This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

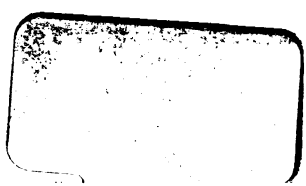

GHI

Catteau-Calleville

TABLEAU

DES

ÉTATS DANOIS.

TOME SECOND.

On trouve chez les mêmes Libraires l'ouvrage ci-après :

TABLEAU GÉNÉRAL DE LA RUSSIE MODERNE, et situation politique de cet Empire au commencement du XIXe. siècle ; par V. C*** (continuateur de *l'Abrégé de l'Histoire Générale des Voyages*) ; avec cette épigraphe :

St. Pétersbourg est la fenêtre par laquelle la Russie regarde continuellement l'Europe.

(ALGAROTTI, Lettres sur la Russie).

Deux vol. *in*-8°. avec deux cartes géographiques.

TABLEAU

DES

ÉTATS DANOIS,

Envisagés sous les rapports du Mécanisme Social;

PAR JEAN-PIERRE CATTEAU.

Avec une Carte.

TOME SECOND.

A PARIS,

Chez TREUTTEL et WÜRTZ, Libraires, quai Voltaire, n°. 2; et à STRASBOURG, Grand'rue, n°. 15.

AN X. — 1802.

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY

ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS
R L

TABLEAU DES ÉTATS DANOIS.

CHAPITRE VI.

Système militaire.

Armée de terre.

CONFORMÉMENT à l'esprit du gouvernement féodal, ce furent longtems les feudataires de la couronne, qui fournirent les troupes nécessaires pour la défense de l'État. Quand la guerre éclatait, on rassemblait les divers contingens, et l'on en formait l'armée. Chrétien IV classa ces contingens en corps réguliers. Le même prince établit, à ses propres frais, une espèce de milice permanente, qu'il répandit dans les provinces.

Après la révolution de 1660, l'établissement d'une armée, dont le prince eut seul la disposition, fut un des premiers soins du gouvernement. Sous Frédéric III

et sous Chrétien V, cette armée était de trente à quarante mille hommes, levés et entretenus aux frais du roi. Il n'y avait cependant rien de fixe ni dans la manière de lever les troupes, ni dans l'organisation de l'ensemble. Frédéric IV fut le créateur du système, dont les bases subsistent encore, mais qui, d'ailleurs, a subi plusieurs modifications dans les tems plus modernes.

Il fut établi un corps permanent de troupes régulières, composé tant d'étrangers que de nationaux, et un corps de milice uniquement nationale. La force du premier de ces corps a varié suivant les circonstances, et en dernier lieu elle a été de seize à dix-sept mille hommes. Les recrues pour les régimens de Norvège se font dans le pays même; les autres s'étendent en Allemagne. Suivant un calcul publié en 1788 par le collège de la guerre, on avait engagé dans l'étranger, pendant un espace de dix années, quatre mille hommes, qui avaient coûté, en frais d'engagement, 408,830 r. 39 s., faisant par tête 102 r. 10 s. Pendant le même espace de tems on avait engagé dans les

états danois, quatre mille quatre cent quatre hommes, pour la somme de 134,683 r. 14 $\frac{1}{2}$ s. faisant 30 r. 28 s. par tête. De plus, le renouvellement de la capitulation des huit mille quatre cent quatre hommes avait coûté 66,245 r. 25 $\frac{1}{2}$ s., ce qui fait en sus des frais d'engagement, 7 r. 47 $\frac{1}{2}$ s. par tête.

Cette manière de recruter une armée entraîne plusieurs inconvéniens. Le gouvernement danois a tâché de les prévenir par des ordonnances. La dernière, émanée en 1787, prescrit que lorsqu'un régiment enverra des recruteurs dans le pays, les autorités civiles en seront instruites; que les recruteurs ne se déguiseront de quelque manière que ce soit, et qu'ils n'emploieront ni la violence, ni la ruse. Il est à souhaiter que ces dispositions soient respectées, et que les intéressés ne trouvent pas moyen de les éluder.

En créant la milice de Dannemarc, Frédéric IV, suivit des principes qui donnèrent lieu à de grands abus, et qui firent naître un système que ni l'équité, ni l'intérêt de l'État ne pouvaient approuver. Sur une

étendue de vingt-deux tonneaux (1) de gros grains imposés, le propriétaire livrait un soldat. On fournissait de plus un homme de réserve, ou *recrue*, sur 532 tonneaux. Les paysans-fermiers étaient inscrits sur le rôle, dès l'âge de quatre ans; ils pouvaient être enrôlés jusqu'à celui de quarante, et ils devaient rester engagés au moins douze années. Avant l'expiration de ce terme, ils n'osaient quitter la terre où ils étaient nés. La liberté personnelle du laboureur avait été sacrifiée, et l'autorité des propriétaires s'était accrue au point qu'elle devait dégénérer en oppression. Nous avons apprécié dans le chapitre précédent, le côté politique et moral de cette institution, et nous ne la considérons ici que sous le point de vue militaire. L'État avait besoin pour sa défense d'une milice bien composée; mais pouvait-elle l'être aussi longtems que le choix des miliciens dépendait du propriétaire? Les rôles étant dressés sur l'étendue des terres, et non sur la population, les recrues devaient être incertaines, et il pouvait arriver en cas de

(1) *Hartkorn.*

guerre, qu'il y eût dans les régimens des lacunes difficiles à remplir.

En 1788, ce mode vicieux à tous égards fut supprimé, et les paysans recouvrèrent la liberté personnelle. Le service militaire forme actuellement une obligation directe des laboureurs vis-à-vis de l'État, et non une partie de leurs rapports avec les propriétaires. Les rôles sont dressés sur la population. Il y en a deux, l'un de la *réserve*, l'autre du service, ou de l'engagement effectif. A leur naissance tous les paysans, sans exception, sont inscrits sur le rôle de la réserve. On tient des rôles particuliers où sont marqués les naissances, les morts, et les changemens de domicile. Ces rôles joints aux autres instructions et renseignemens que fournissent les préposés, servent à diriger les commissaires qui s'assemblent à des époques fixées. C'est pendant ces sessions qu'on dresse les rôles du service, que les recrues sont levées, et que les congés s'expédient. Le milicien est engagé pour huit ans, et avant l'expiration de ce terme il ne peut quitter son district sans permission des autorités constituées.

Mais le fils d'un paysan-propriétaire, ou ayant un bail héréditaire, obtient son congé à la mort du père, à condition cependant, que s'il est dépossédé avant l'âge de trente-six ans, sans entrer aussitôt dans la possession, ou dans l'usufruit d'un autre fonds, il sera enregistré de nouveau pour achever ses années de service. L'enrôlement commence à vingt-un ans, et finit à trente-six. Le fils unique d'un paysan avancé en âge, ou de sa veuve, est exempté, et lorsqu'il y a plusieurs fils dans la famille, on laisse aux parens celui qu'ils souhaitent garder de préférence pour les aider dans leurs travaux. On exempte aussi le fils de paysan, qui prouve, par certificat d'un maître public, avoir fait des progrès dans les études, et celui qui a été admis dans une université. Le laboureur, qui s'est chargé de l'éducation et de l'entretien d'un enfant pauvre d'une ville, peut le produire à la place d'un de ses fils. Le jeune paysan non inscrit sur le rôle du service, qui devient propriétaire, ou fermier héréditaire, a le droit de se remplacer. Si un paysan qui ne se trouve pas engagé à vingt-huit ans, acquiert une

propriété foncière, il est exempt aussi longtems qu'il la conserve. Celui qui fait valoir une terre de paysan, sans être de cet état, ne produit point ses fils, mais il est obligé, pour jouir de cette dispense, d'établir une famille de paysans, et de lui donner à cultiver une étendue de terrein. Les enfans des nobles et des personnes qui en ont le rang, ceux des employés civils et ecclésiastiques, des chantres et maîtres d'école, sont exempts sans autre condition. On accorde aussi l'exemption aux enfans de quiconque, fût-il même paysan, possède ou tient à bail une étendue de terrein de deux cents tonneaux de gros grains et au delà, faisant partie d'un domaine privilégié. Aucun milicien, lors même qu'il a fini ses années de service, ne doit être enrôlé dans les troupes permanentes.

La répartition des rôles se fait par arrondissemens. (1) Sous l'ancien mode ces arrondissemens étaient fixés suivant l'étendue des terres; actuellement ils le sont suivant les paroisses. On distingue les

(1) Nommés *Laegde*.

miliciens en deux classes, les miliciens proprement dits, nommés aussi *cantonistes*, et les *recrues*. Les premiers servent pendant le tems de l'exercice, et ne sont rendus mobiles que sur un ordre du roi; les autres doivent être prêts à marcher à la réquisition du régiment dont ils relèvent. Mais cette réquisition ne peut avoir lieu que dans des cas extraordinaires, et il a paru depuis peu un règlement qui détermine l'ordre à suivre dans le choix des recrues, dont on a besoin.

A la fin de l'année 1789, il y avait treize mille neuf cent seize arrondissemens, fournissant treize mille neuf cent seize soldats miliciens. En 1790, le nombre des arrondissemens a été réduit à onze mille huit cent quatre-vingt-quatre, devant fournir le même nombre de miliciens cantonistes, et de plus huit cent soixante-dix-neuf recrues annuellement. Les rôles de la réserve contenaient en tout cent soixante-quinze mille six cent trente-trois hommes.

Dans les duchés de Sleswig et de Holstein la milice s'est levée longtems, suivant l'étendue des terres, de manière qu'un

terrein d'environ quatre charrues fournissait un homme. Mais il y avait des exemptions et des usages particuliers à chaque district, qui rendaient l'opération très-compliquée. Depuis l'année 1800, on a introduit, avec quelques légers changemens, la méthode établie en Dannemarc, par l'édit de 1788. Les duchés fournissent environ quatre mille hommes de milice.

En Norvège le service militaire national a toujours été une obligation directe des laboureurs vis-à-vis de l'État, et la population a servi de règle. Le pays est réparti en arrondissemens, (1) dont chacun fournit un milicien. Deux terres complètes de paysans forment un arrondissement. Tous les laboureurs sont inscrits à leur naissance. Le milicien sert dix ans. Il entre ensuite dans le corps appelé *défense du pays* (2). Ce corps est employé à défendre les défilés et les places fortes. Le milicien y reste six ans, au bout desquels il obtient son congé. Le dernier règlement pour l'organisation

(1) Nommés *Laegde*, comme en Dannemarc.
(2) *Landvaern.*

de la milice de Norvège, est de l'année 1754. Il contient plusieurs objets de détail; mais il n'offre aucun des traits qui caractérisent le mode adopté maintenant pour le Dannemarc et les duchés. On a nommé, il y a déja longtems, une commission pour s'occuper de cet objet; le résultat de ses travaux n'a pas encore paru, et quelques patriotes zélés ont tâché récemment de la faire sortir de l'assoupissement, où elle paraît être tombée. La Norvège a fourni dans les derniers tems, à peu près, dix-huit mille hommes de milice effective, tant cavalerie qu'infanterie, outre huit à neuf mille hommes, formant le corps de la défense du pays, et deux à trois cents hommes nommés de *réserve*. Mais d'un autre côté, il y a dans ce pays moins de troupes permanentes.

La manière de combiner les troupes permanentes ou régulières avec la milice, a subi plusieurs modifications. La milice a d'abord formé un corps séparé, réparti en plusieurs régimens. Ensuite elle a été mise en bataillons, annexés chacun à un régiment permanent. Enfin les deux corps ont

été fondus en un seul, de manière que les régimens sont composés de soldats ordinaires et de miliciens. Avant que ce mode eût été adopté, les troupes de milice étaient exercées séparément, tantôt par compagnies, tantôt par bataillons ou régimens. Actuellement les soldats miliciens se rendent au régiment, dont ils font partie. L'exercice dure en Dannemarc et dans les duchés environ un mois, en Norvège environ douze jours.

Depuis l'année 1719, toute l'armée danoise est habillée de drap du pays. Le rouge est la couleur dominante. Une grande manufacture, établie pour compte du roi, et dirigée par des commissaires royaux, fournit les articles nécessaires. Cette méthode était admissible à une époque, où la fabrication des draps n'avait pas encore atteint un certain degré de développement; mais depuis que cette branche de l'industrie nationale a fait des progrès assez considérables, ne pourrait-on pas trouver des moyens moins dispendieux, et plus propres à l'encouragement général? Les troupes toujours sur pied sont habillées de

neuf tous les trois ans. Les uniformes des miliciens ne sont renouvelés que chaque douzième année, parce qu'ils ne servent que pendant l'exercice. Le milicien passe le reste de l'année dans son village, s'occupant des travaux de la campagne, sous le costume de paysan. Les autres soldats sont répartis dans les villes et les forteresses, et le logement des gens de guerre est une des charges de la bourgeoisie. Les villes les plus riches, et celles qui n'ont point de garnison, paient annuellement un subside, qui sert à soulager les autres. Copenhague a des casernes, ce qui ne dispense pas, néanmoins, les bourgeois du contingent au subside.

La garnison de cette capitale est composée de six régimens d'infanterie, des gardes à pied, des gardes à cheval, d'un corps d'artillerie, et de mariniers, de deux bataillons d'infanterie légère, et d'un escadron de hussards, faisant en tout au delà de dix mille hommes lorsque les corps sont complets. Il faut compter de plus les matelots, et les établissemens de la marine. Les six régimens d'infanterie font

seuls entrer quarante-deux mille quatre cent soixante-deux risdales dans la circulation journalière de la capitale. Mais cet avantage est accompagné d'inconvéniens, qui en diminuent le prix. Plusieurs maladies se propagent, et la mortalité des classes inférieures souffre des atteintes funestes.

Dans toutes les villes ayant garnison, des entrepreneurs fournissent le pain aux frais du roi. En 1793, les boulangeries destinées à cet usage consommèrent dix-sept mille sept cent cinquante-deux tonneaux de seigle. La paie de l'infanterie est graduée de la manière suivante :

Colonel,	1740	r. par an.
Lieutenant-colonel,	852	——
Capitaine,	600	——
Capit. en second,	228	——
Premier lieutenant,	156	——
Second lieutenant,	135	——
Enseigne,	114	——
Sergent,	18	schl. par jour.
Fourier,	14	——
Caporal,	12	——
Grenadier,	6 $\frac{1}{2}$	——
Mousquetaire,	6	——

Les colonels et les capitaines ont plusieurs profits qui augmentent leur revenu. La paie de la cavalerie est dans la proportion requise. Le milicien reçoit annuellement cinq risdales; on lui accorde de plus deux schellings par mille pendant la marche pour se rendre à la garnison, et la paie de soldat pour le tems qu'il y reste.

Les chevaux de la cavalerie permanente, sont fournis et entretenus aux frais du roi. La manière de se procurer le fourage a varié. En 1769, il fut réglé qu'on ferait des réquisitions dans les villages voisins, en payant à un taux fixé ; mais le prix des fourages ayant haussé considérablement, cette réquisition devenait un fardeau pour les districts qui s'y trouvaient assujettis. Depuis l'année 1784, les chefs des régimens ont recours aux contrats ou à l'enchère, et quand ces deux moyens ne peuvent réussir, on fait des réquisitions. Dans ce cas on se règle sur les prix des marchés : le roi passe la somme qu'il accordait auparavant, et le surplus du prix est réparti en forme de subside sur toutes les terres non exemptes. Il doit y avoir, outre les objets courans, des

provisions pour quatre mois ; elles sont payées de la caisse du roi à un taux fixé, et en cas de disette, on peut y avoir recours, en s'adressant à la chambre des rentes. Les arrangemens pour les chevaux de la milice sont différens. Tout pasteur de la campagne fournit et entretient un cheval ; les terres privilégiées en fournissent et en entretiennent suivant leur étendue, depuis un jusqu'à trois. On bonifie annuellement pour chaque cheval, pendant six années, dix-huit risdales, et ensuite douze. Hors du tems de l'exercice, celui qui fournit le cheval peut s'en servir, pourvu qu'il le conserve en bon état. En Norvège le district qui fournit le cavalier, fournit aussi le cheval, et pourvoit à l'entretien ; on peut s'en servir dans les intervalles où il n'est pas requis soit pour l'exercice, soit pour d'autres usages ordonnés par le roi.

Deux règlemens publiés, l'un en 1779, l'autre en 1789, déterminent la manière de rendre mobiles les troupes du Dannemarc et des duchés, lorsque les circonstances l'exigent. Il doit être fourni trois mille trois cent trois hommes, neuf mille deux cent

soixante-six chevaux pour le transport de l'artillerie, des bagages, des boulangeries. Le Dannemarc est taxé pour les deux tiers, et les duchés pour le reste. Il faut, de plus, trois mille deux cents artisans et pontonniers, que les deux pays fournissent dans la même proportion. Sur les six mille cent soixante dix-sept chevaux, formant la part du Dannemarc, Copenhague en donne deux cent soixante-quatre; les autres sont pris dans les terres non-privilégiées, de manière qu'on exige un cheval sur 52 tonneaux de gros grains. Le roi bonifie depuis 20 jusqu'à 30 risdales pour chaque cheval.

L'arsenal le plus considérable se trouve à Copenhague; le bâtiment très-vaste fut construit en 1604. Il y a aussi un arsenal important dans la forteresse de Rendsbourg. Deux établissemens, l'un à Fredericswærck, l'autre près d'Elseneur, fournissent les grandes et les petites armes, ainsi que la poudre, par contrat avec le gouvernement.

Les régimens ont chacun un chirurgien en chef, et des sous-chirurgiens attachés aux compagnies et aux escadrons. Outre les

les hôpitaux militaires ; il y a dans la ville d'Eckernfœrde, une maison d'invalides, ayant un revenu annuel de 12,000 risdales. On accorde aussi des pensions de 12 à 16 risdales aux soldats et aux bas-officiers, qui ont servi vingt-quatre ans. Les corps qu'on nomme compagnies de garnison, et qu'on place dans quelques endroits fortifiés, servent de retraite à ceux qui ne reçoivent point de pension. Mais ces ressources ne suffisent pas, et plus d'un invalide est forcé de recourir à la charité publique.

Les États danois peuvent trouver dans leur situation des remparts naturels. L'entrée du Holstein entre Hambourg et Lubeck est étroite, et n'occupe qu'un espace de huit mille. Le pays est coupé de marais, de rivières, et de lacs, et il offre des ports où les vaisseaux de la flotte peuvent jeter du secours. Les bras et les détroits de la Baltique donnent de la sûreté au Dannemarc même, et l'effet de l'hiver est rarement tel, qu'une armée puisse passer les Belts comme en 1658. La Norvège a des boulevards imposans. Dans cette

chaîne de montagnes qui lui sert de limite, il est peu de points, où une armée puisse trouver un passage facile.

A ces moyens naturels, l'art en a ajouté d'autres. Copenhague a un rempart et des ouvrages extérieurs, dont quelques-uns s'étendent assez avant dans la rade. Ces ouvrages appuyés par des vaisseaux embossés, peuvent présenter une ligne de défense formidable, et arrêter l'ennemi qui voudrait bombarder et assiéger la ville du côté de la mer. Entre les sièges qu'a éprouvés la capitale du Dannemarc, il en est un que plusieurs circonstances rendent remarquable. Il fut entrepris par Chrétien III, déja reconnu roi dans les provinces, et qui, par la prise de Copenhague, acheva la conquête du royaume. Pendant le siège, les habitans éprouvèrent toutes les horreurs de la famine ; deux enfans furent trouvés expirans sur le sein de leur mère déja morte, et qui n'ayant plus de lait, les avait nourris de son sang. Nous avons eu occasion de parler du siège de 1659, qu'avait entrepris Charles-Gustave, roi de Suède. Corsœr, en Séland, et Nyborg en Fionie, ont peu

d'ouvrages ; Frédéricia, en Jutland sur le petit Belt, est plus considérable. Sur le canal du Sund s'élève le fort de Cronborg, dont le canon ne peut cependant dominer le canal dans toute sa largeur.

Il y a en Holstein deux forteresses remarquables, Rendsbourg et Gluckstadt. La première demanderait, en cas de siège, une garnison d'environ 15,000 hommes.

Non loin du détroit de Svinesund, sur les frontières de la Norvège, est Frédericshald, place devenue célèbre parce que son nom s'est attaché à celui de Charles XII, qui trouva devant elle le terme de sa belliqueuse carrière. La ville même de Frédéricshald n'est point fortifiée, mais au dessus d'elle, sur un roc escarpé, se trouve la citadelle de Frédéricstén, appuyée de trois forts, l'Overberg, le Guldenlœve et le Stortorn. Ce fut entre le Guldenlœve et Frédéricstén, que la balle atteignit Charles XII. Il y a en Norvège plusieurs autres endroits fortifiés ; tels sont Frédéricstad, assez près de Frédéricshald, Aggershuus près de Christiania, Frédéricswærn, dans le comté de Laurvigen, sur un bras de mer. Dans le

Finmarken, au soixante-dixième degré de latitude Nord, est la citadelle de Vardœhus, la plus septentrionale de l'Europe.

Le collège de la guerre dirige, au nom du roi, tous les établissemens de l'armée de terre, mais il n'a point de juridiction. Déja sous le règne de Chrétien V, il parut un code militaire, et l'on s'est occupé de cet objet à plusieurs époques postérieures. Les dispositions en vigueur ont été recueillies et commentées dans un ouvrage qui vient de paraître. Les tribunaux militaires sont divisés en inférieurs et supérieurs ; la nature de la cause, et le grade de celui qu'elle concerne, déterminent le ressort. Outre les militaires qui siègent dans ces tribunaux, il s'y trouve des hommes de loi nommés auditeurs ; chaque régiment a le sien, et de plus, il y a deux auditeurs-généraux, l'un pour le Dannemarc et les duchés, l'autre pour la Norvège. Toutes les sentences qui concernent l'honneur et la vie, sont remises à un auditeur-général, qui donne ses conclusions, et le roi prononce définitivement. Le régime des prisons militaires a fixé l'attention du gouvernement

qui vient d'en adoucir la rigueur par des réformes bienfaisantes.

La force de l'armée de terre était au commencement du dix-huitième siècle, sous le règne de Frédéric IV, comme suit :

En Dannemarc et dans les duchés .	19,837 infant.	tr.-régulières.
—— . . .	10,848 caval.	tr.-régulières.
—— . . .	13,966	Miliciens.
En Norvège	1,650 caval.	Miliciens.
—— . . .	8,700 infant.	Miliciens.

Il manqua cependant, quand il fut question d'entrer en campagne, 3,000 hommes de cavalerie, et 4,000 d'infanterie. Sous le règne de Frédéric V, les circonstances critiques où se trouva l'Etat en 1762, firent renforcer plusieurs corps, et la force totale était à cette époque d'environ 60,000 hommes, dont la milice formait la majeure partie. Cette force est restée la même pendant quelque tems. En 1796, on comptait 74,654 hommes, tant de troupes régulières ou permanentes, que de milice, répartis de la manière suivante ;

Cavalerie en Dannemarc et dans les Duchés.

Gardes du corps, 1 escadr.	153 h.	1,480 c.
Cuirassiers-gardes, 4 escadr.	670 —	636.
Dragons-gardes, 4 escadr. . .	670 —	636.
Cuirassiers de Séland, ...	670 —	636.
—— de Sleswig, ...	670 —	630.
—— de Holstein, . . .	670 —	636.
Dragons de Jutland, ...	670 —	636.
Dragons de Fionie, ...	670 —	636.
Hussards, compris les Bosniaques, 7 escadr.	1,159 —	1,100.
Chasseurs, 1 escadr.	54 —	37.
	6,066 —	7,063.

Cavalerie en Norvège.

Dragons d'Aggershuus,	1,088 h.	663 c.
—— de Smaalehn, . .	1,087 —	662.
—— d'Opland, ...	1,087 —	662.
—— de Drontheim, .	1,087 —	662.
	4,349 —	2,649.

Infanterie en Dannemarc et dans les Duchés.

Compagnie des Cadets de terre,	94	h. 8.	c.
Gardes, ...	487	— ».	.
Régiment gard. de Dannemarc	1,960	— 6.	
—— de Norvège, .	1,960	— 6.	
Régiment du Roi, ...	1,960	— 6.	
—— de la Reine, . . .	1,758	— 6.	
—— du Prince royal, .	1,960	— 6.	
—— du Prince Frédéric.	1,960	— 6.	
Régiment de Fionie . . . . , .	1,757	— 6.	
Régiment de Séland, ...	1,960	— 6.	
Premier régim. de Jutland,	1,757	— 6.	
Second —— de Jutland, .	1,758	— 6.	
Troisième —— de Jutland, .	1,757	— 6.	
Régiment d'Oldenbourg, . . .	1,758	— 6.	
—— de Sleswig, ...	1,758	— 6.	
—— de Holstein, ...	1,758	— 6.	
Chasseurs de Séland, . . , . .	379	— 3.	
—— de Sleswig, ...	423	— 3.	
Prem. bat. d'inf. lég. de Séland,	379	— 3.	
Second —— de Séland,	379	— 3.	
Bataillon —— de Sleswig Holstein, ...	379	— 3.	
	28,341	— 107.	

Milice de Bornholm, . .	1,325 h. 520 chev.	
Deux comp. d'artil., de garn. à Cronborg, ...	321 —	
Compagnie de garnison à Nyborg, ...	169 —	
—— à Corsœr, ...	68 —	
—— à Fredericsort, . . .	68 —	
—— à Fladstrand, ...	53 —	
—— à Helgoland, ...	51 —	
Total des comp. de garnison, 730.		
Infanterie en Norvège.		
Régiment de la division méridionale, ...	2,860 —	
—— de la div. septentr.,	2,860 —	
—— prem. d'Aggershuus,	2,190 —	
—— second ——	2,190 —	
Régiment de Tellemarken,	2,190 —	
——— d'Opland, . . .	3,147 —	
avec le premier bataillon des Coureurs en patins,	480 —	
Prem. régim. de Drontheim,	3,147 —	
avec le second bataill. des Coureurs en patins, . . .	480 —	
Second rég. de Drontheim,	3,147 —	
Régiment de Bergenhuus,	4,104 —	
——— de Westerlehn, .	3,147 —	
Corps de chasseurs, ...	567 —	3.
	30,509 —	3.

De plus, le corps des ingén., 35 h.
——— d'artil., . . 3,299 — 421 c.

Total de l'armée . . . . 74,654 — 9,430.

Sur ces 74,835 hommes, il y en avait . . . . . 50,880 de milice.
Répartis de la manière suiv.:
En Dannemarc et dans les duchés, ... 3,584 caval.
—— . . . . . 18,772 infant.
En Norvège, ... 4,224 caval.
—— . . . . . 24,300 infant.

50,880 —

On peut compter, en outre, 157 employés civils attachés à l'armée. L'artillerie à cheval a été créée assez récemment, ainsi que les différens corps de chasseurs et celui des Bosniaques. La milice de Bornholm est levée dans cette île, dont elle sert à défendre les côtes. Dans l'infanterie norvégienne, est compris un corps qu'il faut faire connaître plus particulièrement, c'est celui des Coureurs en patins (1). Ceux qu'on en-

(1) *Skidloebere.*

gage dans ce corps, s'exercent à gravir les montagnes, et à courir sur les glaces en patins. Ces patins sont des planchettes longues et minces, attachées avec des courroies. L'habillement du coureur est composé d'une veste très-courte, d'un sur-tout, d'un pantalon et d'un bonnet de cuir. Ses armes sont une carabine, un couteau de chasse fort long, et un bâton armé d'une pointe de fer. Le bagage est transporté sur des traîneaux tirés par des hommes. En cas de guerre, les coureurs harcèlent et inquiètent l'ennemi dans les passages étroits, et secondent les opérations de l'armée. Le tableau n'indique point un corps nommé les volontaires de *Rœraas*. En 1772, on engagea les ouvriers des mines de Rœraas en Norvège, à s'exercer aux manœuvres militaires, pour pouvoir, en cas de besoin, concourir à la défense des frontières, dont les mines ne sont pas éloignées. Ce corps réparti en deux compagnies de 150 hommes chacune, à pour chefs les employés publics des mines, et le gouvernement l'a confirmé en 1791. A l'occasion des derniers évènemens, il s'est formé un corps pareil à Frédé-

ricsværk, fonderie de canons en Danne-marc; on en porte la force actuelle à 1,500 hommes environ, dont

100 matelots.
100 artilleurs.
100 chasseurs.
200 hommes de cavalerie.
800 à 1000 d'infanterie.

Le roi nomme et paie les chefs, et fournit les armes. Il s'est aussi formé, à la même occasion, par le zèle patriotique d'une association de jeunes gens de la capitale, un corps de chasseurs de cent hommes.

Les Cadets de terre qu'indique le tableau, furent établis à Copenhague, en 1712. L'Etat entretient cinquante jeunes gens; on en reçoit à-peu-près autant pour une pension modique, acquittée annuellement; les enfans des militaires paient moins que les autres, parce que chaque officier contribue, par une somme prise sur sa paie, à l'entretien de l'établissement. Les élèves sont instruits dans toutes les sciences relatives à l'état auquel ils se consacrent, et dans les langues modernes. Il y a aussi des écoles de Cadets à Christiania en Norvège, et à

Rendsbourg en Holstein. Depuis 1712 il existe à Copenhague une école d'artillerie, et en 1799, il a été établi des cours publics pour l'instruction des bas-officiers attachés aux régimens de la capitale.

Un édit émané le 19 janvier 1801, porte création d'une nouvelle milice nationale en Dannemarc, sous le nom de *Défense du pays* (1). Elle doit être composée de tous les hommes de chaque arrondissement qui ont servi dans la milice ordinaire, et qui n'ont pas atteint l'âge de quarante-cinq ans. Répartis en régimens, en bataillons et en compagnies, ils défendront contre les attaques hostiles la province où ils sont établis, sans être incorporés dans l'armée proprement dite. Ceux qui se trouveront engagés dans ce corps de la défense du pays, jouiront d'une place d'honneur dans les réunions de paysans; ils pourront aussi se livrer librement à tous les genres de travaux. On est occupé de l'organisation de cette nouvelle milice. Deux régimens formant à-peu-

(1) *Landvaern.*

près douze mille hommes, avaient été mis sur pied en Séland, lorsque les Anglais menaçaient la côte. On va aussi former une milice pareille dans les duchés de Sleswig et de Holstein.

L'année qui a vu naître le nouveau système relatif à la défense des provinces, a été marquée par des mesures analogues pour les villes du Dannemarc. Il doit y avoir dans toutes les villes de ce royaume une milice répartie en deux divisions, qui seront composées, l'une, des bourgeois proprement dits, et l'autre de tous les habitans qui ne pourront alléguer pour être exemptés, l'âge, la faiblesse ou quelque fonction civile. Le premier magistrat de la ville aura le commandement, et nommera les capitaines, les lieutenans, et les bas-officiers. Chaque cité fournira aux frais de son corps, et cette dépense sera répartie, sans distinction, sur tous les habitans, de manière que ceux qui auront été déclarés exempts du service, paieront la part la plus considérable. La milice bourgeoise de Copenhague déja existante, a été organisée sur un nouveau plan. Elle se monte, en tems de paix à trois ou

quatre mille hommes, mais en rassemblant tous les jeunes gens inscrits sur le rôle, on aurait près de douze mille hommes.

Marine.

En jetant les yeux sur la carte, il n'est pas difficile de se convaincre, que s'il est une puissance qui doive entretenir une marine, c'est le Dannemarc. Aussi l'histoire prouve-t-elle, que dans l'ancienne constitution militaire de l'état, on avait essentiellement égard à cet objet. Les provinces les mieux situées pour le développement des forces navales étaient réparties en districts maritimes. En vertu d'une loi expresse, chacun de ces districts était obligé, en tems de guerre, d'équiper un vaisseau, de l'armer, et de le fournir de provisions. Une terre de la valeur d'un marc d'argent, devait fournir un homme, et celle qui valait un marc d'or, huit hommes. Le capitaine du vaisseau commandait dans tout le district; il recevait une armure et des vivres, et il était affranchi des charges publiques. Ce fut là, en partie, l'origine des grands

vassaux en Dannemarc, et une des premières bases du pouvoir de la noblesse. Les vaisseaux avaient souvent cent vingt hommes d'équipage. Lorsque les circonstances l'exigeaient, tous les districs étaient obligés de fournir leur contingent, et de cette manière le roi se voyait à la tête d'une force maritime considérable. Valdemar fit armer, pour l'expédition d'Esthonie, quatorze cents bâtimens, dont cinq cents étaient montés chacun de cent-vingt hommes; les autres n'étaient sans doute que des barques de transports armées en guerre.

Dans les tems plus modernes, il fallut un autre système, et la possession de la Norvège en facilita le développement. Chrétien IV perfectionna les essais de quelques-uns de ses prédécesseurs, et ce prince doit être regardé comme le créateur de la marine danoise. Il avait un goût décidé pour tous les objets relatifs à la navigation, et il connaissait jusqu'aux moindres détails de cette partie. En 1611, il fit équiper deux flottes, l'une de dix-sept, l'autre de onze vaisseaux, dont plusieurs portaient de cinquante à soixante-dix canons. Mais sous le règne

de Frédéric III, la marine fut entièrement négligée. Il avait été stipulé à la paix de Roskild, que le Dannemarc remettrait à la Suède douze vaisseaux de ligne; les Suédois examinèrent les vaisseaux et les trouvèrent si délâbrés, qu'ils n'en voulurent point. *Adler* et *Juel* recréèrent la flotte, sous le règne de Chrétien V, qui laissa prendre aux talens et au patriotisme de ces deux hommes, tout leur essor. Frédéric IV avait une prédilection marquée pour l'armée de terre, et la marine s'en ressentit. Son sucesseur, Chrétien VI, donna plus de soin à cette partie, et ce fut pendant le règne de ce prince que se formèrent les principaux établissemens. Depuis ce tems la marine a été perfectionnée de plus en plus.

En 1735, il fut établi une commission chargée de diriger la construction navale. Les desseins et les modèles doivent être soumis à son examen. Elle est composée du maître de fabrique, du directeur de la navigation, de plusieurs officiers de marine, et des principaux constructeurs. La plupart des objets qu'exige la construction, doivent encore être tirés de l'étranger; le bois vient de

de Poméranie, le chanvre de Riga, les toiles de Russie et de Hollande; la Norvège fournit le fer.

Les frais de construction d'un vaisseau de ligne de soixante-dix canons, se montaient en 1770, à 85,200 risdales, dont :

37,000	pour	bois de construction.
1,600	—	les clous.
5,600	—	cercles et chevill. de fer.
550	—	charbon de terre.
15,000	—	main-d'œuvre des charpentiers, tonneliers, etc.
1,200	—	plaques de cuivre, briques, plomb, suif.
250	—	poix et goudron.
8,800	—	chanvre pour les cordages.
2,400	—	main-d'œuvre des cordiers et autres ouvriers travaillant aux agrès.
2,800	—	toiles pour les voiles;
550	—	façon des voiles.
75,750		

75,750		
1,200	—	main-d'œuvre pour la fabrication des ancres.
850	—	fer pour les ancres.
400	—	main-d'œuvre du peintre, y compris l'huile et les couleurs.
2,000	—	artillerie, hormis les canons, poudre et boulets.
5,000	—	ameublement des chambres, batteries de cuisine, etc.
85,200 R.		

Les frais ont considérablement augmenté depuis, soit à cause du renchérissement des matériaux et de la main-d'œuvre, soit parce qu'on a donné plus d'épaisseur et de hauteur aux vaisseaux, et qu'on les a pourvus de plus grandes voiles. En 1782, un vaisseau de ligne de soixante-douze canons, coûtait à construire 186,000 risd.; un vaisseau de soixante 159,000; une frégate de trente-six, 76,000. Les frais diminueront, si la culture du lin et du chanvre continue à

se répandre dans les Etats danois, comme elle a fait depuis les dernières années.

La flotte a toujours été stationnée dans le port de Copenhague, qui forme un large canal entre la ville et une partie des fortifications. Les chantiers et les magasins sont distribués sur des emplacemens entourés d'eau, gagnés en partie sur la mer, et nommés *Holms*, *îles*. Sur le vieux Holm se trouvent les ateliers nécessaires pour l'équipement de la flotte, les principaux magasins et les chantiers pour la construction des petites frégates, des prames et d'autres bâtimens de moindre grandeur. Le nouveau Holm est composé de plusieurs petites îles qui communiquent par des ponts. C'est là que sont construits les vaisseaux de ligne et les frégates; c'est en même tems le magasin de tout ce qu'exige cette construction, ainsi que des agrès et des ancres. Le Christians-Holm, qui renferme les arsenaux, se compose de deux îles communiquant par un pont. Chaque vaisseau a son magasin particulier pour les objets d'équipement. Le coup-d'œil de tous ces établissemens, joint à celui de la flotte qui occupe

une partie du port, et des navires marchands qui remplissent l'autre, captive l'attention. Les édifices qui s'élèvent le long du rivage, l'activité qui règne par-tout, et les lointains que la mer présente à l'œil, augmentent la beauté et la grandeur de ce tableau.

Ce fut sous le règne de Chrétien V, qu'on fit les premiers efforts pour construire un bassin, *docke*, dans lequel les vaisseaux endommagés pussent être réparés plus commodément et à moins de frais. L'ouvrage était commencé, et avançait assez rapidement, lorsque les eaux, se frayant un passage, l'emportèrent et le détruisirent. On reprit le projet sous Chrétien VI, et l'exécution fut plus heureuse. Un architecte allemand, nommé *Dumreicher*, dirigea le travail, et le comte Daneschœld en eut l'inspection générale. L'ouvrage est tout en bois. Après avoir fait entrer le vaisseau dans cette espèce de forme, on ferme l'avenue par des écluses; le vaisseau est étayé contre les parois, et se trouve suspendu, quand l'eau a été pompée. La réparation achevée, on r'ouvre les écluses, et le vais-

seau est remis à flot. Il fallait auparavant cinq cents hommes pour vider le bassin; deux cent cinquante pompaient, tandis que l'autre moitié se reposait, et l'opération demandait trois jours. L'habile architecte danois Gerner, mort depuis quelques années, a diminué le travail et la dépense par une invention heureuse. En 1784, il fut construit sous sa direction, une machine, qui, mise en jeu par huit chevaux, fait sortir l'eau du bassin dans l'espace d'à peu près vingt heures. Cette machine a onze chaînes à chapelets, avec des plaques rondes, au milieu desquelles se trouve un morceau de cuir ressortant un peu. On arrête les chaînes à volonté, à mesure que l'eau diminue dans le bassin. Ce bassin, où docke, à l'exception de la machine de Gerner, a coûté 229,193 risdales: il a été question en dernier lieu de construire un second bassin.

Depuis l'année 1750, il y a à *Frédéricswaern* en Norvège, un chantier pour construire des bâtimens plats, utiles dans plusieurs parages du Cattegat et de la Baltique. Cet endroit est d'ailleurs fortifié, et jouit

d'un bon port. *Fleckeræ*, où *Frédérics-holm*, également fortifié, est de tous les ports de Norvège celui qui peut offrir à une flotte l'abri le plus vaste et le plus sûr.

On s'était procuré, jusqu'au règne de Frédéric IV, les matelots nécessaires à la flotte, par des enrôlemens dans les villes anséatiques, ou dans le pays même. Ce prince jeta les fondemens d'une autre méthode, analogue à celle qu'il avait fait adopter pour la formation de l'armée de terre. On conserva les enrôlemens; mais on s'assura de plus d'un nombre de matelots nationaux, en enclassant les habitans des côtes. Cette méthode a été perfectionnée depuis, et il en est résulté deux sortes de matelots, que nous allons faire connaître plus en détail.

Tous les habitans des districts, ou des villes maritimes, s'appliquant à la pêche, ou à la navigation, sont inscrits sur le rôle ordinaire ou extraordinaire. On a réparti à cet effet toutes les côtes en arrondissemens. Les rôles sont dressés par un officier de la marine royale, de concert avec les auto-

rités civiles. Les matelots inscrits peuvent s'engager sur des navires marchands nationaux, en informant l'officier préposé, de l'endroit où ils se rendent. Ceux des villes et de leurs arrondissemens peuvent même s'engager sur des navires étrangers, en prenant l'engagement de revenir au bout de deux ans, et en laissant une caution de vingt risdales. Les habitans non enclassés, ne jouissent pas du droit de servir sur des vaisseaux marchands. Pour maintenir l'ordre prescrit, tout capitaine danois ou norvégien est obligé de produire aux douanes une liste de son équipage, avec les noms des arrondissemens, et de faire constater à son retour qu'il a ramené les matelots. Si un matelot inscrit sur le rôle, reste dans l'Etranger pour s'y établir, il est regardé comme déserteur. Le matelot âgé de cinquante ans passe du rôle ordinaire sur le rôle extraordinaire. Quand la marine royale fait une réquisition, on choisit entre les matelots suivant la date de leur enregistrement, et le degré d'expérience qu'on leur suppose; de manière, cependant, qu'on prend en premier lieu

ceux qui ne sont pas pères de famille, ou qui n'ont pas des parens infirmes à soutenir. Les matelots portés sur les rôles jouissent de plusieurs avantages et immunités, même pendant le tems qu'ils ne sont pas employés au service de l'État. Du moment qu'ils sont mis en réquisition, ils reçoivent une paie qui est augmentée à mesure que le service devient plus actif. Lorsqu'ils sont en mer, la paie varie suivant leur habileté, depuis deux risdales jusqu'à cinq par mois, et ils ont part aux prises. Leur nombre total est de trente mille. Les arrondissemens sont, en Dannemaro, ceux de Séland, Laaland, Falster, Fionie, Mœn, Jutland oriental, Jutland occidental; en Norvège, ceux de Frédéricshald, Bragnæs, Christiansand, Stavanger, Bergen, Drontheim. Le Sleswig forme un district particulier, et le Holstein est exempt. Les règlemens relatifs à la partie dont il s'agit, ont été perfectionnés, surtout depuis l'année 1770, et l'on est entré dans les moindres détails. Les circonstances propres à la Norvège ont été prises en considération, et il y a quelques dispositions particulières pour ce pays.

Les matelots recrutés, soit dans les Etats danois, soit dans l'Etranger, font le service habituel de la flotte. Ils sont en garnison à Copenhague, et répartis en quatre divisions, ayant chacune son chef particulier. Chaque division contient de nouveau deux compagnies de canonniers, et sept de matelots proprement dits. Chaque compagnie a un chef et trois ou quatre officiers subalternes. Ce corps est d'environ cinq cents hommes, habillés de neuf tous les deux ans, et jouissant d'une paie annuelle de vingt risdales, outre les provisions de bouche. La paie augmente pendant les expéditions à proportion de l'habileté du matelot.

Un corps particulier de mille à douze cents hommes, est composé des charpentiers, voiliers, cordiers, peintres à l'usage de la flotte. Ce corps est sous l'inspection du chef des Holms, qui est un amiral, ou un commandeur. On l'a réparti en cinq compagnies, commandées par les maîtres d'équipage. Ces matelots-ouvriers sont entretenus comme les autres matelots recrutés; mais quand on les fait travailler ils jouissent

de plusieurs autres avantages. Ils sont répartis pour le travail en sept classes.

1	classe, dont la journ. en été à	20	schl. En hiver, à	14.
2	——	18	——	12.
3	——	16	——	10.
4	——	14	——	9.
5	——	12	——	8.
6	——	10	——	7.
7	——	8	——	6.

On compte les jours d'été depuis le premier mars jusqu'au dernier de septembre, et les jours d'hiver depuis le premier octobre jusqu'au dernier de février. Un schelling par risdale est retenu sur le salaire au profit de l'hôpital de la marine, où l'ouvrier, sa femme et ses enfans sont soignés en cas de maladie.

Les provisions de bouche, qu'on fournit aux deux corps permanens, consistent en viande, farine, poisson et beurre. On les prend au magasin établi à cet usage depuis l'année 1604. Ce magasin sert en même tems aux approvisionnemens de la flotte. Il y a aussi une brasserie qui fournit la bière qu'on accorde aux équipages. En 1793,

la marine consomma dix-neuf mille neuf cent vingt-huit tonneaux de seigle, vingt-quatre mille six cent dix-huit tonneaux d'orge, et huit cent quatre-vingt-deux tonneaux de pois. La plupart des matelots permanens sont logés dans des casernes, et ceux qui ne jouissent pas de cet avantage obtiennent un dédommagement.

L'état des officiers de la marine a été fixé, en 1793, de la manière suivante :

Un amiral	2,880	risdl.
Deux vice-amiraux, chacun	2,388	—
Trois contre-amiraux, chacun	2,208	—
Quatre commandeurs, chacun	1,848	—
Huit capitaines commandeurs, chacun.	960	—
Vingt-huit capitaines, chacun	800	—
Vingt-quatre capitaines-lieutenans, chacun	276	—
Soixante lieuten. en second ch.	192	—

Les officiers de la marine se forment principalement à l'école des Cadets, fondée en 1701 par Frédéric IV. Cinquante jeunes gens sont entretenus et instruits dans cet institut aux frais de l'Etat. D'autres, quelquefois au nombre de cent, sous le

nom de Volontaires, partagent l'instruction. Les principaux objets de cette instruction sont l'art de la navigation, et les sciences qui s'y rapportent. On enseigne de plus les langues, l'histoire, et les arts agréables. On applique aussi, depuis quelque tems, les élèves aux exercices de gymnastique, et à la natation. Ils font annuellement deux croisières, chacune de six semaines. Entrés dans la carrière de la marine, ces jeunes gens peuvent continuer leurs études chez un professeur salarié par le gouvernement, pour faire des cours publics d'hydraulique, d'hydrostatique, d'aérométrie et de mécanique. Ceux qui veulent se vouer particulièrement à la construction, s'adressent au premier constructeur, qui est chargé d'enseigner cette partie.

La garde des vaisseaux s'était faite longtems par un nombre de soldats, tirés des divers régimens d'infanterie. En 1798, il a été établi pour ce service un corps particulier, se montant avec les officiers à mille quatre-vingt-dix-neuf hommes, répartis en six compagnies.

En 1643, Chrétien IV fonda un hôpital de la marine. Cet établissement, placé dans le quartier de la capitale, appelé Christianshaven, a été considérablement augmenté depuis l'époque de sa fondation. Les matelots malades, hors d'état de payer, sont admis gratis; les autres acquittent une modique rétribution. On a combiné avec cet hôpital une maison de travail, où deux cents personnes peuvent gagner leur subsistance en s'occupant à filer du chanvre. Cet établissement utile à la marine, est en même tems une ressource pour les femmes et les enfans des matelots, et pour les matelots eux-mêmes, lorsqu'ils ne peuvent plus se livrer aux travaux de leur état.

Le collège, ou la chambre de l'amirauté, qui a l'administration de la marine, est en même tems le tribunal supérieur de ce département. La première instance est au conseil, composé de quelques officiers des différentes divisions. Les sentences de l'amirauté, qui portent peine de mort, sont remises à l'auditeur-général, qui fait la révision du procès. Ses conclusions doivent être présentées au roi. Les officiers su-

périeurs de la marine sont jugés en matière criminelle par un conseil de guerre. Frédéric V a réglé par deux codes pleins de sagesse tout ce qui concerne la police et le service de la flotte. Il y a peu de pays où les matelots jouissent d'un sort plus doux qu'en Dannemarc. On sait les apprécier, et on les récompense, soit par des avantages lucratifs, soit par des marques d'honneur. Les papiers publics ont fait connaître le trait suivant: La chancellerie ayant été instruite, par l'amirauté, qu'un matelot de Jutland avait été tué dans une affaire entre un bâtiment danois et un corsaire anglais, le 5 juin 1799, elle chargea le bailli du district de prendre information si ce matelot laissait une veuve, des enfans, ou des parens infirmes et pauvres, dont il eût pu être le soutien. La réponse du bailli fut que le matelot avait entretenu une mère âgée de soixante ans, maintenant à la charge d'un autre fils, qui ne subsistait lui-même qu'avec peine. Sur ce rapport, la mère a obtenu une pension de vingt-quatre risdales.

Au commencement du siècle passé, sous

le règne de Frédéric IV, on comptait trente-cinq vaisseaux de ligne, portant deux mille cent cinquante-quatre canons, et montés de quinze mille cent quatre-vingts hommes; vingt-deux frégates portant cinq cent cinquante-quatre canons, et montées de deux mille huit cent quatre-vingt-quatorze hommes, et un nombre de prames, chaloupes, et autres bâtimens de moindre grandeur. Mais plusieurs vaisseaux de ligne étaient vieux, d'autres si petits qu'ils ne pouvaient passer que pour des frégates. On trouve à peu près le même nombre de bâtimens sous le règne de Chrétien VI; mais il a été diminué depuis, et l'on a eu plus égard à la qualité. Suivant le plan adopté en 1781 la flotte doit être comme suit.

1	Vaisseau de ligne de . . .	90	canons.
2	—— de 80 chacun. .	160	——
12	—— de 74 —— . .	888	——
12	—— de 64 —— . .	768	——
2	Frégates de 42 chacune, .	84	——
7	—— de 36 —— . .	252	——
5	—— de 24 —— . .	120	——

Sans compter les prames, galliotes, barques et autres petits bâtimens.

Voici l'état effectif de la flotte au commencement de l'année 1801 :

Vaisseaux de ligne.

Noms.	An de la const.	An de la refonte.	Canons.
1. Le Superbe	1768	1783	80.
2. — Neptune	1789	——	80.
3. — Valdemar	1797	——	80.
4. — Dannemarc . . .	1794	——	74.
5. Norvège	1800	——	74.
6. Princesse Marie . .	1791	——	74.
7. Le Bouclier	1792	——	74.
8. Les Trois-Couronnes	1789	——	74.
9. Odin	1788	——	74.
10. Séland	1787	——	74.
11. Fionie	1787	——	74.
12. L'Etoile polaire . . .	1785	——	74.
13. Prince-royal-Frédéric	1784	——	74.
14. Prince-héréd-Fréd. .	1782	——	74.
15. Princesse Sophie-Fr.	1775	——	74.
16. La Justice	1777	——	70.
17. L'Œresund	1766	1779	70.
18. Le Victorieux	1795	——	64.
19. Princess. Louise-Aug.	1783	——	64.

Noms.	An. de la const.	An. de la refonte.	Canons.
20. Le Ditmarsen	1780	——	64.
21. Le Holstein	1772	——	60.
22. Princesse Wilhelmine-Caroline	1764	——	60.

Vieux vaisseaux démâtés.

1. Chrétien VII, nommé en dernier lieu la Pierre-de-Touche	1767	1781-90	en d. l.	58.
2. Le Jutland . . .	1760	1773	70	— 54.
3. L'Éléphant . . .	1769	1780	70	— —
4. L'Indigénat. . .	1786	——	64	— —
5. Le Dannebrog .	1772	——	64	— 60.
6. Le Mars	1784	——	64	— —
7. La Vagrie . . .	1773	——	60	— 50.

Frégates.

Noms.	An. de la constr.	Canons.
1. L'Iris	1795	40.
2. La Freya	1793	40.
3. La Thetis	1790	40.
4. La Sirène	1789	40.
5. Le Saint-Thomas . . .	1779	36.

Noms.	An de la constr.	Canons.	
6. Frédéricswærn.	1783	36.	
7. La Nayade	1796	36.	
8. Le Triton	1790	24.	
9. Frédéricstén	1800	24.	
10. L'Elbe	1800	24.	
11. La Vaillance	1771	16.	10 m.
12. La Fermeté	1771	16.	10 —
13. Le Serpent, Chebec	1771	20.	
14. La Défense, cutter .	1786	20.	
15. Le Poisson vol., cut.	1789	18.	
Cronborg, vieille frégate démâtée. . . .	1781	26.	

Bricks.

1. Nidelven	1792	18.	
2. Laugen	1791	—	
3. Sarpen	1791	—	
4. Glommen	1791	—	

Barques canonnières.

1. Odense	1786	4.	6 m.
2. Viborg	1786	—	
3. Arendal.	1786	—	
4. Nykiœbing	1787	—	
5. Christiansand	1787	—	

Noms.	An. de la const.	Canons.
6. Aalborg	1787	4. 6 m.
7. Langesund	1787	—
8. Steege.	1787	—
9. Naschkou	1787	—
10. Flensborg	1787	—
11. Staværn	1791	—
12. Frédéricsort.	1793	—
13. Vardœhus	1792	—

Prames.

Aggershuns	1786	20.
Rendsbourg	1786	—
Nyborg	1786	—

Plusieurs autres prames, de plus un nombre de petits bâtimens armés, de batteries flottantes, et la frégate insubmergeable, le *Secours*, construite en 1787, et portant vingt-six canons.

On était occupé à construire un vaisseau de quatre-vingt-dix canons, et un autre de soixante-quatorze, deux frégates de quarante, et quatre de vingt-quatre à quarante-huit.

Le Dannemarc étant menacé par l'Angleterre, il fallut prendre des mesures analogues aux circonstances, et l'on songea surtout, à mettre la capitale à l'abri d'une attaque. Les huit bâtimens démâtés, deux vaisseaux de ligne, le *Séland et le Holstein*, deux frégates, l'*Elbe* et l'*Iris*, sept prames, onze barques canonnières, une batterie flottante, la grande batterie des trois Couronnes, et quelques autres, furent employées à former une ligne de défense, dont une partie reçut pour appui une escadre mobile de deux vaisseaux, le *Dannemarc*, et les *trois Couronnes*, d'une frégate, et de deux bricks. Le 2 d'avril 1801, les Anglais attaquèrent cette ligne. Leurs efforts furent dirigés de manière, que la grande batterie des trois Couronnes, deux vaisseaux embossés, et l'escadre mobile, ne purent prendre part au combat. Nelson, qui commandait l'attaque, avait sous ses ordres sept vaisseaux de soixante-quatorze canons, trois de soixante-quatre, un de cinquante-quatre, un de cinquante, cinq grandes frégates, et deux petites, dix-neuf galiottes à bom-

bes, brûlots, bricks, cutters, etc. La division de Parker, comprenant deux vaisseaux de quatre-vingt-dix-huit canons, quatre de soixante-quatorze, deux de soixante-quatre, et quelques petits bâtimens, resta à l'ancre à une distance peu considérable.

Le combat avait duré à peu près cinq heures, lorsqu'un parlementaire anglais ayant été expédié, l'ordre arriva de cesser le feu. On commença peu après à traiter d'un armistice. Animés par le patriotisme, les Danois s'étaient défendus avec un courage aussi ardent qu'opiniâtre. Cette défense contre des forces si supérieures a provoqué par-tout l'intérêt et les applaudissemens.

Les vieux vaisseaux danois, *la Pierre-de-touche*, la *Vagrie*, le *Jutland*, l'*Indigénat* et la frégate *Cronborg*; de plus le vaisseau de ligne le *Séland*, et plusieurs prames furent pris et brûlés par les Anglais, qui ne pouvaient en tirer aucun parti. Le *Dannebrog* prit feu pendant l'action et sauta. Le *Holstein* fut emmené en Angleterre, après avoir été remis en état. Suivant les rapports officiels, présentés à l'amirauté, les morts et blessés furent au nombre de

mille vingt hommes, et les prisonniers au nombre d'environ mille sept cent. On prétend que les Anglais eurent près de deux mille morts et blessés; eux-mêmes les font monter à neuf cents ou mille. Plusieurs de leurs vaisseaux furent mal traités au point qu'ils ne purent être emmenés qu'avec peine.

Il nous reste encore à parler des arrangemens militaires, relatifs aux possessions lointaines et coloniales.

La situation de l'Islande, la manière dont cette île est habitée, et les mœurs de ses habitans, dispensent le gouvernement d'y entretenir une force militaire. Les îles Færoe sont défendues par la citadelle de Thorshaven, sur l'île Strœmœ. Cette citadelle longtems négligée, fut réparée avec soin pendant la guerre d'Amérique, pour servir de défense contre les corsaires. Elle a actuellement un commandant et quarante à cinquante hommes de garnison.

Aux termes d'un règlement de l'année 1777, il doit y avoir à Tranquebar deux compagnies de soldats européens, et deux

d'Indiens, ou Sépais; il doit y avoir aussi une petite garnison à Frédéricsnagor. Le fort de Dansborg, négligé pendant l'administration de la compagnie, a été rétabli depuis que le roi a fait acquisition des établissemens de l'Inde. Les forts construits sur la côte de Guinée, ont chacun une petite garnison.

Les îles d'Amérique sont défendues par quelques batteries placées le long des côtes. Sainte-Croix, à deux forts, *Christiansvaern* près de la ville de Christianstad, et *Frédéricsfort*, près de Frédéricstad. St.-Thomas a un fort, nommé *Christiansfort*. Le fort de St.-Jean a été rasé. La force militaire est d'environ cent-soixante hommes. Mais il y a de plus des compagnies bourgeoises, et un corps de Nègres. Ces divers établissemens militaires vont probablement subir des changemens, à l'occasion de la reprise de possession des îles, qui ont été un moment entre les mains des Anglais.

CHAPITRE VII.

Recettes et dépenses publiques.

Le domaine accordé au roi fut longtems la seule source du revenu public. La générosité de quelques princes en aliéna une grande partie. Les besoins de l'Etat augmentèrent cependant à mesure que la politique étendit ses vues, et que les relations sociales se compliquant davantage, l'administration devint plus dispendieuse. Les accises et les douanes, les impositions réelles et personnelles naquirent peu à peu; mais le nouveau système ne put être développé facilement, et l'organisation des finances publiques rencontra des obstacles puissans.

Les franchises et les immunités de la noblesse et du clergé s'étaient accrues d'un siècle à l'autre. Ces deux corps possédaient cependant les plus grandes richesses, et les habitans des villes, ainsi que les laboureurs, avaient aussi peu de fortune que de

ressources pour en acquérir. Ce qui restait de l'ancien domaine était entre les mains des seigneurs, qui en payaient des redevances très-modiques. Ces hommes déja si puissans, présidaient aussi à la levée des subsides imposés aux provinces. La réformation ayant été adoptée, les biens du clergé se trouvèrent dévolus à la couronne; mais ces biens furent également affermés à la noblesse, sur le même pied que les autres parties du domaine.

Environ à la même époque, la Norvège subit l'arrêt d'une entière dépendance, et les possessions vers le Midi s'étendirent; mais la dépense publique augmenta à proportion, et, dans les pays réunis, les intérêts financiers de la couronne étaient à peu près sur le même pied qu'en Dannemarc. Une seule branche du revenu public s'accroissait véritablement au profit de l'Etat, c'était le péage du Sund. A mesure que le commerce de la Baltique s'étendait, il entrait des sommes plus considérables dans le trésor.

Chrétien IV porté pour l'ordre, et secondé par des talens supérieurs, fit de grands

efforts pour introduire une méthode fixe et une marche régulière. Il surveilla les fermiers du domaine et les employés de la trésorerie; il établit une balance entre la recette et la dépense. Mais ses soins ne purent faire disparaître le vice radical. Il fallait recourir pour les taxes aux Etats, où les privilégiés dominaient. Les impôts étaient incertains, et variaient souvent, non pour l'avantage général, mais pour celui d'une classe d'individus.

Après la révolution qui donna au roi le pouvoir souverain, il dut naître un ordre de choses différent. Le privilège exclusif de prendre à ferme les terres de la couronne, dont la noblesse avait joui si longtems, fut révoqué. On établit un mode différent de perception et d'administration; mais les grands propriétaires conservèrent des immunités : l'intrigue fut vigilante, et sut obtenir des faveurs. Sous le règne de Chrétien V, il se forma quelques principes pour la taxation et le recouvrement. Frédéric IV les perfectionna, et l'on a travaillé depuis à de nouvelles réformes, à mesure que l'expérience a fourni des lumières, et

que la raison a délié les entraves des anciennes habitudes. Entrons maintenant dans le détail relatif à l'objet, qui nous occupe.

En 1763, la couronne possédait dans le royaume de Dannemarc, une étendue d'environ soixante et un mille deux cent quatre-vingt-quinze tonneaux de gros grains, tant en terres labourables qu'en prairies et en bois. La plus grande partie de ce domaine a été vendue successivement. On l'a répartie en portions plus ou moins considérables pour le plus grand avantage de la culture. Les acquéreurs ont payé d'abord une moitié du prix d'achat; l'autre à été assurée sur le fonds vendu, à raison d'un intérêt de 4 pour cent. Il est entré par ces aliénations plus de 4 millions de risdales dans le trésor. La couronne conserve encore quelques terres, dont les paysans, autrefois assez pauvres, jouissent maintenant d'une grande aisance, par l'effet des baux emphytéotiques qui leur ont été accordés. En Norvège, le domaine fut vendu sous Frédéric IV, à l'exception de quelques bois et pâturages, et de la mine d'argent de Kongsberg. Dans les duchés de Sleswig et de Hols-

VII. Droit de barrières payé pour l'entretien des nouvelles routes.

VIII. Expéditions aux départemens, concessions et dispenses. Aux termes d'un règlement de 1800, cet objet doit être simplifié, et les pauvres doivent obtenir des rabais.

IX. Postes. Ce qu'elles rapportent est affecté à divers établissemens d'utilité publique et de bienfaisance.

X. Loteries. Il y en a deux, dont l'une fut établie en 1758, pour l'avantage d'une maison de charité, et l'autre en 1771, par une compagnie d'actionnaires. Le roi les a acquises l'une et l'autre par des conventions avec les propriétaires. Elles ont rendu pendant un tems des sommes assez considérables; mais le public est revenu de l'engouement, et l'administration paraît vouloir seconder cette disposition, en circonscrivant peu à peu les loteries.

XI. Péage du Sund. Les rois de Danemarc ont exercé depuis des tems très-reculés, le droit de faire payer une redevance à tout navire chargé, passant de la Baltique dans la mer du Nord, et de la mer du

Nord dans la Baltique, qu'il prenne le chemin du Sund ou celui des Belts. Le premier de ces passages a toujours été le plus fréquenté. L'entretien des fanaux et des signaux a sans doute été le motif de l'imposition et celui du consentement qu'y ont donné les autres États. Le droit est à peu près d'un, et demi pour cent ; on le modère en faveur des Hollandais, des Français, des Anglais, et de quelques autres nations, aux termes des traités relatifs à cet objet. Le revenu que procure le péage du Sund a augmenté avec la navigation et le commerce de la Baltique. Vers l'année 1750, le nombre des vaisseaux était annuellement de quatre à cinq mille, en comptant les deux passages, de l'arrivée et du retour, et lorsqu'en 1752 il y en eut six mille, cet accroissement fut regardé comme très-extraordinaire. Il a été bien plus considérable dans les derniers tems, et surtout depuis la guerre d'Amérique. Les puissances du Nord restèrent neutres pendant cette guerre. Dans toutes les contrées qui avoisinent la Baltique, les produits se sont multipliés, et ont favorisé de nouveaux échanges. L'Angleterre, qui tirait

auparavant de l'Amérique septentrionale une grande partie des articles nécessaires à sa marine, a cherché davantage les ports de Russie, de Prusse et de Suède. Plusieurs nations du Midi, qui n'avaient pris aucune part au commerce du Nord de l'Europe, en ont apprécié les avantages, et l'on a vu sur les listes du Sund des navires portugais, espagnols, vénitiens. Les listes présentent aussi, depuis quelque tems, un nombre assez considérable de navires américains. D'ailleurs, les navires anglais y dominent; après eux viennent les prussiens, les suédois, les danois. Avant la dernière guerre, les Hollandais rivalisaient avec les Anglais. Les progrès de la navigation du Sund ont été de 1752 à 1800, comme suit:

1752	—	6,000	navires.
1770	—	7,736	—
1777	—	9,047	—
1783	—	11,166	—
1790	—	9,734	—
1796	—	12,113	—
1800	—	9,048	—

L'année

L'année 1770, le péage du Sund avait rendu 459,890 risdales ; il doit donc avoir rendu depuis, année commune, un demi-million au moins.

En 1773, on engagea le gouvernement à se procurer les profits de la banque de Copenhague, en achetant toutes les actions. Cette opération financière entraîna des difficultés et produisit des effets, dont le gouvernement et la nation se ressentirent également. On a pris des mesures pour y remédier, et depuis quelque tems le système de la banque est entièrement changé.

Les besoins de l'Etat, quelque fois les vues particulières des princes ou de leurs ministres, ont fait naître des impositions. Il y en a de directes et d'indirectes, de réelles et de personnelles.

La contribution foncière, ou l'impôt territorial doit d'abord fixer notre attention. Cet impôt se perçoit en Dannemarc sur toutes les terres non privilégiées d'après le cadastre dressé sous le règne de Chrétien V. Le tonneau de *Hartkorn*, gros grains, sert de mesure. On désigne par cette dénomination un espace de cent douze mille pieds

carrés, au moins, en terres labourables, ou selon l'estimation vulgaire, une étendue dans laquelle on peut semer trois tonneaux ordinaires, l'un de seigle, l'autre d'orge, et le troisième d'avoine. Cette mesure varie suivant la qualité du sol, et dans les plus mauvaises terres il faut jusqu'à sept cent mille pieds carrés, et au delà, pour faire un tonneau de gros grains. C'est donc une mesure fictive servant à désigner des portions qui ne sont pas toujours de la même grandeur, mais qui doivent être équivalentes pour le produit. Les terreins en prés et en bois, ainsi que les moulins, ont été également répartis en tonneaux de gros grains, d'après des évaluations proportionnelles. Le mesurage fut commencé et achevé sous le règne de Chrétien V. Entrepris dans des vues louables, ce travail ne put être conduit au degré de perfection dont il eût été susceptible. Deux guerres venaient de dévaster le pays, et la plupart des villages ayant autant de friches que de terres cultivées, il fut impossible d'apprécier le sol à sa valeur. Le choix des personnes employées devint un autre obstacle; la plupart des arpenteurs étaient

d'une ignorance crasse, et leur conduite envers les laboureurs excita de justes murmures. Il serait donc à souhaiter que le cadastre pût être amélioré, ou qu'il en fût dressé un nouveau, d'autant plus que depuis la fin du dix-septième siècle, les terres labourables doivent avoir subi des changemens, qu'il serait utile de prendre en considération. L'année 1786, on comptait dans tout le Dannemarc, en champs et en prés, cinquante-cinq mille trois cent soixante-dix-sept tonneaux de gros grains exempts, et trois cent seize mille cent imposés.

La principale taxe qui repose sur les terres, est celle du *cadastre*, combinée avec deux autres impositions de la même nature. Elle a été réglée d'une manière fixe à l'occasion des changemens introduits dans le système militaire. Cette taxe se paie annuellement en quatre termes, le 21 janvier, le 21 avril, le 21 juillet et le 21 octobre. Elle se monte pour les champs et les prairies à une risdale 42 schellings, pour les bois et moulins, à une risdale 18 schellings par tonneau de gros grains.

La taxe dite *du blé* est très-ancienne.

Elle a pour but de procurer au gouvernement les blés nécessaires pour divers établissemens publics. On l'a payée longtems, partie en argent, partie en nature. Depuis l'année 1791, elle se paie uniquement en argent. Un tonneau de gros grains en champs et en prés, est taxé à une risdale, 1 marc 4 schellings, et un tonneau en bois et moulins, à 3 marcs 10 schellings. Les conjonctures de la guerre ayant fait hausser considérablement les prix des blés, les sommes rentrées pour l'acquittement de cette taxe ne purent suffire aux achats nécessaires; et il fallut recourir, en 1795, à une réquisition extraordinaire, qui fut payée à peu près au prix courant. On a fait en 1800, une réquisition pour l'année suivante, d'après un mode nouveau; les prix ont été fixés par l'administration, mais les terres exemptes, même celles des comtes et des barons, devront supporter cette charge comme les autres.

Nous avons déja parlé dans le chapitre précédent du subside des fourages, et de la manière dont il est levé.

En Norvège le cadastre est un labyrinthe.

L'impôt territorial s'y lève d'après des évaluations, qui varient à l'infini, et qui dans un des grands bailliages sont au nombre de cinquante. On les réduit cependant, en dernier résultat, à quelques espèces principales. Tels sont dans le grand bailliage de Christiania, le *Tunge*; dans celui de Christiansand, le beurre et les peaux; dans celui de Bergen, le beurre et le poisson; dans celui de Drontheim, les grains et le poisson. D'après ces réductions, il y a, par exemple, dans le grand bailliage de Christiania vingt mille cent trente-sept Skippund *Tunge*, qui peuvent équivaloir à vingt-cinq mille cent soixante-treize tonneaux de gros grains. Ce cadastre norvégien est une source de difficultés entre les contribuables et les collecteurs. Il fut question au commencement du siècle passé de le changer entièrement; mais ce projet trouva des antagonistes, qui parvinrent à le faire abandonner.

Il existe en Norvège plusieurs espèces de taxes territoriales, qui toutes reposent sur les terres non privilégiées. Comme ces terres forment la masse des fonds ruraux,

l'inégalité qui résulte de l'exemption doit être moins sensible qu'en Dannemarc.

Le cadastre des duchés de Sleswig et de Holstein est de l'année 1657. Quelques districts ont été mesurés assez récemment, et sont imposés d'une manière différente, relativement au cadastre. La mesure la plus générale est celle des *charrues*. Dans les terres basses, on évalue souvent les fonds par *demaths*, ailleurs c'est par tonneaux, boisseaux, arpens, marcs d'or. Ces mesures sont réduites, pour la perception, à celle des charrues, dont une équivaut à peu près à neuf tonneaux de gros grains. Toutes les terres sont sujettes à la taxe territoriale, et paient entre trois et quatre risdales par mois pour chaque charrue. Il y a de plus un subside à payer pour le fourage.

La taxe nommée *consommation des campagnes*, fut réglée en 1700. Elle comprend plusieurs objets; c'est d'abord une capitation portant, à la campagne, sur tous les pères de famille qui ne sont point paysans, ou qui font valoir des terres privilégiées, et sur les domestiques, les artisans, les journaliers. On a exempté les

ecclésiastiques, parce qu'ils sont chargés du travail de dresser les rôles. Cet impôt fut longtems en ferme. Les plaintes réitérées des contribuables engagèrent l'administration à changer ce mode en 1760. Suivant le nouveau mode la perception est abandonnée aux propriétaires des terres, à ceux des moulins, aux pasteurs, et aux paysans-propriétaires, qui tous sont contribuables au fisc d'une somme par tonneau de gros grains, à peu près équivalente à la capitation. Celle-ci se monte, suivant les différentes classes depuis une demi-risdale jusqu'à deux. Avec cette taxe est combinée celle des écuries, qui paient chacune, sans égard aux privilèges, une risdale en deux termes. En 1762, il fut introduit une autre capitation, embrassant les villes et les campagnes. Tout individu au delà de douze ans paie une risdale. On excepte les enfans des paysans-fermiers, et ceux des journaliers, qui ne commencent à payer qu'à l'âge de seize ans accomplis. La Norvège est exempte de cet impôt. On le lève dans les duchés, à l'exception de la partie ci-devant ducale du Holstein. L'ancienne

capitation a longtems embrassé les mariages en Dannemarc. Les personnes décorées d'un titre, ou revêtues d'une charge, payaient en se mariant cinquante risdales; les nobles n'ayant ni charge, ni titre, les ecclésiastiques de la campagne, les intendans des seigneurs, et les bourgeois des villes étaient taxés à quatre risdales, les garçons ouvriers à deux, et les domestiques employés dans les villes, à une. Les paysans, les matelots et les soldats étaient exempts. Quoique cet impôt fût gradué, et qu'il ne portât point sur la classe la plus nombreuse de la société, il ne pouvait être approuvé, et les principes d'une bonne administration devaient le faire proscrire. Il fut en effet supprimé, en 1792, dans tout le pays, à l'exception de Copenhague, où le produit entre dans la caisse de la ville.

L'impôt sur le rang fut introduit en 1764. Il est gradué suivant les classes, qu'établit le règlement du rang :

1re.	classe, taxée à	80	rdl. par an.
2e.	———	70	——
3e.	———	40	——
4e.	———	24	——

5e.	———	18	——
6e.	———	15	——
7e.	———	12	——
8e.	———	8	——
9e.	———	6	

Les veuves paient la moitié; on exempte, cependant, celles dont la pension est au dessous de cent risdales. Il ne serait pas sans intérêt de connaître le produit annuel de cette taxe à différentes époques; mais nous la trouvons confondue sur les tableaux avec la capitation ordonnée en 1762.

L'impôt de *quotité* porte sur les appointemens et autres revenus des employés publics, sur les pensions et sur les gratifications. Établi en 1768, pour deux ans, il fut prolongé au bout de ce terme pour un tems indéterminé. L'état civil et militaire est taxé de la manière suivante:

Sur	500	rdl.	et au dessus	10	p. c.
—	350	à 400	——	9	—
—	400	à 450	——	8	—
—	350	à 400	——	7	—
—	300	à 350	——	6	—
—	250	à 300	——	5	—
—	200	à 250	——	4	—

— 150 à 200 —— 3 —
— 100 à 150 —— 2 —

Le clergé fut taxé d'abord à dix pour cent de ses revenus fixes, et du casuel. Depuis 1770, il paie dans les mêmes proportions que les employés civils et militaires.

La même année, où fut créé l'impôt de quotité, on prescrivit celui du quart pour cent de tous les capitaux placés sur les biens-fonds, tant des villes que des campagnes. Cet impôt fut supprimé en 1770. Mais la suppression ne dura que jusqu'en 1773. On avait réglé immédiatement après la création de l'impôt qu'il serait à la charge du créancier, et non à celle du débiteur. Le quart pour cent se perçoit aussi sur la valeur de tous les fonds ruraux du Dannemarc. La valeur est déterminée par un tarif dressé sur le nombre des tonneaux de gros grains.

Depuis l'année 1792, toutes les successions collatérales paient quatre pour cent.

Le droit du timbre existe depuis le règne de Frédéric III, qui l'établit en 1657. Borné d'abord à un petit nombre d'objets, il s'est étendu, dans la suite, sur plusieurs autres. Il porte actuellement sur toutes les conven-

tions, contrats et actes passés en justice, sur les requêtes, sur les brevets, et sur les cartes à jouer. En dernier lieu le produit annuel a augmenté, dans l'espace de quatre ans, d'environ cinquante mille risdales, dont douze mille payées par les habitans de la capitale.

Tout ce qui concerne les douanes et les accises a été réglé, en Dannemarc et en Norvège, par une ordonnance du premier février 1796, d'après des principes, dont la raison et l'expérience ont fait connaître l'utilité.

Les droits de sortie et d'entrée, et les droits levés sur les objets de consommation importés dans les villes, qui formaient auparavant deux départemens séparés, ont été réunis sous une seule et même administration.

Le principe des prohibitions et des gênes avait été admis dans toute sa rigueur, et les effets de ce système furent dans les Etats danois les mêmes qu'ailleurs. Sans augmenter la masse des produits nationaux, on encouragea la fraude. La marche du commerce souffrit, et l'État se vit privé d'un revenu, dont il avait besoin. La mul-

tiplicité des droits était telle que les receveurs, aussi bien que les contribuables, se perdaient dans un dédale de calculs, et de combinaisons pénibles. Le nombre des objets prohibés se borne actuellement à quelques articles, que des circonstances particulières ont empêché de déclarer libres. Les droits sont simplifiés, et forment l'impôt unique de la douane, payé suivant les cas, sous les dénominations d'entrée, de sortie, de transit, et de consommation. Le tarif a été fixé suivant le prix des marchandises, le besoin que le pays peut en avoir, et la marche générale du commerce. Comme il était impossible de saisir du premier coup-d'œil les déterminations les plus précises et les plus applicables, le gouvernement a écouté les réclamations qui ont été faites, et il publie des amendemens à mesure qu'il en aperçoit la nécessité. Les droits perçus sur les navires forment également un impôt unique, excepté les vaisseaux qui fréquentent la Méditerranée, auxquels on fait payer quelques droits particuliers. On a aussi conservé, du ressort très-vaste de l'ancienne accise, ou consom-

mation le droit payé aux moulins, celui qui était dû pour la fabrication de l'eau-de-vie, et un autre, nommé droit de roulier.

Les déclarations et engagemens des négocians et des capitaines, qu'on prenait par écrit et sous serment, se donnent maintenant de bouche, et l'on s'en rapporte à la bonne foi des parties. Si l'on découvre des fraudes, elles sont punies suivant l'importance du cas. Il n'y a plus d'arbitraire dans les gratifications payées aux employés des douanes. Fixées par un tarif, elles sont acquittées en même tems que les droits publics, et réparties entre les employés.

Nous nous sommes bornés ici à faire connaître l'esprit du nouveau systême des douanes, le détail de l'ordonnance devant être réservé pour le chapitre, où nous traiterons du commerce.

Dans les duchés de Sleswig et de Holstein, les douanes sont maintenues sur l'ancien pied. Les droits diffèrent selon les privilèges de chaque district et de chaque ville. Le droit d'accise n'a jamais été levé dans ces provinces.

Outre les impôts ordinaires, que nous venons de faire connaître, le gouvernement a ordonné quelquefois des subsides temporaires, nécessités par les circonstances. En 1789, à l'occasion de l'armement qui eut lieu à cette époque, on imposa l'industrie et les fortunes, et cette imposition rendit au delà d'un million 130,000 risdal. Des évènemens plus récens ont fait mettre des impôts extraordinaires sur les navires, et sur les marchandises venant des deux Indes.

Les charges au profit du trésor royal ne sont pas les seules que supportent les habitans; il y en a plusieurs autres, tant dans les villes que dans les campagnes. Telles sont les frais d'entretien des prisons, des églises, des écoles, des grandes routes; les gratifications accordées aux miliciens pendant la marche pour se rendre aux régimens, les voitures pour compte du roi. Les deux dernières obligations reposent principalement sur les habitans des campagnes.

La méthode du recouvrement a toujours été fort simple et peu dispendieuse. Dans les villes c'est le magistrat qui soigne les rentrées, de concert avec les députés de la

bourgeoisie. Dans les campagnes il y a des collecteurs qui sont au nombre de trente-trois en Dannemarc, de quarante et un en Norvège, et de trente et un dans les duchés. Les caisses principales sont établies à Copenhague, à Christiania et à Rendsbourg. Il y a des dépôts particuliers à Bergen et à Drontheim. Le nombre des caissiers et des commis peut s'élever à dix. Les employés des douanes sont à Copenhague au nombre de cinquante-quatre, et dans le reste du Dannemarc, de deux cent trente-cinq; en Norvège de deux cent quarante-quatre, et dans les duchés de quatre-vingt-dix-neuf.

Les possessions éloignées et coloniales paient plusieurs impôts directs et indirects, mais les frais qu'elles occasionnent absorbent le revenu, et quelquefois au delà; elles n'augmentent la recette générale, que par les droits perçus sur le commerce que les habitans des autres Etats danois font avec elles, et cet objet se trouve compris dans la branche du revenu des douanes.

Les impôts ayant été augmentés à diverses époques, les recettes ont dû s'accroître. En 1699, il entra dans le trésor de l'Etat à

peu près trois millions et demi de risdales ; en 1726, à peu près autant; en 1756, quatre millions 955,800, en 1770, six millions 81,830; de 1785 à 1787, il est en tréannée commune, sept millions 270,172.

Le tableau suivant présente le détail de cette dernière recette : (1)

---

(1) Ce tableau, que nous avons lieu de croire exact et vrai, est tiré de l'ouvrage allemand intitulé : *Introduction à la Statistique générale et particulière de l'Europe*; *par M. E. Toze, retravaillée et augmentée, par Valentin-Auguste Heinze.* Schwerinet, Wismar, 1799. T. II.

Dannemarc.

Impôt territorial	609,019	r.	76 s.
——	190,143	—	9
——	45,517	—	57
Taxe de la consommation des campagnes . . .	65,005	—	63
Timbre des cart. à jouer,	5,624	—	72
Papier timbré	121,973	—	73
Capit. extraord. et taxe du rang	466,957	—	29
Quart pour cent	121,913	—	29.
Pour cent des appointemens et revenus des employés	65,602	—	42.
Revenu des fermes dom.	17,119	—	15.
Douanes	522,856	—	15.
Douane du tabac et du sel	32,496	—	29.
Douane du houblon . . .	10,645	—	7.
Consommation des villes et imp. y relatives .	610,145	—	63.
Intérêts des capitaux ass. sur les biens domaniaux vendus	7,193	—	8.
Somme totale. . .	2,892,213	—	15.

Norvège.

Impôt territorial . . . , .	281,042	r. 76	s.
——	41,571	— 38.	
Dîme du blé et de la pêche.	20,682	— 3.	
— du fer	4,616	— 64.	
— du cuivre, y compris d'autres droits sur le cuivre	49,309	— 95.	
Dîme de la pêche et accise de Bergen . .	13,693	— 42.	
Taxe de la comsommation des campagnes	11,521	— 38.	
Timbre des cart. à jouer .	4,066	— 64.	
Papier timbré	54,418	— 54.	
Taxe du rang	13,304	— 94.	
Quart pour cent	20,334	— 19.	
Pour cent des appoint. et revenus des employés	16,070	— 6.	
Douanes	472,778	— 21.	
Douane du sel et du tabac	34,871	— 1.	
Consommation des villes .	100,580	— 43.	
Douane du houblon	1,368	— 48.	
Somme totale. .	1,140,230	— 14.	

Duchés de Sleswig et de Holstein.

Impôt territorial	452,365	r.	52. s.
——	458,987	—	72.
Fermes du domaine . . .	226,352	—	7.
Impôt du blé et du four.	73,367	—	21.
Papier timbré	49,608	—	5.
Capitaux et taxe du rang	260,078	—	65.
Quart pour cent	48,573	—	51.
Pour cent des appoint. et revenus des employés	14,472	—	31.
Revenus particuliers du district de Glucsbourg	26,384	—	—
— du nord de Ditmarsen	4,000	—	—
— du distr. de Kiel	725	—	53.
Contribution des juifs d'Altona	3,000	—	—
Douanes	129,934	—	64.
Douane du tabac et du sel	27,287	—	79.
— du houblon	2,495	—	22.
Somme totale	1,777,626	—	42.

Divers autres revenus.

Péage du Sund	581,779	r. 91.	s.
Loteries	134,353	— 94.	
——	15,552	— 32.	
Revenu de la banque . .	335,441	— 70.	
Revenus non spécifiés . . .	60,477	— 44.	
Revenus des îles d'Amériq.	112,868	— 69.	
Expéditions aux chambres ou collèges	103,996	— 61.	
Caisses des dicastères. . . .	7,272	— 27.	
Fanal de Lindesnæs	4,233	— —	
Surplus du droit payé aux moulins	2,679	— 88.	
Carrières de Segeberg . . .	5,132	— 65.	
Revenu des forêts du roi	82,284	— 20.	
Commerce et contributions des îles Færœ	5,778	— 68.	
Commerce d'Islande	7,250	— —	
——	1,460,102	— 30.	
Dannemarc	2,892,213	— 15.	
Norvège	1,140,230	— 14.	
Duchés.	1,777,626	— 42.	
Revenus divers	1,460,102	— 30.	
Somme totale. . .	7,270,172	— 5.	

Les revenus ont probablement augmenté depuis le tems dont il s'agit, dans tous les Etats danois, et surtout en Norvège, où le commerce et plusieurs branches d'industrie ont fait en dernier lieu des progrès sensibles.

L'état de la cour et de la maison du roi, les frais des établissemens militaires, et les appointemens des employés civils, ont toujours formé les grands objets de la dépense ordinaire.

La maison du roi avait coûté en 1764, 184,127 risdales, en 1765, 200,770 sans compter l'entretien des écuries. Cette dépense a été diminuée. De 1746 à 1757, l'armée de terre avait absorbé année commune à peu près deux millions. Le règlement de 1793, fixe cet objet à 1,965,000 risdales. La marine a souvent obtenu au delà d'un million; le règlement de 1781 accorde un état ordinaire de 880,000 risdales. Les frais du département des affaires étrangères s'étaient montés de 1752 à 1770 à 5,756,263 risdales, faisant année commune 302,961 $\frac{1}{4}$. Nous ignorons à quoi ces frais se sont montés depuis. Le mon-

tant de la dépense générale a été autant qu'on peut en être instruit :

En 1770 de 6,158,710 risdales.
— 1786 — 7,579,734 —
— 1790 — 6,525,000 —

La répartition de cette dernière somme, où ne sont cependant pas compris quelques objets particuliers, avait été comme suit :

Cour et Maison du roi	250,000 rdls.
Apanag. des princ. et princess.	180,000.
Employés civils	707,500.
Gratifications extraordinaires	111,000.
Pensions et gratif. ordin. . . .	120,000.
(Manq. les autres pensions.)	
Armée de terre	2,080,000.
Marine	1,200,000.
Possessions aux Indes orient.	180,000.
Gratificat. au commerce, mines et fabriques. . . .	300,000.
Rentes viagères	27,000.
Constructions et réparations	120,000.
Intérêts de la dette publique	1,100,000.
Fonds d'amortissement . . .	150,000.
——	6,525,500.

Déjà, vers la fin du dix-septième siècle, la dépense avait excédé la recette, et le gouvernement tâcha d'acquitter la dette avec les subsides étrangers qu'il retirait à cette époque. Frédéric IV établit de l'ordre dans les finances, et fit régner une économie sévère. Chrétien VI, son successeur sacrifia des sommes considérables à la passion de bâtir, et contracta une dette d'environ deux millions. Cette dette s'est accrue par l'effet de plusieurs circonstances.

Les menaces de Pierre III forcèrent le gouvernement danois à un armement très-dispendieux, en 1762. Nous avons déja parlé ailleurs des charges qu'entraîna l'échange des comtés d'Oldenbourg et de Delmenhorst, contre la partie ducale du Holstein. Les frais de construction du canal qui joint la Baltique à l'Océan, se sont montés à deux millions et demi. Le roi s'est chargé de quatre millions dûs par les planteurs des îles d'Amérique en Hollande, en payant quatre et demi pour cent d'intérêt, à condition cependant que le capital sera remboursé par les planteurs dans l'espace de vingt-huit ans. Il a été accordé de plus aux mêmes planteurs

un million et demi comme prêt. L'armement de 1788, en Norvège, a coûté plusieurs millions. Des circonstances plus récentes doivent avoir occasionné des dépenses extraordinaires très-considérables.

Nous n'avons pas les données requises pour apprécier au juste le plus ou le moins de nécessité ou d'utilité de ces diverses dépenses. Mais il y en a eu d'autres sur lesquelles il n'est pas si difficile de prononcer. Nous rangeons dans cette classe l'entretien des châteaux superflus, le luxe de cour inutile, les pensions trop multipliées, des plans de fabriques et des entreprises de commerce contraires aux principes d'une saine administration. Ces dépenses ont fait tomber des millions dans le gouffre du néant.

En 1758, la dette publique était de quatre millions 250,250 r.

En 1771 elle était :

Dans le pays même de	7,139,762 r.	52 s.
Dans l'Etranger . . .	10,051,184 —	36.
Somme totale. . . .	17,190,946 —	88.

Mais la couronne avait à prétendre près de cinq millions dans les Etats danois, et 4,077,406 risdales de l'Espagne. Les données manquent pour les années plus récemment écoulées ; on prétend que la dette s'élevait en 1790, à vingt et quelques millions.

Depuis l'année 1785, il existe un plan pour le rétablissement de l'équilibre qui avait disparu. L'administration de la banque royale et les objets relatifs à la liquidation, ont été séparés du département général des finances. Les sommes dues à la banque par la caisse du roi, se montant à peu près à neuf millions de risdales en billets de banque, dont la circulation avait entravé le crédit public, doivent être acquittées peu à peu, soit en effets disponibles et solides, soit par des emprunts avantageux dans le pays. On a combiné avec cette mesure l'établissement de deux fonds, destinés l'un au paiement des intérêts de la dette publique, l'autre à l'amortissement succesif de cette dette. Pour atteindre le but qu'on se propose, on a d'un côté ordonné des économies, et l'on a tâché de l'autre de se

procurer des augmentations de recette. Les économies portent sur l'entretien de l'armée et de la marine, sur la maison du roi, sur les châteaux, sur les écuries, et sur divers autres objets. Les augmentations de recette doivent provenir du nouveau système des douanes, d'une perception plus exacte et plus régulière de plusieurs branches négligées, de la taxe sur les successions collatérales, et de l'extinction successive des pensions. On estimait que la double ressource des économies et des augmentations pourrait rendre annuellement 629,500 risds et au delà.

Plusieurs autres mesures ont été prises pour assurer le succès du plan général. On a tâché d'acquitter, avant tout, les sommes dues dans l'Etranger, et d'établir des emprunts sur le pied d'annuités dans les Etats danois. En 1785, on fit le premier essai de ces annuités. Copenhague et Altona fournirent 900,000 risdales à quatre et demi pour cent, en comptant tous les avantages accordés aux prêteurs. Une partie de cette somme devait se trouver remboursée au bout de vingt-huit, l'autre au bout de trente

ans. On a fait depuis, plusieurs opérations pareilles, et un écrivain danois assure, que dans l'espace de huit ans, il a été acquitté à peu près sept millions sur les sommes dues dans l'Etranger. L'établissement de la nouvelle banque, celui d'une tontine sous garantie royale, et celui d'une caisse de crédit pour favoriser l'augmentation des produits, font partie du nouveau plan des finances. Nous aurons occasion, dans la suite de cet ouvrage, de revenir sur ces divers établissemens et de les faire connaître plus en détail.

Des obstacles nombreux se seront présentés pendant les dernières années, et le gouvernement n'aura pu hâter, autant qu'il le desire, sans doute, l'exécution de ses vues. Les embarras du commerce et la guerre qui allait éclater, ont dû produire, sur le crédit public, des effets peu favorables au projet de liquidation. Mais les circonstances ont changé, et la paix va répandre ses influences bienfaisantes.

CHAPITRE VIII.

Population.

On chercherait en vain à connaître l'état de la population des pays danois, avant le siècle qui vient de s'écouler. Les données manquant, on s'égarerait dans le vague des conjectures. En 1720, le gouvernement ordonna de dresser annuellement le tableau des naissances, des morts et des mariages. Mais ces tableaux sont restés longtems imparfaits, et ce n'est que depuis l'année 1775, qu'on peut les consulter avec confiance. Les calculs qui ont été faits par *Susmilch* et *Pontopidan*, sur des listes plus anciennes, sont trop vagues et trop hasardés pour devoir être cités.

En 1769, on fit un recensement général des habitans de tous les Etats danois situés en Europe : suivant ce recensement il y avait :

En Dannemarc . . . . . 785,690 ames.
En Norvège . . . . . 723,141.
En Islande . . . . . 46,201.
Aux îles Færœ . . . . . 4,754.
En Sleswig . . . . . 243,605.
Dans le Holstein roy. . . . 134,665.
En Oldenbourg et Delmenhorst . . . . . 79,071.

——— . . . . . 2,017,127.

Mais il faut observer que l'état militaire ne fut point compté, et que le dénombrement eut lieu pendant l'été, saison où beaucoup d'individus, et les marins surtout, sont absens de leurs domiciles. D'ailleurs, la crainte que ce dénombrement ne fût le précurseur d'un nouvel impôt, fit chercher les moyens de s'y soustraire. En recourant aux approximations pour compléter les résultats, on trouve un nombre d'habitans d'environ deux millions cent cinquante-deux mille, non compris les possessions coloniales.

Un second dénombrement eut lieu en 1787; mais il ne s'étendit que sur le Dannemarc, et comme le premier, il fut fait

pendant l'été. Il donna huit cent quarante-mille quarante-cinq individus L'échange des comtés d'Oldenbourg et de Delmenhorst fut un gain relativement à la population, comme à plusieurs autres égards.

Pour mettre le lecteur en état de suivre les progrès de la population des pays danois, et d'apprécier les résultats que nous présenterons bientôt, nous plaçons ici le tableau général des naissances et des morts en Dannemarc, en Norvège et dans les duchés, depuis l'année 1785 jusqu'à l'année 1799. On n'a point de listes complètes pour les possessions lointaines et coloniales.

	DANNEMARC.		NORVÈGE.		DUCHÉS.		TOTAL.	
1785.	N. 25,461.	M. 24,946.	N. 22,657.	M. 26,144.	N. 16,802.	M. 17,601.	N. 64,920.	M. 68,691.
1786.	25,269.	29,237.	23,979.	19,164.	16,875.	17,558.	66,123.	65,759.
1787.	24,954.	26,577.	23,070t	18,034.	16,009.	17,290.	64,033.	61,901.
1788.	29,775.	24,374.	24,403.	20,734.	17,204.	16,200.	68,382.	61,308.
1789.	26,365.	23,057.	24,365.	24,315.	17,566.	13,927.	68,154.	61,299.
1790.	35,329.	20,546.	25,596.	18,371.	16,994.	13,089.	67,919.	57,006.
1791.	26,524.	23,697.	26,369.	18,574.	17,238.	13,834.	70,131.	56,105.
1792.	28,908.	22,975.	28,246.	19,564.	18,443.	13,611.	75,597.	56,150.
1793.	27,355.	22,689.	28,039.	18,231.	16,964.	15,832.	72,368.	56,752.
1794.	27,539.	25,956.	28,069.	17,344.	17,638.	14,306.	73,246.	57,906.
1795.	27,267.	23,942.	27,249.	19,010.	17,046.	14,795.	71,562.	57,746.
1796.	27,099.	23,038.	26,844.	18,312.	17,674.	14,170.	71,617.	55,520.
1797.	28,728.	23,197.	28,154.	19,274.	19,586.	15,731.	76,468.	58,202.
1798.	30,613.	24,624.	28,010.	19,580.	19,127.	16,680.	77,750.	60,884.
1799.	29,692.	26,197.	28,540.	18,354.	19,052.	15,327.	77,284.	59,878.

Les mariages ont été dans une progression satisfaisante ; le tableau suivant en offre la preuve :

	DANNEMARC.	NORVÈGE.	DUCHÉS.	TOTAL.
1795.	7,870.	6,531.	4,517.	18,712.
1796.	7,970.	6,695.	4,935.	19,600.
1797.	8,438.	6,950.	5,551.	20,930.
1798.	8,240.	7,227.	5,583.	21,050.
1799.	7,630.	6,910.	3,727.	18,267.

En 1777, le total des mariages ne s'élevait qu'à 14,189.

Si, prenant pour base les résultats des deux dénombremens, avec les complémens dont ils ont besoin, on fait ensuite usage des tableaux, d'après la méthode la plus reçue, il se trouvera que la population des Etats danois en Europe, a été à la fin du dix-huitième siècle, comme suit :

Dannemarc . .	890,000
Norvège . . .	900,000
Duchés. . . .	600,000
Islande. . . .	50,000
Iles Færœ. . .	5,000
	2,445,000

La population de l'Islande est fixée à cinquante mille ames, d'après un mémoire, qui

qu'il a paru nouvellement sous une forme authentique, et il est probable que le nombre des habitans des îles Færœ monte au moins à cinq mille. En donnant

au Grœnland. . . . . 6,000 ames.
aux établissemens dans l'Inde. 50,000
aux îles d'Amérique. . . . 36,693

On obtient pour les possessions coloniales le nombre de cent deux mille six cent quatre-vingt-treize, et en ajoutant cette somme à celle indiquée ci-dessus, il se présente un total de deux millions cinq cent quarante-sept mille six cent quatre-vingt-treize.

Nous ne doutons pas que le nouveau dénombrement qu'on vient de faire, mais dont les relevés n'ont pas encore été publiés, n'ait donné au moins ce nombre.

Nous allons envisager maintenant les rapports particuliers sous lesquels l'objet dont nous nous occupons, se présente dans chacun des pays qui composent la puissance danoise.

Le Dannemarc jouit d'un climat salubre et assez tempéré; son sol peut produire beaucoup, même en légumes et en fruits; sa situation provoque à l'activité commerçante. Mais sous quelle latitude, sur quel

sol, la population pourrait-elle s'accroître en raison des intentions de la nature, lorsque cette classe d'habitans, qui doit fertiliser la terre et procurer les subsistances, est réduite à l'état où les paysans danois ont langui si longtems? A cet obstacle principal, il s'en est joint plusieurs autres; tels ont été les lois entravant l'industrie et le commerce, l'impôt sur les mariages, des charges publiques, onéreuses pour une grande partie de la nation, l'administration vicieuse de la police des pauvres. Ces obstacles sont levés en grande partie; et la population s'en est ressentie d'une manière frappante.

D'après des observations faites sur une suite d'années, le rapport des naissances aux vivans a été longtems comme 1 à 32 ou 33; celui des mariages, comme 1 à 120 ou 130. Chaque mariage produisait environ trois enfans. Par un effet de la salubrité de l'air et de la simplicité des mœurs conservée dans les classes les plus nombreuses, il ne mourait qu'un individu sur trente-huit, et ce rapport avantageux corrigeait celui des naissances et celui des mariages. Ces deux der-

niers rapports auront sans doute éprouvé depuis quelque tems des changemens avantageux.

En 1797, il était né dans le diocèse de Viborg, sur mille huit cent six enfans, quatre-vingts hors du mariage, et dans le diocèse de Fionie deux cent quatre-vingt sur mille cent quarante-six. Sur mille trois cent cinquante-six personnes mortes dans le premier de ces diocèses, on en comptait cent ayant au delà de quatre-vingt-dix ans, et une âgée de cent. Ce sont d'ordinaire les femmes qui atteignent l'âge le plus avancé.

Selon les dénombremens, il y avait,

En 1769, 144,105 ames dans les villes, et 641,485 à la camp.
— 1787, 142,880 ——— 667,165. ——

Il y aurait donc eu une diminution dans la population des villes. Mais la différence n'est pas considérable, et les villes les mieux situées avaient toutes gâgné au lieu de perdre. Il est vraisemblable que depuis 1792, la population des villes s'est accrue d'une manière sensible, le commerce et l'industrie ayant pris un grand essor depuis cette année, et peut-être ne se tromperait-on guère, en adoptant que les habitans des

villes sont actuellement à ceux des campagnes, comme un à quatre.

La population de Copenhague s'élevait en 1769, à 70,495 personnes. Depuis l'année 1784 jusqu'à l'année 1799, elle a été comme suit:

Année.	1784 . .	93,719.
—	1785 . .	87,023.
—	1786 . .	87,801.
—	1787 . .	90,032.
—	1788 . .	86,827.
—	1789 . .	85,470.
—	1790 . .	88,965.
—	1791 . .	84,509.
—	1792 . .	86,462.
—	1793 . .	85,771.
—	1794 . .	86,133.

L'année 1798, on comptait quatre-vingt-trois mille soixante-trois individus, dont quarante et un mille quatre cent dix-neuf mâles, et quarante et un mille six cent quarante-quatre femelles; l'année 1799, quatre-vingt-trois mille six cent dix-huit, dont quarante-deux mille cent quarante-deux mâles, et quarante-un mille quatre

cent soixante-seize femelles. Si, comme nous avons lieu de croire, ces données sont exactes, il paraîtrait que la population de Copenhague a été au moins stationnaire depuis quelque tems, si même elle n'a pas diminué. Peut-être plusieurs personnes se sont-elles retirées à la campagne, ou dans les petites villes, depuis les progrès sensibles de la cherté. Peut-être aussi les provinces, trouvant plus de moyen de subsistance, ont-elles envoyé moins de recrues à la capitale. A Copenhague ainsi que dans toutes les grandes cités, le nombre des morts l'emporte, la plupart du tems, sur celui des naissances. L'excédent n'est cependant pas aussi frappant que dans plusieurs autres endroits; on pourra s'en faire une idée par la liste suivante:

Années.	1784	nés	3,224	morts	3,004.
—	1792	—	3,284	—	2,433.
—	1796	—	3,027	—	3,045.
—	1797	—	3,276	—	3,278.
—	1798	—	3,351	—	3,717.
—	1799	—	3,407	—	3,601.

Nous indiquerons aussi le nombre des mariages à quelques époques.

Années.	1784 . .	1078	mariages.
—	1792 . .	860	—
—	1796 . .	978	—
—	1798 . .	1017	—

Sur les deux mille quatre cent trente-trois individus morts en 1792, les maladies de poitrine en avait enlevé deux cent quatre-vingt-neuf, la petite vérole cent trente-neuf, les apoplexies quatre cent dix-huit, la plupart enfans; vingt-neuf avaient péri dans l'eau, douze par des chûtes, et deux par suicide. Des maladies non indiquées avaient coûté la vie à trois cent trente-deux personnes. Ces maladies étaient probablement du nombre de celles, que les excès de tout genre rendent si communes dans les capitales.

Les autres villes du Dannemarc ne présentent pas une masse de population bien considérable sur les tableaux des dénombremens. Nous indiquerons les principales:

	Année 1769	Année 1787.
Odense,	—— 5,209	—— 5,363.

	Année 1769	Année 1787.
Alborg,	— 4,160	— 4,866.
Aarhus,	— 3,597	— 4,052.
Elseneur,	— 3,331	— 4,829.
Horsens,	— 2,584	— 2,221.
Frédéricia	— 2,528	— 3,066.
Randers,	— 2,718	— 3,645.
Rœnne,	— 2,019	— 2,130.
Viborg,	— 1,990	— 2,572.
Ribe,	— 1,827	— 2,587.
Svendborg,	— 1,714	— 2,025.
Roskild,	— 1,620	— 1,871.
Nyborg,	— 1,451	— 1,672.
Colding,	— 1,396	— 1,659.
Kiœge,	— 1,340	— 1,366.
Nestved,	— 1,317	— 1,501.
Slagelse,	— 1,289	— 1,722.
Naschkou,	— 1,284	— 1,375
Corsœr,	— 1,280	— 1,269
Kallundborg,	— 1,264	— 1,375.

Comme nous l'avons déja observé, la population des villes doit avoir fait des progrès marqués depuis une dixaine d'années. On peut le dire au moins avec certitude de toutes celles dont la situation favorise le commerce.

Quoiqu'en envisageant le Dannemarc en général, on ne puisse compter que treize cents personnes par mille carré, ce rapport diffère beaucoup suivant les districs. L'île de Séland a deux mille cinq cent habitans par mille carré; celle de Falster près de deux mille; celle de Fionie mille huit cent; celle de Laaland mille sept cent; mais le Jutland n'en a que huit à neuf cents.

La nature a donné aux duchés de *Sleswig* et de *Holstein* de plus grands moyens pour le développement de la population, qu'au Dannemarc; le climat est plus tempéré, le sol plus productif, et ce dernier avantage compense bien les effets de l'humidité dans les terres basses. L'abolition du servage, et les changemens qu'on introduit dans le système de l'économie rurale, seconderont les vues de la nature, souvent contredites par le régime précédent. Il est cependant probable, que le grand gouffre de Hambourg engloutira toujours une partie de la population des districts qui l'avoisinent; mais l'inconvénient est peut-être balancé par les effets avantageux de ce voisinage sur l'industrie agricole et sur l'augmentation des produits.

On estime qu'il naît dans les duchés un individu sur trente-deux, et qu'il en meurt un sur trente-sept ou trente-huit. Le nombre des mariages est à celui des vivans, comme 1 à 114 ou 116. Le rapport de la population des villes à celle des campagnes est comme 1 à 5 en Sleswig, et comme 1 à 3 en Holstein. Cette différence provient, sans doute, des avantages particuliers dont jouissent *Altona et Kiel* pour l'extension du commerce. La première de ces villes a au moins vingt-mille ames, la seconde six à sept mille; les autres villes un peu considérables du Holstein se suivent dans la progression que nous allons indiquer :

	Année 1789.	Année 1799.
Rensbourg	—— 3,586 ames	4,000 environ.
Gluckstad	—— 2,483 —	3,800.
Itzehoe	—— 2,370 —	3,000.
Oldeslæ,	—— 1,434 —	2,000.

Les villes principales du Sleswig se présentent dans la progression suivante :

	Année 1769.	Année 1799.
Flensbourg,	— 6,842.	— 14 à 15,000.

	Année 1769.	Année 1799.
Sleswig,	— 5,629.	— 6,000 env.
Husum,	— 3,342.	— 4,000.
Hadersleben,	— 3,141.	— 3,500.
Sœnderborg,	— 2,692.	— ——
Tœndern,	— 2,584.	— ——
Eckernfœrde,	— 2,091.	— ——

La population des autres villes des deux duchés, si elle n'a pas diminué, est au moins restée stationnaire depuis assez longtems.

En donnant au Sleswig une population de deux cent soixante-dix mille ames, on peut en compter à peu près mille six cent par mille carré, et en Holstein, il doit y en avoir sur le même espace, près de deux mille, en évaluant la population de cette province à trois cent trente mille ames. Les districts des Marches sont plus fortement peuplés que ceux des terres hautes, et le nombre des habitans s'y élève à trois et jusqu'à quatre mille par mille carré. Cette différence n'est pas uniquement l'effet de la grande fertilité du sol ; ce qui n'a pas moins contribué à la faire naître, c'est l'existence des laboureurs ; ceux des Marches

ont toujours été libres, et ont la plupart des propriétés considérables.

La *Norvège* a un climat trop contraire au progrès de l'agriculture et de l'industrie, son sol est trop coupé de rochers et d'eau, pour qu'elle puisse jamais obtenir une masse de population proportionnée à son aire géographique; mais il s'en faut beaucoup qu'elle soit condamnée à la disette d'habitans qu'on y a observée jusqu'ici. Cette disette a été en grande partie le résultat du système administratif et des lois, tant civiles qu'économiques. La Norvège n'a pas toujours obtenu l'attention et les soins propres à seconder ses efforts. Condamnée longtems au joug du monopole des blés, elle a plus d'une fois manqué des ressources que sollicitait la subsistance du peuple. La manière dont l'impôt est assis, et celle de posséder la plus grande partie des fonds ruraux, doivent avoir eu des influences également funestes. Aussi, depuis que la sollicitude du gouvernement s'est portée davantage sur ce pays, depuis que le monopole a été aboli, que les lois rurales ont subi des réformes, la population a-t-elle fait des progrès

frappans. Le mouvement imprimé au commerce de Norvège par les conjonctures des deux dernières guerres, a fourni un autre ressort très-actif.

Le rapport des naissances aux vivans a été longtems en Norvège, comme 1 à 35; mais celui des morts aux vivans, comme 1 à 49. Ce dernier rapport a dû compenser les effets du premier; il prouve la grande salubrité de l'air et l'extrême simplicité des mœurs régnantes. Le nombre des mariages à celui des vivans a été comme 1 à 130 ou 128.

Il meurt en Norvège moins d'enfans qu'en Dannemarc : la race est robuste et résiste dès le berceau aux rigueurs de la saison. Mais la jeunesse et l'âge mûr sont plus sujets aux ravages de la mort; c'est que les travaux de la navigation, de la pêche et des mines, bien plus pénibles et plus périlleux que ceux de l'agriculture, occupent essentiellement une grande partie des habitans de la Norvège. Les proportions entre les deux pays redeviennent favorables à la Norvège depuis l'âge de soixante ans, qui est celui où commencent des travaux moins rudes.

Sur vingt-six mille cent quatre-vingt-dix-sept personnes mortes en Dannemarc l'année 1799, il y en avait cent soixante-cinq entre quatre-vingt-dix et cent ans, et sur dix-huit mille trois cent cinquante-quatre mortes, la même année en Norvège, on en comptait deux cent huit entre ces deux âges avancés.

En 1769, les campagnes étaient peuplées de six cent quatre-vingt-cinq mille trois cent soixante-neuf individus, et les villes de soixante-quatre mille sept cent quarante-sept. Le rapport était donc à peu près comme 1 à 11. Si ce rapport a changé ce ne peut encore être d'une manière frappante. La plupart des villes ont cependant gagné depuis quelque tems. Voici l'état de la population des principales à deux époques :

	Année 1769.	Année 1799.
Bergen,	13,735	16,000 env.
Kongsberg,	8,088	
Christiania,	1,496	10,000.
Drontheim,	7,478	8,000.
Frédéricshald,	3,834	5,000.
Christiansand	3,034	3,600.
Laurvig,	2,424	3,000.

	Année 1769.	Année 1799.
Bragnæs,	— 2,038	—— 2,600.
Skeen,	— 1,809	—— 2,000.
Frédéristad,	— 1,375	—— 1,500.
Moss,	— 1,196	—— 1,200.
Chistiansand,	— 1,151	—— 3,000

Dans la division méridionale, il y a des districts où sur un mille carré vivent cinq à six cents personnes; mais dans la division septentrionale, le nombre se réduit quelquefois à vingt ou trente. Le rapport est encore plus faible dans les Nordlandes et dans le Finmarken. En embrassant l'étendue de tout le royaume, on trouve environ cent individus par mille carré.

Il a été dit souvent que la Norvège perd annuellement un nombre d'habitans par l'émigration des matelots qui vont s'engager en Angleterre et ailleurs; mais nous ne croyons pas que cette perte soit aussi sensible qu'on se l'imagine. On exagère le nombre des matelots qui prennent service dans l'Étranger, et ceux qui le font en effet, retournent tôt ou tard dans leur patrie. D'ailleurs ces émigrations cesseront à me-

sure que le commerce fleurira en Norvège, et que le bien-être général y augmentera. La patrie a des charmes qui deviennent irrésistibles, quand aux douces émotions dont l'ame se remplit à son idée, vient se joindre l'espérance du sort avantageux qu'elle fait obtenir à ses enfans.

L'Islande a eu jadis une population beaucoup plus considérable, que celle qu'on y a trouvée dans les tems modernes, et dont la disproportion avec l'étendue du pays étonne l'observateur. On prétend qu'un dénombrement fait dans le onzième siècle donna cent mille individus; en 1703, il y en avait encore cinquante mille quatre cent quarante-quatre. En 1769, il ne s'en trouva que quarante-six mille deux cent un, dont vingt et un mille cent vingt-neuf mâles, et vingt-cinq mille douze femelles. Les calamités physiques n'ont pas été la seule cause de cette dépopulation. Pendant que les tremblemens de terre, les inondations et les épidémies exerçaient des ravages cruels, un fléau non moins destructeur, le monopole, comprimait tous les ressorts de l'activité et répandait

la misère. Les mariages quoiqu'assez productifs étaient rares, et beaucoup d'enfans périssaient faute de soin et de nourriture. Des jours plus heureux ont commencé à naître pour l'Islande et le système suivi depuis quelque tems, relativement à cette île, la fera sortir peu à peu de la situation déplorable, où elle se trouvait réduite. La population a déja fait des progrès, et se monte actuellement à cinquante mille ames. Tel est cependant la nature du sol et du climat de l'Islande, que le rapport entre le nombre des habitans et l'étendue du pays ne sera jamais comme dans les contrées plus favorisées de la nature. On peut compter actuellement trente-quatre à trente-cinq personnes par mille carré pour l'île entière, et cent deux à cent quatre, en ne considérant que la partie qui est habitée.

Plusieurs obstacles ont aussi arrêté les progrès de la population des îles Færœ. Il n'y a guère dans ces îles que cent vingt individus par mille carré. La petite vérole fit périr en 1783, une grande partie de la faible population du Grœnland.

On n'a pas des données bien exactes sur la

la population des établissemens aux grandes Indes. Celle des établissemens à la côte de Guinée est encore moins connue; mais cet objet n'est ici d'aucune importance.

Suivant les derniers renseignemens, la population des îles d'Amérique, du moins celle de Sainte-Croix et de Saint-Thomas s'est accrue. En voici l'état à deux époques :

1789.	A Ste. Croix,	1952	Blancs.	953	N. libr.	22,472	N. escl.	T. 25,377.
	A St. Thom.,	492	——	160	——	4,614	——	T. 5,266.
	A St. Jean,	167	——	16	——	2,200	——	T. 2,383.
	TOTAL . .	2,611	——	1,129	——	29,286	——	T. 33,026.
1797.	A Ste. Croix,	2,223	Blancs.	1,164	N. libr.	25,452	N. escl.	T. 28,839.
	A St. Thom.,	726	——	239	——	4,769	——	T. 5,734.
	A St. Jean,	113	——	15	——	1,992	——	T. 2,120.
	TOTAL . .	3,062	——	1,418	——	32,213	——	T. 36,693.

En rendant compte de la population des îles, nous aurons réveillé chez plus d'un lecteur des sentimens pénibles et douloureux. Le déplorable sort des nègres se sera retracé à leur souvenir. Mais nous leur rappellerons en même-tems, que le gouvernement danois s'occupe des moyens de con-

duire ces hommes infortunés à une existence plus honorable et plus douce, et d'abolir l'odieux commerce contre lequel les ames sensibles ne cesseront jamais de réclamer.

CHAPITRE IX.

Industrie productive.

Les travaux, qui ont pour but de procurer les subsistances et les matières premières, et qui embrassent l'agriculture, la pêche, la chasse et l'extraction des substances minérales, doivent être envisagés comme le fondement essentiel de la richesse des nations. Ce n'est cependant que depuis le dernier siècle, que ces travaux ont obtenu une attention analogue à leur importance, et qu'on a acquis des notions justes sur la manière de les diriger.

Dans les pays danois, les vrais principes commencèrent à gagner des partisans sous le règne de Frédéric V. Le gouvernement sentit que l'industrie productive devait être

encouragée, et prit plusieurs mesures pour en seconder les progrès Les efforts qu'on a faits depuis ont été dirigés d'après des vues plus vastes, et un système plus approfondi. L'amélioration de l'existence civile des habitans, et le principe de ne point entraver ou contredire leur activité, forment la base du plan de l'administration. Les lois économiques sont réformées et changées peu à peu.

Le zèle des administrateurs, et celui de plusieurs particuliers, ont fait naître des établissemens, qui ont pour but de guider et d'encourager le développement des différentes branches de l'industrie productive.

La société économique de Copenhague projetée, dès l'année 1757, commença ses travaux en 1768. Fondée par des particuliers, elle obtint bientôt l'appui du gouvernement; 3,000 risdales lui furent remises de la part du roi, qui depuis en a donné annuellement 1400. Les membres eux-mêmes paient chacun au moins 10 risdales par an. Ils ont été pendant les dernières années au nombre d'environ deux cents,

sans compter les correspondans ou associés étrangers. Le revenu annuel de la société peut se monter à 6,000 risdales. L'agriculture, les pêcheries, et l'exploitation des mines, sont les objets du perfectionnement desquels cette association de citoyens estimables, et de patriotes éclairés, s'occupe essentiellement. Les discussions qui ne peuvent être approfondies dans les assemblées générales, sont remises à des commissions ordinairement au nombre de six. Il se tient annuellement une assemblée publique, présidée par le prince royal, et destinée à la distribution des prix, accordés aux mémoires utiles, à l'industrie et aux inventions. Ces prix consistent en marques d'honneur, ou en récompenses pécuniaires. De 1772 à 1792, la société a distribué en tout 68,000 risdales à quatre mille deux cents personnes. Il est aussi arrivé, que des particuliers ont fait proposer et distribuer des prix par cette société.

Le comte *Otton-Thott*, et le général *Clasen*, morts l'un et l'autre depuis quelque tems, ont fondé des prix que la société des sciences de Copenhague décerne aux au-

teurs des meilleurs ouvrages sur l'économie générale, et aux inventeurs de machines utiles, tant à l'agriculture, qu'aux mines et aux fabriques. Thott a légué de plus un capital, dont la rente doit servir à faire voyager des jeunes gens pour se perfectionner dans les sciences économiques, et Clasen a donné une terre, dont le revenu sera employé à l'entretien d'une école d'agriculture.

Depuis l'année 1786, il s'est formé, à Copenhague, par les soins du gouvernement, une *caisse de crédit*, destinée à fournir pour la culture du sol, et pour l'exploitation des mines, des avances qu'il serait d'ailleurs difficile de se procurer. Le premier fonds a été de 750,000 risdales en effets royaux sur lesquels la direction de la caisse a négocié de l'argent à la banque et chez les particuliers. La banque lui a prêté à deux pour cent, et les particuliers ordinairement à quatre. Dans ce dernier cas, le roi a bonifié la moitié de l'intérêt. La caisse elle-même a d'abord fait les avances dans certains cas à deux pour cent, dans d'autres, à quatre. Mais, depuis 1793, elle ne prête qu'à quatre pour cent, dans quel-

que cas que ce soit. Avant d'accorder les avances, on doit prendre des informations sur la nature de l'entreprise, et les mesures nécessaires pour assurer le remboursement. La somme accordée est fournie successivement à des intervalles de six, douze, ou dix-huit mois, et quelquefois de deux années. Il doit être prouvé et constaté que les portions obtenues ont été employées à leur destination, pour pouvoir prétendre aux autres. Le remboursement se fait peu à peu par un paiement annuel gradué selon la nature de l'emprunt, de manière que tout le capital se trouve acquitté dans vingt et un, vingt-six, ou vingt-huit ans. Le règlement porte, que les avances faites par la caisse de crédit, seront consacrées directement ou indirectement à l'agriculture et aux travaux des mines. On prête donc à ceux qui entreprennent des défrichemens ou des améliorations considérables, à ceux qui se proposent d'arrondir convenablement les fermes, et à ceux qui se chargent de mettre en valeur les communes. Les propriétaires des mines peuvent avoir recours à la caisse de crédit, lorsqu'ils étendent l'exploitation, ou

qu'ils ont découvert de nouveaux filons; lorsqu'ils ont besoin de faire acquisition d'un bois, et lorsqu'ils s'appliquent à donner plus de valeur aux métaux en les perfectionnant. Il a été recommandé à la direction de la caisse de faire une attention particulière aux demandes des laboureurs, qui voudront se mettre en état d'acquérir des propriétés ou des baux héréditaires.

Dans l'espace de douze années, la caisse a prêté à la concurrence de trois millions, et le gouvernement lui a permis d'élever son fonds jusqu'à cinq millions. Une partie des sommes avancées, a été accordée pour l'exploitation du sol et l'amélioration de la culture en Dannemarc, en Sleswig, et en Holstein. Une autre partie a été consacrée à mettre les habitans de la partie basse des duchés en état d'entretenir et de perfectionner les digues, objet essentiel pour la conservation des terres. Les paysans du Dannemarc ont obtenu des sommes plus ou moins considérables, pour acquérir des propriétés, ou pour se racheter des charges onéreuses. On se propose de fournir de pareilles secours aux laboureurs des duchés nouvellement affranchis. Il a

été accordé à la Norvège à-peu-près 300,000 risdales pour l'exploitation des mines, et quelques autres sommes pour l'amélioration du sol. Ce pays aurait pu être plus favorisé dans la distribution des avances, surtout relativement à l'agriculture. Des hommes élevés au dessus des considérations particulières, l'ont fait observer à la direction. Ils lui ont aussi rappelé de prendre toutes les précautions nécessaires, pour appliquer utilement les fonds, dont elle dispose, de ne point favoriser une partie des propriétaires aux dépens de l'autre, d'écarter l'intrigue, de fermer l'oreille à la jactance téméraire du charlatanisme, et de diriger par des mesures sagement calculées, l'inexpérience des laboureurs, que l'appât des avances pourrait entraîner à des entreprises plus ruineuses qu'utiles.

Par un effet du climat et de la nature du sol, il règne une grande diversité dans les ressources naturelles des pays Danois et dans la manière de les faire valoir. Il faut entrer dans le détail, qu'exige d'un côté chacun de ces pays, de l'autre chacune des branches de l'industrie productive.

DANNEMARC.

Agriculture.

On voit par les recherches de plusieurs savans danois, qu'à des époques assez reculées, au douzième et au treizième siècle, l'agriculture fournissait en Dannemarc les principaux objets de consommation. Elle eût sans doute bientôt gagné un développement considérable, si la liberté personnelle et la propriété, fussent restées le partage de tous les cultivateurs. Mais par l'action funeste du régime féodal, une partie de cette classe de citoyens tomba sous un joug oppressif, qui amena la pauvreté et le découragement. La terre mal cultivée ne put être féconde, et les produits diminuèrent au lieu d'augmenter. Les paysans recoururent plus d'une fois aux insurrections; mais ce moyen ne servit point à briser leurs chaînes, et fit naître de nouvelles calamités. La charte accordée à la noblesse,

après la révolution de 1660, et le code de Chrétien V laissèrent subsister et sanctionnèrent un grand nombre des prérogatives attachées aux domaines seigneuriaux, et l'état des laboureurs paysans ne fut changé en aucun point essentiel. L'affranchissement de ces laboureurs, sous le règne de Frédéric IV, devint inutile par les étranges abus, qu'entraîna l'établissement de la milice. D'un autre côté les lois économiques n'étaient pas de nature à ranimer les travaux de l'industrie agricole. Mais en dépit de tous ces obstacles, la fertilité naturelle du sol danois, la situation avantageuse du pays, relativement au commerce, et cette force victorieuse, que l'activité de l'homme, aiguillonée par le besoin, oppose aux effets des systèmes vicieux, ont prévenu le dépérissement total de l'agriculture. Pendant les périodes les moins favorables à sa prospérité, elle a fourni les subsistances nécessaires aux habitans, et a même alimenté le commerce étranger.

Depuis le milieu du dernier siècle, et surtout depuis quinze à vingt ans, les progrès de l'industrie agricole dans toutes

ses branches, ont été sensibles. En exposant les réformes, qui ont eu lieu dans la législation civile, et dans le système administratif, nous avons donné une idée du changement avantageux, qu'a éprouvé l'existence des laboureurs. D'autres mesures ont été prises pour assurer le succès du plan d'amélioration de la partie la plus importante des travaux de la nation. Nous ne parlerons maintenant, que de celles qui concernent l'agriculture en général, et nous indiquerons les autres, quand il sera question des diverses branches, auxquelles elles se rapportent.

Déja sous le règne de Frédéric V, on s'occupa des moyens de supprimer les communes, très-nombreuses dans le pays et d'un rapport à-peu-près nul. Cet objet a été réglé depuis, d'une manière définitive et avantageuse à la culture. En établissant les villages, les arrondissemens des terreins avaient été entièrement négligés. Ce vice de répartition entraînait une perte de tems sensible, fatiguait le laboureur, usait ses moyens de travail, et occasionnait des procès interminables. Les arrondis-

semens ont été recommandés, et les mesurages nécessaires se font par des arpenteurs répandus dans le pays, au nombre d'à-peu-près quarante. On place l'habitation du fermier au centre du terrein convenablement arrondi. Les villages diminueront, et il y aura plus d'habitations isolées. Ce changement n'entraînera aucun inconvénient, si, à mesure qu'il s'effectue, on augmente les communications intérieures, comme on a déja commencé à le faire. Les translocations des fermiers n'ont pas été perdues de vue dans le nouveau code rural. Lorsque le propriétaire veut faire une translocation, le fermier ne doit point s'y opposer, et les autres paysans du village doivent aider aux travaux nécessaires pour le nouvel établissement.

L'administration a tracé aux propriétaires des dîmes un plan, dont l'exécution est abandonnée à leur patriotisme, et à leurs lumières. D'après ce plan, les dîmes seraient converties en redevances plus faciles à acquitter, sans qu'il en résultât aucune perte pour le propriétaire. La plupart des dîmes du clergé ont déja été réglées

de cette manière, et les autres le seront probablement peu à peu. Les corvées ont aussi commencé à diminuer, ou à devenir moins onéreuses, par un effet des conventions passées entre les intéressés. Le tems viendra sans doute, où les autres charges, qui reposent encore sur une grande partie des cultivateurs, pourront être supprimées, ou adoucies par une répartition différente.

Les terres appartenantes à la couronne, aux villes, et aux fondations pieuses, seront par la suite d'un rapport plus considérable. Une grande partie de ces terres a été vendue; les autres ont été données à ferme, d'après de meilleurs principes. Les grands propriétaires mettent les paysans en état de mieux exploiter le sol, en leur accordant des baux héréditaires. Ils augmentent aussi, par le morcellement des domaines, le nombre des fermes. Les morcellemens ne doivent cependant pas être poussés trop loin. En tombant dans cette exagération du principe, on s'écarterait du vrai système agricole, et l'on nuirait à ce développement de l'économie rurale, qui donne un bien-être réel et durable. Les terres qui sont mises en

valeur par les paysans font les cinq sixièmes du sol.

Après la grande aliénation des biens de la couronne, il restait encore au roi, dans les bailliages de Cronborg et de Frédéricsborg, quelques terres affermées sur l'ancien pied. Ces terres ont été mesurées et réparties en fermes d'une étendue à-peu-près égale. Les corvées et les dîmes sont supprimées ou converties en redevances moins onéreuses. On a consacré annuellement une somme de 30 mille risdales aux améliorations de tout genre, dont le sol avait besoin. La propriété est accordée aux paysans, sans autre condition que l'acquittement des redevances stipulées. Plus de cinq cents paysans ont déja été établis de cette manière, et dans l'espace de quelques années, les fermes qu'ils exploitent ont triplé de valeur.

Plusieurs propriétaires se sont distingués par un zèle louable. Déja, en 1761, la reine *Sophie Magdeleine* affranchit les paysans du domaine qu'elle possédait, leur accorda la propriété usufruitière, et abolit les communes. Un obélisque, qu'on voit sur

la route de Copenhague à Elseneur, conserve le souvenir de ce qu'a fait pour les laboureurs de ses terres, le comte *Ernest Bernstorff*, ministre d'état, sous le règne de Frédéric V. Ce monument a été élevé par les vassaux eux-mêmes, pénétrés de reconnaissance envers leur bienfaiteur. Ils avaient obtenu de sa générosité des emphythéoses équivalentes à la propriété. Les terres du domaine de Bernstorff sont actuellement au nombre des mieux cultivées du Dannemarc, et celles qu'on a mises en vente pendant les dernières années, ont été payées le triple de ce qu'elles étaient estimées en 1770. Le comte *Louis de Rewentlow*, que la mort vient d'enlever, s'est signalé par des établissemens, qui rendront son nom cher à la postérité. Il a fait mesurer toutes les terres de son domaine de *Brahe Trolleborg*, pour arrondir les fermes et pour en augmenter le nombre. Les communes ont été supprimées, et les baux à vie changés en baux héréditaires. Les corvées et les redevances vagues se convertissent peu-à-peu en cens fixes, que le laboureur peut acquitter avec moins de peine et d'em-

barras. Les pauvres de la commune trouvent à gagner une subsistance honnête dans un atelier d'industrie, et plusieurs écoles ont été ouvertes pour l'instruction de la jeunesse.

Les encouragemens accordés par l'administration, et les efforts des patriotes éclairés, ont répandu le goût de l'agriculture dans tous les états. L'influence qu'ont eue les conjonctures de la dernière guerre sur les progrès de l'industrie agricole dans le Nord, a été surtout très-sensible en Dannemarc. Pendant plusieurs années l'exportation en blés et en bétail a fait entrer dans ce pays des sommes très-considérables, et les propriétaires ont fait des gains rapides, qui ont favorisé leurs entreprises. Le changement des circonstances peut avoir amené quelques mécomptes, dont les effets seront sensibles pour l'imprudence qui s'était trop livrée, mais qui ne dérangeront pas la marche générale.

On a essayé deux fois d'augmenter la culture et la population du Dannemarc par des colonies. Il ne sera pas inutile de placer ici quelques détails sur cet objet. En 1720, Frédéric IV fit proposer à des familles de Français

Français réfugiés en Brandebourg, de s'établir dans la ville de Frédéricia en Jutland pour exploiter les terres, que cette ville avait obtenues à l'époque de sa fondation, et que les habitans avaient négligées. Trente familles acceptèrent la proposition, et se rendirent à Frédéricia, d'où plusieurs partirent cependant peu à près pour se fixer en Séland, ou pour retourner en Allemagne. Le roi fit distribuer aux colons les terres, qui leur étaient destinées. Il leur accorda de plus des immunités pour un nombre d'années, et le libre exercice de leur religion. Ces colons étaient des hommes laborieux, et formés à l'école de l'adversité. Ils entendaient parfaitement l'économie rurale, et surtout la culture du tabac. Quoique peu favorisés par les indigènes, quoique traversés dans plusieurs de leurs entreprises par la jalousie et la cupidité, ils ont prospéré au point, que le nombre des familles s'est accru de vingt à cent douze, formant une population de plus de cinq cents personnes. Les travaux de cette colonie ont converti en un riant jardin les environs de Frédéricia qui, au-

paravant ne présentaient que du sable et des bruyères.

Le second essai n'a pas été aussi heureux. On conçut en 1759, le projet de faire défricher par des colons, une autre partie des landes du Jutland. Il se forma une souscription dirigée par quelques particuliers. Cette méthode n'ayant pu réussir, le gouvernement se chargea de l'entreprise. Il envoya des agens dans le pays de Darmstat et dans celui de Virtenberg. Les premiers colons arrivèrent dès l'année 1759, et les habitations destinées à les recevoir, n'étant pas prêtes, leur entretien devint très-dispendieux. Le nombre s'accrut peu à peu jusqu'à trois cents familles. Mais il se trouva bientôt que les agens n'avaient pas été difficiles sur le choix. Des aventuriers de toute espèce, nullement accoutumés aux travaux de la campagne, ne purent être d'aucune utilité. D'autres plus estimables et plus laborieux, qui avaient quitté leur patrie pour se dérober au fléau de la guerre, dont elle était affligée à cette époque, ne purent se faire aux usages du Dannemarc, ni au genre de culture, que demandaient les landes du Jutland. D'ail-

leurs les Jutlandais jaloux des colons, leur suscitèrent des difficultés et entravèrent leurs efforts. Malgré les avances et les immunités accordées par le gouvernement, la colonie ne prospérera point. Cent cinquante familles retournèrent en Allemagne, quand la paix eut été faite, et quatre-vingt-dix passèrent en Russie. Il n'en est donc resté que soixante, répandues dans plusieurs districts de la province, où elles sont parvenues à cultiver l'orge, le seigle et les pommes de terre. Les fermes abandonnées ont été cédées aux paysans Jutlandais à des conditions avantageuses. Cette entreprise a coûté au gouvernement à-peu-près trois cent mille risdales. Il faut un concours de circonstances très-particulières, pour qu'un pays puisse retirer des avantages réels d'une colonisation. Il est des moyens plus simples, plus naturels et beaucoup moins dispendieux. La sagesse les voit dans un système d'administration, qui laisse à l'activité de l'homme le libre usage des ressources, que fournit la nature, et qui vient au secours de cette activité en encourageant les inventions et les découvertes utiles.

La température du Dannemarc admet la culture de toutes les espèces de grains. C'est la nature du sol, que l'on consulte pour le choix. L'île de Séland donne le plus d'orge et d'avoine, celle de Fionie, le plus de blé sarrasin ; le froment prospère surtout dans les îles de Laaland et Falster. Le Jutland est propre à la culture du seigle. Les pois, les fèves, les lentilles viennent dans la plus grande partie du pays. Les fourages sont ordinairement abondans, et les prairies ont beaucoup gagné par la suppression des communes. Les nouvelles méthodes de labour, les irrigations, les clôtures ont fixé l'attention des cultivateurs.

Suivant les calculs de Pontoppidan, le produit en grains, y compris le Sleswig, était vers le milieu du dernier siècle de 8,361,744 tonneaux. Mais il paraît que cet écrivain a donné dans l'exagération. Les tableaux présentés à la chambre des rentes en 1771, indiquent pour cette époque un produit de 3,131,000 tonneaux, non compris le Sleswig. Déduction faite de la consommation du pays, il restait d'ordinaire un excédent, que prenait la Norvège mé-

ridionale. On a tâché de connaître le montant de cet excédent. Il y aurait eu, suivant le calcul, qui a été fait, mais dans lequel n'est pas comprise la ville de Copenhague, 36,000 tonneaux de froment, 130,000 d'orge, et 180,000 d'avoine, au delà des besoins du pays, et il aurait manqué 15,000 tonneaux de seigle. En comptant la consommation de la capitale, on trouverait d'un côté un excédent moins considérable, en froment, orge et avoine, et de l'autre un plus grand déficit en seigle. Mais depuis l'époque, dont il s'agit, le produit a augmenté, et si l'on dressait la balance des dernières années, on trouverait des résultats très-différens. Les calculs de l'ingénieur Morville, insérés assez nouvellement dans les mémoires de la société des sciences de Copenhague, portent sur une base hypothétique, et n'embrassent point le Jutland, où l'exploitation du sol a éprouvé des changemens; dont l'effet doit avoir été très-sensible pour l'augmentation du produit général (1).

---

(1) Voici, suivant Morville, l'étendue des

Il avait régné longtems une liberté entière dans le commerce des grains, lorsqu'en 1735, on crut devoir appliquer à cet objet le système réglementaire. L'exportation continua d'être généralement permise; mais l'importation fut défendue en Dannemarc et dans la Norvège méridionale, qu'on assujettit à tirer du Dannemarc les blés, dont elle aurait besoin. Il ne s'écoula pas beaucoup d'années, avant que les effets du règlement se fissent sentir. La Norvège les éprouva surtout d'une manière vraiment funeste à la prospérité de ses habitans, et de toute part dans ce pays, il s'éleva des murmures. De 1775 à 1785, le Dan-

---

terres labourables dans les parties qu'il a mesurées :

Séland	1,018,224 tonn. Hartk.
Fionie	471,517.
Laaland	160,971.
Langeland	41,992.
Falster	60,269.
Arroe	13,914.
——	1,766,887.

nemarc, les duchés et la Norvège, qu'il faut réunir ici sous un seul point de vue, avaient tiré de l'Etranger, année commune, 100,228 tonneaux de seigle et 27,042 tonneaux d'orge et de malt, au delà de ce qui avait été exporté, sans faire entrer en ligne de compte les articles entrés en fraude. Les permissions d'importer, données dans les circonstances alarmantes, n'avaient servi qu'à déranger la marche du commerce, et à mettre de l'incertitude dans les prix. La Norvège septentrionale et les duchés, où l'importation était restée entièrement libre, n'avaient éprouvé aucun embarras, et les habitans se félicitaient de leur privilège. Ces considérations furent présentées au gouvernement par la commission établie pour faire un rapport sur le commerce des grains. L'édit qui parut en 1788, à la suite de ce rapport, accorde indistinctement au Dannemarc, aux duchés et à toute la Norvège la liberté d'importer et d'exporter des grains, et règle en même tems les droits de sortie et d'entrée, de manière que l'importation et l'exportation ne puissent se nuire réciproquement. Il y

eu depuis, quelques défenses d'exporter, occasionnées par des raisons particulières. Les demandes multipliées des nations belligérantes et le desir du gain pouvaient épuiser le pays, et c'est dans le cas d'une pareille lutte d'intérêts opposés, qu'une administration sage doit prendre les mesures, qu'exige la position de l'état.

La pomme de terre, ce fruit modeste, qui ne rivalise point avec les blés, mais qui offre un supplément très-utile à la culture principale, a été longtems dédaignée en Dannemarc, comme dans beaucoup d'autres pays; mais depuis quelques tems elle est mieux appréciée, et l'on consacre des champs entiers à la produire. Les choux communs, différentes espèces de navets et les carottes, sont cultivés assez généralement pour faire une partie considérable de la nourriture du paysan. L'île d'Amack, voisine de Copenhague, fournit à cette capitale une grande quantité de légumes et de plantes potagères. Cet établissement doit son origine au desir que témoigna Isabelle, épouse de Chistiern, de retrouver en Dannemarc les légumes qu'elle s'était accou-

tumée à manger dans les Pays-Bas, sa patrie. On fit venir des cultivateurs de ce pays, et on leur céda une partie de l'île d'Amack. Ils obtinrent en même tems plusieurs privilèges dont leurs descendans jouissent encore. Ceux-ci conservent également avec une espèce de scrupule religieux le costume, les usages et la langue de leurs ancêtres. Le jardinage a fait des progrès autour de la capitale et dans les provinces. On ne néglige point les arbres fruitiers. Les cerisiers, les pruniers, les poiriers et les pommiers, donnent souvent des récoltes abondantes. Plusieurs propriétaires ont établi de vastes pépinières, d'où ils répandent des arbres parmi les paysans, et les autres habitans de la campagne.

La culture du houblon est très-avancée en Fionie; mais le produit ne peut suffire aux besoins du pays, qui tire encore annuellement pour cinquante mille risdales de houblon de l'Etranger. Il y a quelques terreins consacrés au tabac dans les îles de Séland et Falster; les principaux se trouvent en Jutland, aux environs de Frédéricia,

et doivent leur fertilité aux Français réfugiés, qu'appela Frédéric IV. Ils rendent d'ordinaire à-peu-près 20,000 liv. par an. Les colons combinent avec cette culture celle des grains, en alternant de manière que les terres qu'ils font valoir ne reposent jamais.

Sous le règne de Chrétien IV, il fut prescrit de cultiver le lin et le chanvre. Cette mesure a été renouvelée depuis à plusieurs reprises, mais l'effet n'a pas répondu aux espérances; ce n'est que très-récemment que le lin et le chanvre ont obtenu quelques soins de la part du grand nombre des cultivateurs. Cette culture, très-importante pour un pays, qui doit entretenir une marine, s'étendra probablement à mesure que les lumières et l'aisance se répandront dans la masse des habitans de la campagne.

La nature fait croître dans plusieurs parties du Dannemarc une plante, dont on tire parti, et qu'un travail peu dispendieux pourrait rendre plus générale; c'est l'herbe à la *manne* (1), probablement appelée

(1) Festuca fluitans.

ainsi, parce qu'elle est spontanée, et qu'on en cueille la graine le matin avant le lever du soleil. Elle aime les terres humides et marécageuses. La graine moulue, donne de la farine d'une bonne qualité; broyée, elle sert à faire du gruau. L'herbe peut entrer dans la nourriture des chevaux. Outre cette plante spontanée, le pays en produit plusieurs autres, dont on pourrait profiter plus qu'on n'a fait jusqu'ici. Les plantes colorantes et médicinales sont presqu'entièrement négligées.

L'éducation du bétail est en Dannemarc; un objet important de l'économie rurale; il y a même des provinces où des circonstances locales lui ont fait obtenir une attention très-suivie. Plusieurs mesures administratives concernant cet objet ont éprouvé des réformes avantageuses.

En 1763, *Pierre Chrétien Abildgaard*, mort depuis peu, entreprit, aux frais du gouvernement, un voyage en France pour y étudier l'art vétérinaire. De retour dans sa patrie, il ouvrit une école pour y enseigner cet art. Peu après il se forma, sous la direction de l'habile professeur, un

établissement public, pourvu de tous les moyens d'instruction Il y a plusieurs bâtimens pour les animaux, une collection d'instrumens, une bibliothèque et un cabinet d'histoire naturelle et d'anatomie. Deux professeurs font les cours et dirigent les travaux. En 1791, il se trouvait dans les divers bâtimens de l'école vétérinaire cent seize chevaux, soixante-sept vaches, deux moutons, un bouc et dix chiens, sans compter les animaux employés uniquement aux expériences. Quatorze élèves des régimens de cavalerie sont logés à l'institut. On y reçoit aussi des jeunes gens envoyés des provinces. Tous les maréchaux-ferrants doivent fréquenter les cours et assister aux expériences pendant un certain tems. On accorde des prix aux élèves qui se distinguent par leur application et leurs progrès.

Les chevaux danois sont connus en Europe depuis très-longtems. Ceux que produit le Jutland, et en particulier le district de Thyeland dans la partie septentrionale de cette province, passent pour les plus forts; mais ils sont moins dégagés que ceux de

Séland et de Fionie. Les uns et les autres se distinguent par la beauté de la croupe, la fierté de l'encolure et la vivacité de l'œil. Les pâturages secs et courts leur conviennent le mieux. Ils ne parviennent pas à la vraie maturité avant l'âge de six ans, et servent jusqu'à vingt, et au delà, si l'on a soin de les ménager dans leur jeunesse. On ne doit cependant pas s'imaginer, qu'il n'y ait en Dannemarc, que de beaux chevaux. Ceux des paysans sont assez généralement d'une race très-inférieure. Employés au labourage et mal nourris, ils ne peuvent prospérer; mais ils s'amélioreront à mesure que les corvées seront supprimées, ou adoucies, et que le paysan pourra posséder de bons chevaux sans craindre de les épuiser par des travaux, pour compte d'autrui. Les chevaux danois de bonne race sont recherchés dans le commerce. Il en passe beaucoup en Allemagne, en Suède, en Russie. Ce fut en 1686, que parut le premier règlement relatif à l'éducation des chevaux Il fut ordonné à tous les propriétaires, fermiers et ecclésiastiques de la campagne d'entretenir un nombre d'étalons

et de jumens pour la reproduction. Celui qui se conformait au règlement obtenait une récompense, celui qui l'enfreignait, était mis à l'amende. En 1778, on prit d'autres mesures, et le plan alors adopté a été perfectionné depuis. Tout le pays est réparti, relativement aux haras, en quatre districts, dans chacun desquels il y a deux commissaires revêtus par le gouvernement du droit d'inspection. De bons étalons pris dans les haras du roi, sont distribués de la manière la plus convenable parmi les cultivateurs, et l'on encourage par des primes ceux, qui élèvent les meilleurs chevaux. Le cultivateur, qui acquiert un étalon des haras du roi, s'engage par une caution de trois cents risdales, à ne point le faire passer dans l'Étranger. Tout ce qui se rapporte à l'éducation des chevaux, est du ressort de la direction pour cet objet établie à Cophenhague.

Les plus beaux haras sont ceux de Frédéricsborg, en Séland. Frédéric II, les établit, et ils ont toujours obtenu les plus grands soins. Suivant un règlement de 1776, il devait y avoir deux cents jumens, et

en tout sept cents chevaux jeunes et vieux. Les écuries du roi ayant été réformées, le nombre des jumens entretenues à Frédéricsborg, a été réduit à cent trente. Les frais d'entretien de ces haras ont souvent été au delà de trente mille risdales par an, sans compter les pâturages assignés.

Les bêtes à cornes du Dannemarc, peuvent être comptées parmi les bonnes races. Une vache donne entre quatre et six cannes de lait par jour. On tire d'un bœuf de Jutland environ quatre cents livres de viande. Le bétail de cette province, qui a de vastes pâturages, passe pour le meilleur, et forme un objet considérable dans le commerce d'exportation. Il a été longtems réservé aux possesseurs des grandes terres, aux fermiers du domaine royal, et aux villes, d'engraisser le bétail, et d'en faire le commerce. Le paysan était obligé de conduire aux étables privilégiées, les animaux que ses pâturages avaient vu croître. Le tems et la manière de les conduire étaient déterminés par un règlement, qui fixait de plus l'âge et la qualité nécessaire pour l'exportation. Malgré les inconvéniens, qui devaient ré-

sulter de cette méthode, le commerce du bétail rendait beaucoup. Les Hollandais surtout faisaient annuellement des demandes considérables. De 1700 à 1718, il était sorti année commune 25,000 bœufs, qui évalués quinze risdales par tête, prix alors courant, avaient rendu la somme de 200,000 risdales. Mais ce commerce commença dès-lors à diminuer. En 1718, les droits de sortie furent haussés d'une risdale par tête; les Hollandais haussèrent à leur tour les droits d'entrée, cherchèrent du bétail ailleurs, et en étendirent l'éducation dans leur pays; plusieurs épizooties consécutives firent des ravages funestes, et l'exportation se réduisit peu à peu à cinq ou six mille têtes par an. Les cultivateurs voulant profiter de quelques conjonctures favorables, essayèrent d'exporter du bétail non engraissé. Une mortalité, dont le pays était menacé, fit défendre ces exportations. Quand le danger eût cessé, la défense ne fut point levée, et peu après on la renouvela expressément. Mais il fut promis des exemptions de droit, et des primes à ceux, qui exporteraient de la viande

viande salée. Enfin, en 1788, sur le rapport d'une commission, le gouvernement changea tout le système relatif au commerce du bétail. Un édit émané à ce sujet, supprime le privilège exclusif d'engraisser et de vendre, ainsi que toutes les sujétions onéreuses, qu'il avait fait naître. Les droits de sortie ont été baissés, et il est permis d'exporter du bétail non engraissé.

En 1744, il fut fait en Dannemarc un recensement des bêtes à cornes, qui donna le résultat suivant:

89,199	Vaches ayant de 1 à 3 ans.
246,039	——— au delà de 3 ans.
44,449	Bœufs ayant de 1 à 3 ans.
34,802	——— au delà de 3 ans.
414,489	

Les ravages des épizooties ont été prévenus, au moyen des précautions prescrites à plusieurs reprises.

Pendant l'année 1795, il avait été exporté du Dannemarc

6000	Chevaux.
22,000	Bœufs.
9000	Tonneaux de viande salée.

Dans plusieurs districts, on fait une grande quantité de beurre et de fromage. Les propriétaires ont mis leurs établissemens sur le pied de ceux de Hollande, et ils se sont trouvés très-bien de cette imitation. Les connaisseurs du pays estiment surtout le fromage que fournit le district de Thyboe en Jutland.

L'éducation des moutons est un autre objet important de l'économie rurale du Dannemarc. On n'élève guère ces animaux en grands troupeaux; mais chaque propriétaire soigne les siens séparément. Leur laine, sans avoir les qualités supérieures de celle d'Espagne, d'Angleterre, ou d'Eydersted, n'en est pas moins un objet précieux pour le pays. On donne la préférence à celle qui se recueille en Jutland et en Séland, où les moutons trouvent les pâturages qui leur conviennent le plus. Un écrivain danois porte le nombre des moutons de tout le Dannemarc, à 847,000, dont 805,000 entretenus par les paysans. On est dans l'usage de traire les brebis, pour convertir le lait en fromage. La tonte a lieu deux fois l'année, méthode sur laquelle

on n'est pas d'accord, et qui a été récemment le sujet d'une discussion intéressante. En 1780, l'administration chargea quelques personnes entendues d'indiquer les moyens de perfectionner l'éducation des moutons. Les premiers essais furent faits à Lyngby, bourg peu éloigné de la capitale, avec des moutons de race espagnole nés en Suède. La laine qu'ils ont donnée, a été trouvée supérieure de beaucoup à celle des moutons danois. En dernier lieu, il a été créé à *Esserum*, un établissement, où l'on rassemble les meilleures races étrangères, pour les répandre par les voies les plus sûres et les moins dispendieuses dans tout le pays. On fait des essais pour savoir quels sont les districts qui conviennent le mieux à chacune de ces races, et comment elles pourront être croisées entr'elles, ou avec la race indigène. Au commencement de l'année 1800, il y avait, à Esserum, 652 têtes de moutons, entre lesquels ils se trouvait 223 brebis et 33 béliers à laine fine venus d'Espagne.

Les laboureurs s'appliquent d'autant moins à tenir des chèvres, que la loi défend de les

laisser en liberté. Il ne s'en trouve guère que dans les bruyères du Jutland. Les porcs sont en plus grand nombre, et les fermiers tirent souvent un profit considérable de ces animaux. La partie orientale du Jutland en fournit de petite race, qui coûtent peu d'entretien. Ceux du Jutland occidental sont plus grands, et pèsent quelquefois jusqu'à dix-huit lispunds. On se sert de grains pour les engraisser. Les cochons de la Chine, qu'on a essayé de naturaliser en Dannemarc, sont de petite race, et donnent un lard moins ferme et moins nourrissant que ceux du pays. Malgré la consommation considérable de lard que font les habitans eux-mêmes, il en passe annuellement près de quatre mille skeppunds en Norvège, en Hollande, à Hambourg et à Lubeck. Il passe aussi des porcs vivans du côté de l'Eyder et de l'Elbe, où ils sont embarqués pour différens endroits.

Les oies, les canards, les poules, les dindons, les pigeons, forment un objet assez lucratif pour la plupart des fermes. Le paysan tient surtout des oies et des canards, dont les plumes se vendent avec avan-

tage dans un pays, où l'on s'en sert généralement pour les lits.

Avant l'usage du sucre, et avant l'abolition du culte catholique, qui occasionnait une grande consommation de cire, l'éducation des abeilles obtenait beaucoup de soins. Elle n'a cependant jamais été négligée entièrement; et en dernier lieu on a pris plusieurs mesures pour la perfectionner. C'est dans les îles de Fionie, Falster et Bornholm, qu'on s'y livre le plus: ces îles fournissent du miel et de la cire; mais celle-ci en trop petite quantité pour les besoins du pays, où le luxe en ce genre s'est beaucoup étendu depuis un demi-siècle.

Il y a déja longtems, que les bois dont le Dannemarc était couvert autrefois, ont disparu assez généralement. Une mauvaise économie est la cause principale de cette révolution. On a coupé et détruit sans songer à la reproduction, et sans se rappeler que le chauffage est un objet essentiel dans un pays situé entre le cinquante-quatre et le cinquante-septième degré de latitude septentrionale. Les poëles de fer et les

cheminées des cuisines, mal construites, ont occasionné une consommation trop considérable. On a employé le bois aux clôtures, aux ponts, et à divers autres objets qui n'en exigeaient pas nécessairement. Quelques districts des îles de Séland et de Fionie sont encore assez bien boisés; mais c'est le Jutland seul qui conserve des forêts d'une certaine étendue. Ce que le Dannemarc ne peut prendre sur son propre sol, soit en bois à brûler, soit en bois de construction et de charpente, vient de Norvège, de Poméranie, de Prusse, de Russie et de Suède. Plusieurs des abus, dont nous venons de parler, commencent à céder aux influences d'une meilleure administration, et aux progrès de la raison publique. Le goût des plantations utiles se répand; les clôtures en bois diminuent; on introduit peu à peu l'usage des cheminées économiques, et les poëles construits suivant la méthode suédoise.

Les tourbières répandues dans le pays sont une ressource essentielle. Leur exploitation forme une branche de l'économie rurale, et donne des profits aux la bou-

reurs. Il se trouve en Jutland une espèce de tourbe si grasse, qu'on pourrait s'en servir à la campagne au lieu de chandelle : mais la situation des tourbières, aux bords d'une mer orageuse, qui souvent les couvre de sable, en rend l'exploitation très-difficile.

Chasse, pêche, extraction des substances minérales.

Dans ces tems, où de vastes forêts ombrageaient une grande partie des terres danoises, la chasse pouvait offrir aux habitans une richesse importante. A mesure que les forêts ont été éclaircies, une grande partie du gibier a disparu, et l'agriculture a fait l'occupation principale de l'habitant des campagnes. Les sangliers ne se trouvent plus que dans quelques chasses du roi ; les cerfs, les daims, les chevreuils, sont moins rares. Les lièvres offrent aussi une chasse assez abondante, et leur chair est très-estimée. Dans quelques endroits on rencontre des lapins ; mais cet animal ne paraît pas être indigène en Dannemarc. Les princi-

paux oiseaux sauvages sont, les oies, les canards, les bécasses, les bécassines, les cignes et les coqs de bois. Ces derniers n'habitent guère que dans le Jutland, dont le climat et les forêts leur conviennent. L'eider ou le canard à duvet, paraît au printems dans quelques îles, y reste pendant l'été, et part en automne. On s'empare alors des nids pour en tirer le duvet que l'oiseau y a laissé. Le dommage que font les loups, les renards, les belettes, les loutres, surpasse de beaucoup le profit qu'on peut en tirer, et les fourrures qu'ils donnent ne suffisent jamais aux besoins des habitans.

En général, les produits de la chasse entrent pour peu de chose dans les moyens de prospérité économique du Dannemarc. En tout pays cet objet diminue à mesure que la culture augmente, et si l'on veut conserver une chasse productive avec des terres cultivés, ce ne peut être qu'aux dépens de celles-ci. Cet abus nuisible par lui-même, le devient encore davantage, si comme en Dannemarc, le droit de chasse est attaché exclusivement aux domaines privilégiés.

La pêche est d'un rapport plus considérable

que la chasse. On prétend, qu'autrefois elle était si abondante, qu'on nourrissait les porcs de poisson. Peut-être a-t-on mis obstacle à la reproduction par la manière de pêcher. Peut-être aussi le poisson n'a-t-il pas trouvé sur les côtes danoises, dans des tems plus modernes, la nourriture qu'il aime de préférence, et que des révolutions physiques ont pu faire disparaître, ou diminuer. Les produits que donne la mer, sont cependant encore assez importans, et pourraient l'être davantage, si la police des pêcheries parvenait au degré de perfection, dont elle est susceptible, que la pêche se fît plus en grand, et qu'on offrît aux habitans des côtes quelques encouragemens propres à ranimer leur activité. Il s'est formé nouvellement à Copenhague, une société qui a rassemblé un fonds de dix mille risdales, et qui a expédié quatre bâtimens pour la pêche. Cet essai aura probablement des suites avantageuses.

De toutes les eaux qui baignent le Dannemarc, c'est le Limfiord avec ses bras nombreux, qui rend le plus. La côte est répartie en districts d'une étendue dé-

terminée. On prend essentiellement dans ces eaux du hareng et de l'anguille. Vers Skage et Fladstrand, ainsi que sur toute la côte de Wensyssel, on pêche des limandes, des carrelets et des morues. Les golfes de Mariager et Randers sont très-poissonneux, et le dernier fournit le meilleur saumon. Vers le golfe de Veyle se trouvent plusieurs espèces de poissons plats, des harengs et de petites morues. Tous ces golfes sont si peu salés, que les poissons d'eau douce y prospèrent. Les carpes du Limfiord ne sont cependant pas aussi bonnes, que celles des étangs. Sur la côte occidentale du Jutland la pêche occupe la plupart des paysans les plus voisins de la mer. Ces hommes intrépides bravent souvent tous les dangers de cette mer orageuse, et plus d'une fois ils sont victimes de leur hardiesse. Le saumon, la limande, le carrelet, la morue, sont les principales espèces qu'on trouve dans ces parages. Les côtes de Séland, de Fionie, et des autres îles, fournissent également une pêche assez abondante; le maquereau et le merlan y sont communs.

Suivant les registres de la douane d'Aal-

borg, en Jutland, cette ville avait exporté de 1720 à 1730, année commune, 23,107 tonneaux de harengs salés; mais de 1754 à 1763 cette exportation n'avait été que de 8,298 tonneaux. Les Suédois s'étaient longtems pourvus de hareng frais et salé, sur la côte de Jutland. Mais vers le milieu du dernier siècle, il fut défendu de leur vendre du hareng frais. Environ à la même époque le hareng commença à fréquenter les côtes de Suède, les Suédois s'appliquèrent à cette pêche, et il en résulta, que non-seulement ils ne demandèrent plus de hareng aux Danois, mais qu'ils devinrent même les rivaux de ceux-ci sur les marchés étrangers. Le manque de débit fit diminuer le nombre des pêcheurs du Limfiord. En 1727 il y avait dans la petite ville de Nibe, quatre-vingt-dix pêcheurs dans une situation aisée. En 1769 il n'y en avait plus que dix-neuf en état de se livrer à leur métier avec quelque succès, et en 1779, on ne pouvait en compter que huit. Actuellement la plus grande partie du hareng pris sur la côte de Jutland, est consommée dans les états danois.

Le poisson plat est séché ou salé, pour être vendu dans le pays, ou pour passer à Lubeck, dont les négocians l'expédient ensuite pour l'Italie et la Pologne. C'est un reste du tribut que le Dannemarc payait anciennement à l'industrie commerçante des Lubeckois, et en même tems une preuve du pouvoir de l'habitude dans la marche du commerce. Pendant l'année 1781, il passa de Skage,

74,000 Pièces à Lubeck.
49,000 —— en Norvège.
664,000 —— en Séland et à Copenhague.
135,000 —— dans les ports de Jutland.

Le tout faisant une valeur en argent de 4,363 risdales. En 1782, l'exportation de Skage fut en tout de 819,408 pièces, qui à cause de la baisse du prix, ne rendirent que 2,451 risdales.

Le saumon qu'on prend à Randers, où il remonte la rivière de Gude, est le plus estimé. Les habitans ont une manière particulière de le préparer. Après l'avoir fendu et vidé, on le frotte avec du sel, et on le met entre des planches chargées de pierres. Au bout de trois ou quatre jours, on le

retire et on le suspend dans une chambre. C'est ordinairement la chambre commune, où il se rend le plus de monde. Pour empêcher que la graisse, qui dégoute, ne salisse les habits, on attache au poisson une petite boîte de fer blanc, qui reçoit cette graisse, dont on se sert pour les lampes. Quand le saumon est resté suspendu ainsi pendant quelques jours, on en fait un mêts très-estimé dans le pays, en le coupant en tranches, qui sont cuites sur le charbon avec du beurre et du vin blanc.

Les lacs, les rivières, les étangs, donnent des brochets, des perches, des carpes, des anguilles et des écrevisses. Les pêcheries de Gissenfeld doivent leur origine à Pierre Oxe, patriote zélé, qui fit venir de France, vers la fin du seizième siècle, les premières carpes, et recommanda de propager ce poisson dans les eaux douces du Dannemarc. La pêche de ces eaux, est la propriété des terres privilégiées, qui les bordent. Le roi a aussi plusieurs pêcheries pareilles dont les unes sont affermées, et les autres exploitées pour son compte. Toutes ces pêcheries d'eau douce pourraient être

améliorées, et devenir d'un rapport plus considérable.

Les côtes du Jutland ont des bancs d'huîtres assez riches pour fournir à l'exportation. On fait la chasse aux veaux marins, qui incommodent plusieurs côtes du pays, et nuisent aux pêcheries; mais on ne les poursuit pas avec assez d'assiduité. Dans le petit Belt, près de la ville de Middelfart, on prend des marsouins, dont l'huile et la peau sont des articles de commerce. Cette pêche se fait par une association privilégiée, dont l'origine remonte au seizième siècle. Les gains ont été très-faibles depuis quelque tems.

L'exploitation des substances minérales est une branche peu importante en Danemarc. Nous avons déja fait mention de la tourbe, et c'est le produit essentiel. On tire parti de plusieurs espèces d'argiles, et de quelques autres terres: l'île de Bornholm fournit une bonne terre à porcelaine, et des pierres à bâtir, une espèce de diamant et du marbre. On y a trouvé des mines de charbon de terre, assez étendues; mais il paraît qu'il y a des obstacles à une exploita-

tion avantageuse. C'est un objet dont on s'est occupé plusieurs fois, et qu'on n'a pas encore abandonné entièrement. Les habitans du Jutland retirent une petite quantité de sel des algues, après les avoir réduites en cendres : c'est là tout le produit du Dannemarc dans ce genre. Le sel n'est cependant jamais cher, parce que le commerce en est libre.

DUCHÉS DE SLESWIG ET DE HOLSTEIN.

Ces deux provinces, par un effet du climat et du sol, doivent avoir un genre d'industrie productive peu différent de celui, que nous avons observé en Dannemarc. Quelques circonstances particulières ont influé sur le développement.

Agriculture.

Les habitans des duchés ont toujours trouvé un débouché facile et lucratif dans les villes très-commerçantes de Hambourg et de Lubeck. Ces mêmes villes leur ont fourni les objets, devant être tirés de l'É-

tranger. La manière dont les deux provinces ont été administrées avant qu'elles relevassent en entier du Dannemarc, n'a point permis d'adopter des plans, qui eussent pu changer cette marche. Les grands propriétaires, trop éloignés de la capitale pour s'y rendre souvent, ont ordinairement résidé dans leurs domaines. Il est donc arrivé que les capitaux ont cherché essentiellement l'agriculture, et tout au plus en sous ordre les métiers, et les fabrications élémentaires.

Dans les terres basses le laboureur a toujours été libre et souvent propriétaire. Dans les terres hautes, où le servage a régné longtems, plusieurs circonstances favorables ont adouci ce joug. Le serf pouvait acquérir des propriétés, s'il faisait des économies, et se racheter peu à peu. Entourés de laboureurs libres, dont les prérogatives étaient connues, que le gouvernement protégeait, et dont il augmentait le nombre, en affranchissant les paysans du domaine, les seigneurs mettaient de la modération dans l'exercice de leur droit. Il y en a même eu plusieurs, qui, avant

l'affranchissement

l'affranchissement général qu'on exécute maintenant, ont donné la liberté à leurs paysans, et leur ont affermé des terres à des conditions avantageuses.

Deux commissions établies par le gouvernement, sont chargées de proposer les changemens et les réformes dont le système de l'industrie agricole des duchés peut encore avoir besoin. Les principes utiles se répandent et fructifient d'une manière sensible. Il y a dans les duchés des cultivateurs qui, par la méthode du labour, et surtout par la manière d'alterner, donnent à leurs terres une force productive, dont ils retirent les plus grands avantages pour l'amélioration générale de leur économie. On compte que les terres nobles forment à-peu-près le cinquième de celles qui produisent. Elles sont souvent d'une étendue si vaste, qu'elles n'ont pu être exploitées avec le soin nécessaire. L'introduction de la méthode des morcellemens et des baux héréditaires servira de remède à cet inconvénient.

Le Sleswig et le Holstein produisent les principales espèces de grains en assez

grande quantité pour nourrir les habitans et pour offrir un objet d'exportation. Les terres hautes sont plus propres à la culture du seigle, du blé sarrazin et de l'avoine. Elles donnent des récoltes très-abondantes, non loin des côtes surtout. Le dos sablonneux qui règne dans la plus grande longueur des deux provinces, ne peut rapporter que de l'avoine et du blé sarrazin. On a tâché de fertiliser une partie des landes du Sleswig, en appelant des colons; mais le résultat de cette entreprise aura difficilement pu répondre à la dépense qui, de 1762 à 1767, s'était élevé à 690,293 risd. Les districts des Marches présentent le tableau de la plus brillante culture. Le froment, l'orge, l'avoine, les pois, les fèves y prospèrent à l'envi. Une étendue de terrein considérable est consacrée à la navette. Cette plante, dont la graine donne une huile recherchée en Hollande et en Allemagne, procure de grands profits à ceux qui la cultivent. Une partie des graines est préparée dans le pays, l'autre est exportée sans préparation. Les débris de la graine servent de nourriture aux bestiaux; les

pailles donnent un bon engrais, et quelquefois on les emploie au chauffage. Le Sleswig seul envoie annuellement à-peu-près 8,000 tonneaux de graine de navette en Hollande.

La culture des pommes de terre est assez répandue dans l'une et l'autre province. Celle des plantes potagères fleurit dans quelques districts, et principalement aux environs de la ville de Gluckstat. Les arbres fruitiers viennent bien dans les terres hautes, dans celles du Holstein surtout. En Sleswig, les districts de Sundwit et l'île d'Alsen sont remarquables par les soins lucratifs que les habitans donnent aux pommiers; il part souvent des ports voisins de leurs vergers, des vaisseaux chargés uniquement de pommes, qui se vendent avec avantage en Norvège et en Russie. Un seul paysan peut gagner de cette manière, jusqu'à deux cents risdales dans une année.

Pour étendre la culture des arbres fruitiers, l'administration et les particuliers se sont occupés de l'établissement des pépinières. Il s'en trouve près de Kiel, de Plœn, de Hadersleben, de Tœnningen.

Le houblon, le tabac, le lin et le chanvre ont obtenu jusqu'ici peu de soin. Depuis quelques années, on s'occupe dans le district de Dithmarsen, à recueillir les plantes médicinales, que la nature y produit, et l'on en fait un commerce lucratif.

Aux pâturages et aux prairies naturelles, on a joint des prairies artificielles, qui rendent beaucoup. Les deux provinces ont une abondance de fourrages, qui les met en état d'entretenir une grande quantité de bétail.

C'est dans les duchés, et principalement dans celui de Holstein, que se trouve la race de ces beaux coursiers, si recherchés par-tout. Ils se distinguent par leur encolure, leur taille, leur feu, et demandent une meilleure nourriture que ceux du Dannemarc. Du sein de leur paisible et modeste patrie, ces animaux sont conduits à grands frais dans les régions étrangères. Tantôt c'est pour entendre la trompette guerrière, et porter le combattant parmi les rangs ennemis; tantôt c'est pour servir à l'éclat d'une représentation fastueuse, et pour traîner dans un char doré quelqu'illustre favori du sort. Le commerce des

chevaux que fournissent les duchés, se fait principalement dans les villes d'Altona et de Husum, d'où ils passent en Allemagne, en Russie, en Prusse et en France. L'administration fait distribuer des primes à ceux qui produisent les plus beaux chevaux aux inspecteurs des haras. Pendant l'année 1797, il a été exporté du Sleswig 3,646 chevaux, et du Holstein 6,386, ayant rapporté la somme de six à sept cent mille risdales.

Les bêtes à cornes sont de la plus grande beauté dans les terres basses ; une vache donne pendant la belle saison, quinze à seize cannes de lait. On prétend même que les grandes vaches de couleur rousse du canton d'Eydersted, en donnent jusqu'à vingt-quatre. Le nombre de ces vaches a diminué depuis quelque tems, par un effet de plusieurs épizooties consécutives; mais il sera facile de réparer ces pertes. Les pâturages d'Eydersted, ont une telle vertu, que le bétail de Jutland transporté dans ce canton, a déja à la troisième race, les qualités du bétail indigène. Les bœufs des terres hautes, destinés à être engraissés,

sont conduits dans les terres basses, où ils parviennent à une taille imposante. Le bétail des duchés, fournit une grande quantité de viande, de beurre et de fromage, dont le commerce tire des profits annuels. On prétend cependant, que le beurre vendu en différens endroits de l'Europe, sous le nom de beurre de Holstein, n'est pas toujours de cette province. Ceux qui en font le premier achat le mêlent, dit-on, avec du beurre commun d'Irlande, lui donnent la couleur, et le revendent ainsi préparé à meilleur marché, qu'on ne peut avoir sur les lieux le véritable beurre de Holstein. On estime surtout le fromage d'Eydersted. Dans le canton de Wilster, il y a des familles, qui subsistent uniquement de la fabrication du fromage et du beurre, en achetant des vaches au printems et en les gardant tant qu'elles donnent du lait. Les grands propriétaires ont souvent cinq à six cents vaches; ils les affèrment à des entrepreneurs, qui leur paient une somme convenue, pour chaque vache. En 1774, on comptait dans les duchés :

83,040 Vaches ayant de 1 à 3 ans.
221,841 ——— au delà de 3 ans.
38,187 Bœufs ayant de 1 à 3 ans.
12,324 ——— au delà de 3 ans.

355,392

Les moutons sont en assez grand nombre dans les terres hautes. Mais c'est dans les terres basses, et en particulier dans le canton d'Eydersted, que se trouve la race la plus précieuse. Elle se distingue par la longueur, la finesse et la blancheur de la laine, qu'elle donne. On recueille annuellement à-peu-près 150,000 livres de cette laine, dont 30,000 sont employés dans le pays. Le reste passe en Dannemarc, en Hollande et à Hambourg. La volaille et les porcs, font une partie importante de l'économie rurale. L'éducation des abeilles est assez répandue; les maîtres d'école s'y appliquent surtout avec succès.

Nous l'avons déja fait remarquer; c'est surtout dans les terres basses, désignées sous le nom de *Marches*, que l'agriculture fleurit. L'aspect de cette contrée frappe

vivement celui qui la parcourt ; il admire ces beaux villages, où tout annonce l'aisance ; ce grand bétail, qui se promène dans les plus riches pâturages ; ces forêts d'épis, qui s'élèvent à une hauteur majestueuse, et qui semblent défier le bras de l'homme de pouvoir les abattre. On compte ordinairement sur le douzième grain du froment, et sur le quatorzième du seigle. Aux avantages dont jouissent les Marches, il se joint cependant quelques inconvéniens. Le sol est difficile à travailler, les récoltes sont sujettes à plusieurs accidens, et le bétail souffre quelquefois du manque d'eau douce. Depuis 1772, une espèce de rat a fait annuellement dans le Ditmarsen, des dégâts sensibles ; mais malgré ces inconvéniens les fonds ruraux des terres basses sont estimés valoir à-peu-près le double de ceux des terres hautes.

On rencontre des forêts assez vastes dans les districts du Sleswig, voisins de la Baltique. La ville d'Itzehoe en Holstein, expédie du bois pour la Hollande et pour Hambourg. Le bourg d'Elmshorn, dans la même province, fait un commerce lu-

cratif de charbon. Les arbres qui constituent les forêts sont : le chêne, le hêtre et le frêne ; mais on pourrait facilement faire venir le sapin sur ce dos sablonneux qui traverse le pays. Les terres basses entièrement dénuées de bois, se pourvoient dans les terres hautes. Les tourbières offrent une ressource aux deux divisions. Les habitans des îles ont recours aux roseaux, et souvent au fumier desséché par le soleil.

Chasse, pêche, extraction des substances minérales.

La chasse, réglée dans les duchés à-peu-près comme en Dannemarc, y est d'un rapport un peu plus considérable que dans ce pays. Les bêtes fauves sont nombreuses, ainsi que les beccaces, les bécassines, les grives. Les oiseaux de mer abondent dans les districts des Marches, et sur les îles. Celle de Sylt fournit annuellement à-peu-près quarante mille canards sauvages. Les loups sont réduits à un très-petit nombre ; mais il n'en est pas de même des renards qui occupent souvent le chasseur.

La pêche produit beaucoup en plusieurs endroits : la rivière, ou la baie de Slie, et le golfe de Flensbourg, sont remplis d'une espèce de petit hareng d'un très-bon goût. Cette pêche importante depuis plusieurs siècles, se soutient encore. Les harengs se montrent en mars, avril et mai ; il s'en trouve aussi pendant l'automne, mais en petite quantité. La pêche des rivières et des lacs, étant au nombre des droits seigneuriaux, les propriétaires, dont les possessions touchent à la Slie, exercent ce droit, et donnent les pêcheries à ferme. Le domaine de la partie de la rivière qui baigne la ville de Sleswig, appartient à cette ville, qui se fait payer une redevance par les pêcheurs. Outre le hareng, qui se consomme dans le pays, on en envoie annuellement à-peu-près mille tonneaux en Allemagne et à Copenhague. Sous l'île d'Helgoland, la pêche de la petite morue, nommée *aigrefin*, (*Schell* ou *Schollfisch*,) occupe annuellement environ trois cents personnes, et un nombre de bâtimens d'une construction particulière. Les entreprises se font par des compagnies ayant chacune un chef, qui dirige les travaux.

Ce que les habitans ne consomment pas eux-mêmes, se débite à Hambourg, à Bremen, à Stade. Les Helgolandois font aussi la pêche des hommars, et y consacrent de grands capitaux qui, faute d'un port bien abrité, courent tous les hasards de la mer. Les habitans du village de Blankense, et de quelques autres endroits de la seigneurie de Pinneberg, entretiennent cent cinquante bâtimens pour la pêche dans les parages voisins. Le produit qu'on évalue, année commune, à cent mille risdales, va principalement à Altona, à Hambourg et en Hollande.

En 1767, il fut établi à Altona, une compagnie pour la pêche du hareng dans la mer du Nord. L'octroi était pour dix ans; mais déja avant l'expiration de ce terme, le roi acheta les actions, et la pêche s'est faite depuis pour son compte. La pêche et la préparation du hareng doivent se faire, autant que possible, suivant la méthode hollandaise. Le produit se monte à six mille tonneaux par an, dont une bonne partie passe à Hambourg, à Pétersbourg et jusqu'en Hongrie. Les pêcheurs d'Altona

gagnent quelquefois de vitesse ceux de Hollande et d'Embden, et alors les profits sont très-considérables.

Le long de la côte occidentale du Sleswig, entre les îles qui bordent cette côte, se trouvent des bancs d'huîtres très-riches, qui appartiennent à la couronne, et dont on attribue la création à Canut le Grand. Ces bancs ont quelquefois un demi-mille de largeur, et descendent jusqu'à quatre aunes sous l'eau. On se sert, pour la pêche, d'un fer auquel est suspendu un filet en forme de bourse. Le fer, fixé à la barque du pêcheur, passe et repasse sur les bancs, et en détache par son poids les huîtres qui tombent dans le filet. Le produit de cette pêche se répand dans les provinces et dans le nord de l'Allemagne; elle est affermée à un négociant de la ville de Tœndern, pour 75,000 risd. payables d'avance. On attribue la qualité supérieure des huîtres aux eaux douces qui, au printems, passent dans la mer par les écluses et les canaux.

Le poisson d'eau douce abonde en Sleswig et en Holstein. Les grandes terres, celles du Holstein surtout, sont la plupart

pourvues d'étangs, dont quelques-uns rendent jusqu'à huit cents risdales par an.

Quoique le règne minéral ne soit pas riche dans les duchés, il offre quelques objets importans. La tourbe, comme nous l'avons déja observé, supplée au manque de bois, dont souffrent plusieurs districts; celle des terres hautes est la meilleure. Des argiles de différentes espèces sont répandues dans les deux provinces. On prétend que le sablon des fondeurs, qui se trouve à Dusternbroeck, près de Kiel, vaut mieux, que celui qui vient d'Angleterre. Le Holstein a des carrières de pierres à chaux à Segeberg et à Breitenbourg. Celles de Segeberg, exploitées pour compte du roi, occupent environ soixante-dix personnes, et ont donné de 1773 à 1793 un profit de 1,192,351 risdales. Les carrières de Breitenbourg, non loin de la ville d'Itzehœ, furent découvertes en 1780, à l'occasion d'un éboulement, qui eut lieu dans les environs; elles appartiennent au comte de Ranzau, seigneur de Breitenbourg, qui les fait exploiter avec succès. Les sources salées de Travensalza, près de la ville d'Oldesloe,

ont été connues dès le douzième siècle. Henri-le-Lion, duc de Lunebourg, pour mettre les salines de son pays à l'abri d'une concurrence, qui pouvait en diminuer le revenu, entreprit d'anéantir le bienfait accordé par la nature, aux habitans du Holstein. Pendant une expédition contre le comte Adolphe, il fit introduire dans les sources salées, une source d'eau douce, qui n'en était éloignée que de quinze aunes. Il a fallu des travaux longs et dispendieux pour réparer ce forfait de la jalousie. Depuis quelques années les salines appartiennent au roi. Trois sources donnent l'eau salée, qui au moyen de plusieurs moulins et pompes, est conduite dans cinq bâtimens de gradation. Les procédés ressemblent à ceux qu'on voit ailleurs aux salines de la même nature. Le sel est comparable à celui de Lunebourg, quoiqu'il n'en ait pas la blancheur. Il en a été retiré annuellement près de dix-huit mille tonneaux, qui suffisent et au delà à la consommation intérieure. On se plaint qu'en dernier lieu le produit a diminué. Le nombre des ouvriers employés aux salines, est d'en-

viron quarante. Dans le district de Tœndern, en Sleswig, on tirait autrefois du sel de la terre laissé à sec par la marée; mais depuis assez longtems, on ne s'occupe plus de cet objet.

NORVÈGE.

C'est la nature du climat, ce sont les qualités du sol, qui dirigent essentiellement les travaux de l'homme. Nous allons nous en convaincre d'une manière frappante, en considérant l'industrie productive en Norvège, après l'avoir envisagée en Danemarc et dans les duchés.

Agriculture.

Quoique les Norvégiens se soient appliquées à l'agriculture depuis des tems très-reculés, cette branche de leur industrie productive, n'a pu gagner un développement général, et proportionné aux besoins de la nation.

Le pays étant coupé de montagnes, dont le roc vif forme souvent la base, et qui pré-

cipitent de leurs flancs des pierres et des graviers, le soc de la charrue rencontre des terres dures, et raboteuses. Dans quelques vallées, les plantes sont desséchées par les rayons du soleil, qui en se concentrant entre les rochers, prennent une ardeur brûlante; dans d'autres elles sont noyées par les eaux tombant des hauteurs, qui dominent le sol exploité. Ici des masses énormes se détachent de la montagne, renversent les habitations et ravagent les champs; là, des rivières rapides se débordent, entraînent les moissons, et couvrent d'un limon fangeux le terrein qu'avaient défriché de longs et pénibles travaux. La belle saison est courte et subit des variations fréquentes; aux influences favorables, qui provoquent la végétation, succèdent rapidement des intempéries, qui la compriment et l'étouffent.

De tels obstacles ne peuvent être vaincus que par les soins d'un travail opiniâtre, et par l'art d'un système agricole bien combiné. Les habitans ont fait plus d'un effort heureux, et il est intéressant de contempler les résultats de leur industrie. Des fermes propres

propres et bien entretenues se montrent sur une crête aride; des moissons croissent entre de hideux rochers; et au fond d'une noire forêt sourit à l'œil le beau verd d'une prairie. Ces industrieux cultivateurs eussent sans doute étendu encore davantage la sphère de leur activité, s'ils eussent toujours été secondés par les lois civiles et économiques.

Il est vrai que le laboureur norvégien n'est pas assujetti au joug de la servitude, et qu'il connaît peu celui des corvées. Mais il a d'autres charges onéreuses à supporter. De ce nombre sont plusieurs objets du service militaire national, et l'obligation de voiturer, à-peu-près gratuitement les employés publics, sur une réquisition des baillis. La classification des impôts, et la manière de les percevoir, qui en résulte, suscitent des difficultés sans nombre, et des procès dispendieux. Le droit de retrait attaché à la masse des fonds ruraux, (*odels gaarde*) quoique circonscrit depuis quelque tems, laisse encore subsister dans la possession une incertitude nuisible aux entreprises utiles. Une loi

de 1769 permet aux propriétaires de ces fonds de les partager. Une autre loi publiée en 1787, statue, que celui qui fait valoir une propriété, occupant sur le cadastre plus d'un numéro, doit payer pour l'un de ces numéros, une contribution double, sans compter l'impôt nommé *odels-katt*, qui repose sur les fonds, soit qu'on les exploite soi-même, soit qu'on les donne à ferme. Voici les réflexions d'un citoyen du pays sur cette loi, portée pour prévenir l'accumulation des fonds dans une seule famille (1).

« La nature du sol, n'est pas en Norvège la même qu'en Dannemarc, où il dépend du cultivateur d'employer un terrein comme bon lui semble, de le mettre en champs, en prés, ou en pâturage. Ici un fonds rural consiste souvent en terres très-vastes, qui ne peuvent servir que de prés ou de pâturages, parce que le travail nécessaire pour les convertir en champs, serait trop coûteux, ou parce que la température

(1) Journal Topographique de Norvège.

du lieu est telle, que les blés ne peuvent y prospérer. Le laboureur, qui possède une ferme que la nature de son sol et de sa situation rendent propre à la culture des blés, y donne les soins nécessaires, et défriche autant qu'il peut. Mais pour soutenir ses champs par une culture convenable, il lui faut des fourrages, qu'il se procure en achetant une autre ferme dans les montagnes. Le propriétaire et l'état gagnent à cette marche de l'industrie agricole. Mais cette marche rencontre un obstacle dans la loi du double impôt, par un effet de laquelle, le propriétaire peut se voir réduit à renoncer à la ferme auxiliaire pour mettre ses champs en prés, tandis que l'acquéreur de cette ferme, sera dans le cas de créer des champs, là où il ne pourra peut-être jamais récolter du blé mûr.

« Un paysan possède lui-même un fonds de terre et en acquiert un autre en se mariant. Il desire de conserver ces deux propriétés pour établir, un jour, deux enfans; mais la loi contrarie ce desir. S'il fait valoir lui-même les deux fonds, il est obligé de payer

un impôt double pour l'un, et de plus l'impôt nommé *odelskatt*. S'il donne un des fonds à bail, il se met hors d'état de faire les améliorations qui entreraient dans le plan général de son économie, et il n'en reste pas moins sujet à l'*odelskatt*.

« La portion de terre qui occupe un numéro sur le cadastre, doit suffire, dit la loi, au travail d'un seul cultivateur, et la loi suppose sans doute en ce cas que toutes les parties enregistrées, séparément peuvent être d'un rapport assez considérable pour nourrir une famille ; mais il y a plus de cent portions, ayant leur numéro particulier, qui n'ont pu, et qui ne pourront en aucun tems, entretenir une famille ; il y en a même qui n'ont jamais été habitées. De plus, il règne une telle différence entre les terres enregistrées, que l'une est dix fois plus grande que l'autre ; il en résulte qu'un laboureur est dispensé de l'impôt double, s'il exploite une étendue de cent tonneaux de gros grains, pourvu qu'elle ne forme qu'un numéro sur le cadastre ; mais qu'un autre ne pourra exploiter une étendue de cinquante tonneaux, sans contribuer au

double, si par hasard cette étendue est répartie sous deux numéros.

« La permission de partager les fonds ruraux dont il s'agit, est certainement utile, parce que plusieurs de ces fonds peuvent encore supporter le partage, et qu'il y a des aînés peu propres à administrer une grande ferme. Mais d'un autre côté, la liberté de faire valoir autant de terrein qu'on peut en acquérir légitimement, est un puissant aiguillon pour le cultivateur. Il n'est pas à craindre qu'il se forme des possessions trop vastes. Cet inconvénient sera prévenu par les risques qui accompagnent, dans ce pays, l'exploitation de très-grandes fermes, et si un cultivateur a accumulé des possessions qui devraient être partagées, ce partage se fait à sa mort, le fils aîné ne pouvant alors conserver que le lot principal. »

Ajoutons à ces réflexions que le parti le plus sage qu'on puisse prendre relativement à la division des fermes, c'est d'abandonner cet objet à l'industrie, qui sera dirigée par les circonstances et les localités. Ainsi les vrais rapports s'établiront sans peine,

pourvu que la loi ne favorise, ni dans l'acquisition ni dans la jouissance, une partie des habitans aux dépens de l'autre.

Lorsque sous le règne de Frédéric V, on conçut le projet de vivifier l'industrie agricole, on fit aussi quelqu'attention à la Norvège. Le roi consacra au défrichement de plusieurs districts de ce vaste pays des sommes assez considérables, qui ne fructifièrent que faiblement. Il fit aussi distribuer des prix et des médailles. Mais le monopole des blés exercé par le Dannemarc, ne fut point supprimé. Il l'est maintenant, comme nous avons vu plus haut, et cet acte de justice du gouvernement a déja eu les suites les plus heureuses. On peut s'en promettre également de la méthode de convertir en propriétés les baux des fonds à la disposition du roi, de l'établissement des magasins publics dans les endroits qui en ont besoin, et des récompenses accordées aux laboureurs, qui se distinguent par leur industrie. On songera sans doute aussi à la suppression des communes. La société économique de Copenhague s'est occupée plus d'une fois des intérêts de la

Norvège. La caisse de crédit a fourni quelques avances, et l'on se flatte qu'elle les augmentera par la suite, dans la proportion qu'indiqueront les besoins du pays. Les Norvégiens ont fondé eux-mêmes plusieurs sociétés patriotiques, pour guider et encourager les laboureurs. On peut remarquer celles de Romsdal, de Bradsberg, de Bergen et d'Aggershuus. Le zèle et les intentions ne manquent point à ces associations estimables; il serait à souhaiter que de plus grands moyens les missent en état d'étendre leur activité, autant qu'elles le desirent.

C'est dans la partie méridionale de la Norvège que la culture des blés peut réussir le mieux, et qu'elle a fait effectivement le plus de progrès. Cette division du pays récolte dans les bonnes années, non-seulement de quoi nourrir ses propres habitans, mais encore de quoi céder à la division septentrionale. Celle-ci est toujours dans le cas d'acheter ailleurs une quantité très-considérable des blés qu'elle consomme, quoiqu'il y ait, dans l'étendue qu'elle embrasse, quelques parties bien

cultivées et productives. Les districts de Hedemarken, Hadeland, Toten, Romerige et Ringerige, dans le grand bailliage de Christiania, ceux de Jedderen, Ryfylke et Nedenæs, dans le grand bailliage de Christiansand; ceux de Voss et de Sogn, dans le grand bailliage de Bergen; ceux de Nummedal et d'Inderherred, dans le grand bailliagé de Drontheim, se distinguent par leurs produits en grains. On vient de prendre, dans le grand bailliage de Drontheim, une mesure qui sera sans doute d'un bon effet pour l'avancement de l'agriculture. Les laboureurs ont été invités à former, par des contingens annuels, un certain nombre de magasins qui fourniront, dans les années de disette, les semences aux fermes qui en manqueront.

A l'exception de quelques districts, c'est l'avoine que l'on cultive le plus en Norvège. Un agronome du pays en infère avec raison, que l'industrie agricole n'est pas encore parvenue à un haut degré de perfection dans sa patrie. Entre les blés, c'est l'avoine qui convient le moins pour constituer la partie essentielle des subsistances de

l'homme. Cette culture exige d'ailleurs beaucoup de terrein, et nuit par-là à la production des fourrages. Après l'avoine, c'est l'orge et le seigle qu'on sème le plus. Quelques terres sont ensemencées de blés mêlés. Le froment est peu commun, ainsi que le blé sarrazin et les pois; ceux-ci viennent le mieux dans le district de Sogn, grand bailliage de Bergen. L'habitant des cantons montagneux confie à la terre l'orge et l'avoine dès le mois d'avril et de mai, parce que la maturité doit avoir lieu avant que les nuits froides de l'arrière-saison arrivent. L'habitant des côtes, qui craint moins les gelées précoces, ne sème souvent qu'au mois de juin. Les récoltes se font à la fin d'août et au commencement de septembre. Le seigle semé en automne mûrit quelquefois au mois de juillet; mais ordinairement on ne peut le couper qu'au milieu d'août; celui qu'on sème au printems est souvent plus tardif.

Les méthodes du labour et les instrumens aratoires ont été perfectionnés dans les derniers tems; mais les engrais manquent trop souvent au cultivateur. Dans les montagnes,

où ils sont assez abondans, le sol et la température diminuent les effets de cet avantage. La méthode d'alterner est impraticable dans la majeure partie du pays, à cause de la grande diversité du terrein. On tire parti du trèfle; mais cette culture n'est pas assez répandue, et en général les prés ont été trop négligés. Depuis quelque tems on a tâché de les améliorer par les engrais et par les irrigations. Les Norvégiens se servent encore, pour obtenir des récoltes, d'une méthode qui date des tems les plus reculés. La hache est appliquée à une étendue de bois de quelques arpens. L'année suivante on met le feu aux arbres, qui se consument jusqu'aux troncs. Quand le feu s'est éteint, on répand les semences dans les cendres encore chaudes, et l'on gagne une récolte qui donne jusqu'au quarantième grain. Quand le blé a été recueilli, les troncs sont également réduits en cendres, et l'on sème de nouveau pour obtenir une seconde récolte. Le terrein est ensuite abandonné, et d'ordinaire il y croît de petits bouleaux. Cette manière d'exploiter le sol, employée indistinctement dans

tous les districts, et sans les précautions nécessaires, peut devenir très-nuisible aux bois, et occasionner des accidens funestes. Le gouvernement a réglé, qu'il ne se fera point d'entreprise pareille sans l'aveu des autorités; mais les paysans parviennent à éluder le règlement.

Les pommes de terre ont obtenu depuis un nombre d'années des soins assez actifs, pour qu'une grande partie des habitans puisse les compter entre ses moyens de subsistance. Il en est résulté qu'on cultive moins une espèce de navet nommé *naepper*, qu'on semait principalement dans les cendres. Par le zèle infatigable de plusieurs patriotes norvégiens, le jardinage a fait des progrès sensibles dans la division méridionale, et même dans quelques districts de la division septentrionale. Plusieurs légumes réussissent; les arbres fruitiers prospèrent le long des côtes les plus méridionales, et l'art en a acclimaté quelques-uns jusque dans le grand bailliage de Bergen. Les propriétaires riches ont des couches et des serres; à Drontheim même on cueille des melons, des abricots et des figues.

Il se trouve des houblonnières à-peu-près à toutes les fermes des paysans ; mais elles ne rendent pas assez pour qu'on puisse être dispensé de tirer du houblon de l'Étranger. La paroisse de Surendal fournit une assez grande quantité de chanvre à quelques districts voisins. La culture du tabac est peu répandue.

La Norvège a un grand nombre de plantes spontanées, dont on tire parti jusqu'à un certain point, mais qui pourraient être d'une utilité beaucoup plus étendue, tant pour la nourriture de l'homme et celle des animaux, que pour divers autres usages. Les fraises, les framboises, les myrtilles, les raisins d'ours, et plusieurs baies particulières aux contrées septentrionales, viennent en abondance. On en consomme une partie ; l'autre reste dans les champs. Le genièvre est recueilli avec quelque soin, et les Hollandais en achètent annuellement. L'églantier embellit souvent les âpres rochers du pays ; sa fleur sert de parure à la jeune paysanne ; son fruit est employé à la préparation de plusieurs mêts. L'épine-vinette très-abondante vient au se-

cours des ménages, qui manquent de citron. On tire une espèce de vin des prunelles. Le cumin couvre quelquefois de vastes étendues; dans les districts de Ringerige, Hedemarken, et ailleurs; un seul paysan peut en vendre depuis dix jusqu'à vingt tonneaux. dans l'année. L'herbe à manne, dont nous avons fait mention en parlant des plantes spontanées du Dannemarc, croît aussi en Norvège; mais on n'en cueille pas la graine. Les orties, sont apprêtées pour la table, à-peu-près comme les épinards, ou converties en fil. Les plantes médicinales, telles que l'angélique, la véronique, la gentiane, le cochlearia sont recherchées par les habitans des campagnes, qui en font usage pour la guérison de plusieurs maladies. Les plantes marines dont on tire parti depuis longtems, pour la nourriture des animaux, ont aussi été mises à profit en dernier lieu d'une autre manière. On en fait de la soude, dont une partie se consomme aux verreries du pays, et dont l'autre passe dans l'Etranger. Pendant un espace de sept années, les paysans des environs de Christiansand, ont gagné par

cette industrie la somme de 16,096 risdales. Entre les plantes colorantes, se distinguent les lichens. Ils sont recueillis assez soigneusement dans la partie septentrionale, et fournissent un article d'exportation. On a fait plusieurs essais pour se convaincre s'il y a des lichens propres à servir d'aliment à l'homme, et l'on a trouvé cette propriété au *lichen Islandicus*, au *lichen niveus Laciniatus*, et au *lichen probiseideus*. Le hasard et le besoin ont fait découvrir depuis peu, que la même propriété appartient au *lichen rangiferus*, mousse de renne. Une pauvre femme du bailliage de Bradsberg, était allée aux champs après la fonte des neiges, comptant cueillir des plantes, qu'elle pût vendre pour se procurer de la farine, ou du pain. Un cheval en pâturage dans l'endroit, où elle espérait trouver les plantes, les avait mangées. En retournant, elle s'assied sur un rocher, et réfléchit à sa triste situation. Pressée par la faim, elle détache du rocher de la mousse de renne, la broie dans ses mains, et voit se former de la farine. Ayant emporté cette mousse dans sa chau-

mière, elle essaya d'en faire un aliment, et l'essai réussit. La mousse broyée et mêlée avec un peu de farine ordinaire, donna du pain et servit ainsi pendant tout l'été à nourrir la femme et ses enfans. Cette découverte a été récompensée et publiée par la société patriotique de Bradsberg. Elle est d'autant plus importante, que la mousse de renne est plus commune que les autres espèces employées jusqu'ici au même usage. Toutes ces mousses ont cependant une amertume, qui exige qu'on les prépare avec soin avant de les convertir en alimens. Mais quoique ces plantes ne puissent jamais donner une nourriture aussi bienfaisante que le pain, elles sont préférables à l'écorce d'arbre, dont on s'est servi si longtems dans les parties stériles du pays, pour la mêler à la farine.

L'éducation du bétail a fait des progrès à quelques égards, et dans quelques districts; mais elle pourrait être en général mieux dirigée, et devenir d'un plus grand rapport pour le pays.

Dans la partie la plus méridionale, les chevaux sont à-peu-près aussi grands que

ceux de Dannemarc; mais ils ont le port moins imposant, et les formes moins régulières. Ceux de la race répandue généralement dans tout le pays, sont plus petits, mais bien proportionnés, vifs, et se soutiennent longtems.. Ils montent et descendent les rochers avec une adresse surprenante. Leur vigueur et leur courage se déploient dans les combats, qu'ils sont souvent obligés de soutenir contre les ours et les loups. On estime surtout les chevaux de Guldbrandsdalen et de Toten, dont quelques étalons danois et holstenois ont amélioré la race. Ceux de la cavalerie nationale, doivent avoir deux aunes et demie de hauteur. Un paysan des montagnes de Dovrefield, a fourni vingt chevaux de cette taille dans l'espace de cinq ans, ce qui lui a valu une médaille de la part du gouvernement. Dans plusieurs cantons de la Norvège méridionale, on a l'habitude de ne jamais couper les chevaux, afin qu'ils conservent la force nécessaire pour se défendre contre les ours. Mais ces chevaux toujours très-indociles se refusent au frein;

rassemblés

rassemblés dans les pâturages, ils se blessent dangereusement ; lorsqu'ils sentent l'aiguillon de l'amour, ils franchissent ou brisent toutes les barrières, et parcourent les champs et les bois pour chercher des jumens. On a voulu engager les paysans à proscrire cet usage, qui nuit évidemment à l'éducation des chevaux ; mais ils y sont très-attachés et n'y renoncent qu'à regret. Le cheval, qui dans quelques pays méridionaux obtient pour nourriture, les meilleures espèces de grains, est obligé en Norvège de se contenter de foin, de paille hachée, quelquefois de feuilles séchées, et ne trouve de l'avoine, que dans les écuries des propriétaires les plus aisés.

Les bêtes à cornes sont généralement d'une taille assez petite; dans les districts inférieurs, elles font partie de l'économie des fermes, suivant la méthode ordinaire. Dans les lieux élevés, voisins des hautes montagnes, elles constituent la richesse principale des familles. C'est là qu'on retrouve avec l'économie de la Suisse, les mœurs et les usages de ce pays. Au mois

de juin, les troupeaux sont conduits à la montagne, où ils restent jusqu'au mois d'août ou de septembre. Chaque paysan a un établissement dans les hautes vallées, pour recueillir les produits de son troupeau en lait, beurre et fromage. Cet établissement est composé de quelques étables, d'une laiterie, et d'une cabane pour loger les femmes, qui ont soin de recueillir le lait, et de le préparer. Des bergers robustes veillent sur les troupeaux, et ont pour compagnons de leur vigilance plusieurs chiens bien dressés, qui écartent les loups et les ours. Les paysans possèdent souvent dans les montagnes des prés, qu'ils vont faucher lorsque les autres récoltes sont achevées. Le foin serré dans des magasins construits à cet usage sur les lieux mêmes, y reste jusqu'à ce que l'hiver étant arrivé, on puisse le transporter sur des traîneaux. Il serait avantageux pour la culture générale du pays, que ces voyages aux montagnes, qui éloignent trop les hommes et les animaux du centre des habitations, n'eussent lieu que dans les cantons, où la nature du sol et du climat, exclut toute autre méthode.

Les foins et les pailles suffisent rarement en Norvège pour l'entretien des bêtes à cornes pendant l'hiver. On est obligé de recourir aux lichens, aux algues, aux roseaux, aux écorces et aux feuilles séchées. Sur les côtes, les débris du poisson préparé pour la nourriture de l'homme, présentent une autre ressource. On envoie un grand nombre de bœufs sur les îles qui bordent les côtes. Ces animaux s'engraissent et se fortifient, mais ils deviennent en même tems si sauvages, qu'il faut tout l'art de la chasse pour les prendre.

Les moutons qu'élèvent les cultivateurs norvégiens sont de même race que ceux du Dannemarc. Il est d'usage de les tondre deux et même trois fois l'année. Les habitans des Nordlandes ont, sur les îles inhabitées, des moutons, qui s'entretiennent eux-mêmes dans toutes les saisons. Leur laine est très-bonne, et leur chair extrêmement grasse. On les tond ordinairement au mois de mai. Cette opération est difficile, les moutons devenant marrons dans peu de tems. Si l'on néglige

de les tondre au tems ordinaire, ils s'arrachent eux-mêmes la laine. Dans quelques parties de la Norvège méridionale, on a introduit avec succès les moutons de race anglaise. Les paysans tiennent beaucoup de chèvres, dont le lait mêlé avec celui des brebis est converti en beurre. Les porcs, les poules, les canards, les oies ne forment pas en Norvège un objet aussi considérable de l'économie rurale qu'en Danemarc, et dans les duchés.

Les habitations des laboureurs sont rarement réunies en villages. On les voit d'ordinaire éparses sur le penchant des montagnes, dont les cîmes couvertes de forêts, ou hérissées de rochers, contrastent avec l'aspect riant de ces asîles champêtres. Les bâtimens toujours très-nombreux sont en bois, à l'exception de quelques fermes, où l'on a commencé à construire les étables en pierre.

Pour donner une idée des moyens de l'agriculture en Norvège, et du système agricole de ce pays, nous placerons ici le tableau économique d'un bailliage de la division méridionale, des mieux exploités.

Nous avons rédigé ce tableau d'après un mémoire très-exact inséré dans le *Journal topographique de Norvège.*

Bailliage de Christian, comprenant les districts de Toten, Walders et Guldbransdalen :

Etendue.

22 milles du Nord au Midi et 12 d'Ouest à l'Est : le mille à 18,000 aunes.

Situation.

Entre le 60e. 6′ et le 62e. 19′ latitude Nord.

Sol.

Terre végétale ; vallées, montagnes élévées, touchant au Dovrefied.

Population.

53,224, la plupart cultivateurs.

Semences.

Seigle, 837 $\frac{207}{240}$ tonn. Orge, 14,856 $\frac{218}{240}$. Blés mêlés, 4,746 $\frac{44}{48}$. Avoine, 1,581 $\frac{40}{48}$. Pois, 397 $\frac{89}{120}$.

Récoltes.

Seigle, 4,812 $\frac{14}{24}$ tonn. Orge, 74,036 $\frac{1}{8}$ Blés mêlés, 18,880. Avoine, 4,962 $\frac{1}{6}$. Pois, 1,166 $\frac{18}{40}$. Foin, 142,327 $\frac{1}{2}$ charges.

Bétail.

Chevaux, 9,301. Bêtes à cornes, 51,890. Moutons, 50,906. Cochons, 6,101.

Bois.

Si dans la plupart des pays l'exploitation des bois forme une branche auxiliaire de l'agriculture, c'est en Norvège surtout qu'elle se présente sous ce point de vue. Elle donne des profits, qui soutiennent le cultivateur, souvent peu récompensé des travaux qu'il consacre à ses champs.

Une partie des vastes forêts de la Norvège appartient au roi, mais les habitations les plus voisines peuvent s'y pourvoir. Une autre partie, et c'est la plus considérable, est entre les mains des particuliers, dont les uns ont la propriété exclusive, et dont les autres partagent ce droit avec des voisins. Ces différentes manières de posséder et de jouir, font naître de grandes difficultés dans la police des bois. Il existe beaucoup de règlemens sur cet objet; mais ils ne forment pas un ensemble facile à saisir, et sollicitent des réformes. La police générale des bois est confiée aux baillis, et au conseil des mines, résidant à Kongsberg.

Dans la division méridionale, on trouve

des chênes, des hêtres, des ormes, des tilleuls, des coudriers, des saules. Le bouleau est répandu par-tout, et brave le climat rigoureux de la division septentrionale. Ces divers arbres fournissent du bois de chauffage et de construction, et leurs feuilles sont recueillies pour servir de nourriture au bétail. Le bouleau donne les meilleures cendres, et le meilleur charbon. Son écorce extérieure est employée pour couvrir les toîts, et l'on en tire une huile, qui peut servir à la préparation des cuirs; l'écorce inférieure est fabriquée en filets; à la campagne, on en fait des semelles et de petites corbeilles pour recueillir les baies; elle est aussi d'un bon usage dans les tanneries et dans la teinture. En faisant au printems une incision à l'arbre, on obtient une liqueur acide, d'un goût agréable, et qui devient vineuse, quand elle a fermenté.

Le pin et le sapin, que la nature fait prospérer dans la plus grande étendue du pays, forment une richesse précieuse. Outre le bois de chauffage et de construction, on en tire une grande quantité

de goudron, de cendres, de charbon. La méthode de se procurer le goudron a été perfectionnée en dernier lieu, par l'établissement des fourneaux. Les clôtures et les ponts consomment beaucoup d'arbres, souvent de la plus belle venue. C'est un abus, auquel on a tâché de remédier en recommandant l'usage des pierres. L'objet le plus lucratif pour les propriétaires des grandes forêts de sapins, c'est le débit annuel des mâts, des poutres, des planches, des lattes, des chevrons. Les rivières et les torrens servent à flotter les bois de la forêt aux scies, et de là aux ports, d'où ils doivent être exportés. Pendant l'année 1799, il était parti des différens ports du pays, 1,169 cargaisons, faisant 86,376 ½ lasts. Cette branche d'industrie se forma sous le règne de Frédéric I. Les grandes scies, mises en mouvement par les rivières, furent établies dès-lors, et se sont augmentées depuis. Elles sont fixées maintenant à un certain nombre, qu'on nomme scies privilégiées. Il y a aussi de petites scies à l'usage des communes. Les paysans en ont à bras, dont ils abusent

souvent d'une manière très-sensible aux bois. Ils ne le feront plus, quand ils auront appris à connaître leurs vrais intérêts; et il vaudra mieux les éclairer sur ce point, que de faire des prohibitions, qui seraient facilement éludées. Un règlement de l'année 1795, a déterminé la manière, dont l'industrie, qui tire parti des bois pour le commerce, doit être exercée. Il est permis de couper et d'exporter toute espèce de bois, excepté dans quelques districts particuliers. On peut aux scies privilégiées, préparer le bois et le transporter comme on le trouve à propos. Les scies des communes doivent être employées uniquement à produire des planches pour l'usage des laboureurs. Le nombre des scies privilégiées, ne peut être augmenté sans une permission formelle du gouvernement. L'usage des scies à bras, est accordé aux propriétaires, pour faire valoir les produits de leurs bois.

On se plaint en Norvège que les forêts diminuent; mais ces plaintes sont-elles justes? Il serait fâcheux, sans doute, que la diminution fût au point qu'on ne pût se pro-

curer ce qu'exigent les besoins du pays. Le chauffage doit être assuré ; le laboureur doit pouvoir trouver facilement le bois nécessaire à ses arrangemens économiques ; il faut songer à la consommation des mines et des forges. Mais la diminution qui aura lieu sans préjudicier à ces différens objets, ne sera pas un malheur pour le pays. Si elle est réglée suivant les localités, si elle se fait d'une manière insensible et sagement calculée, elle sera même un bienfait. Le commerce du bois ne rendra plus des sommes si considérables, et cessera peut-être entièrement ; mais la culture et le bien-être intérieur feront d'autant plus de progrès. Il y aura une plus grande étendue de terrein en champs, en prés, en pâturages ; la population et les subsistances augmenteront ; les communications seront moins difficiles, et le commerce intérieur moins languissant. Le paysan qui ne pourra plus s'occuper pendant l'hiver, à couper et à transporter du bois, trouvera des ressources lucratives pour lui-même et utiles au pays, en se chargeant des transports qu'exigent les mines et les forges,

ou en se livrant aux fabrications élémentaires. A mesure que les forêts s'éclairciront, la constitution de l'atmosphère s'améliorera, et l'on verra diminuer le nombre de ces animaux dangereux, dont les ravages ne sont point compensés par le profit, que les habitans tâchent d'en tirer en leur faisant la chasse.

Chasse.

Les forêts les plus épaisses et les plus marécageuses recèlent des ours de plusieurs espèces; il y en a de gris, de noirs et de blancs; ils diffèrent aussi par la taille. Les grands attaquent les chevaux et les bêtes à cornes. Les petits se rendent, vers l'automne dans les champs, pour y dévorer les javelles. On fait à ces animaux une guerre opiniâtre, tantôt à coup de fusil, tantôt avec des pièges. Pendant l'hiver, on les relance dans leurs tannières avec des chiens dressés à cette chasse, qui est souvent funeste au chasseur. Une peau d'ours se paie sept, huit et dix risdales, selon la grandeur et la qualité. La chair, celle des oursins surtout, sert souvent de nour-

riture aux paysans. Les loups, très-nombreux, attaquent en troupes les chevaux, ainsi que le gros et le menu bétail. On se sert pour les détruire de tous les moyens qu'on peut imaginer. On emploie les fusils, les fosses recouvertes, et une composition empoisonnée, dont on couvre un agneau ou un mouton mort. Une peau de loup se paie depuis trois jusqu'à cinq risdales. L'administration accorde des primes pour encourager la destruction des ours et des loups.

Les lynx du pays donnent des peaux recherchées dans le commerce. Les renards sont blancs, rouges, et quelquefois noirs. Pontoppidan assure que la ville de Bergen a exporté jusqu'à quatre mille peaux de renard dans une année. Les lièvres sont gris en été, et blancs en hiver. On en prend beaucoup, en plaçant des pièges à l'entrée des champs ensemencés, où ces animaux se portent en grand nombre après la fonte des neiges. Les petits gris doivent être pris pendant l'hiver, parce qu'en été la peau est brune. Les hermines se trouvent surtout dans les districts les plus septentrionaux ;

elles ont une couleur plus blanche et plus durable que les hermines de Russie. On rencontre sur les bords des rivières des loutres, et quelques habitations de castors.

Ce bel animal, qui fait l'ornement des forêts du Nord, le rapide et vigoureux élan commence à disparaître en Norvège. L'avide chasseur a fait tomber impitoyablement les femelles qui allaient en augmenter la race, et les défenses portées plusieurs fois pour prévenir cet abus ont été inutiles. Quelques cantons de la division méridionale ont des cerfs et des chevreuils.

La chasse la plus productive, est celle qu'on fait aux oiseaux. Il y en a de deux sortes; ceux qui se tiennent dans les forêts, tels que les coqs de bois, les gelinottes, et ceux qui habitent les bords de la mer. Ces derniers très-variés, et entre lesquels se trouve le canard à duvet, cherchent de préférence les contrées les plus septentrionales. Ils sont surtout précieux par leurs plumes, qui forment un objet de commerce très-lucratif. Mais si la chasse de ces oiseaux est avantageuse, elle n'est pas moins difficile, et plus d'une fois elle coûte la vie

à celui qui la fait. C'est dans les excavations des rochers escarpés, suspendus sur les abîmes de la mer, que le chasseur doit chercher sa proie. Des perches et des cables servent à le faire monter et descendre. S'il n'a pas une grande habitude de la manœuvre, il tombe et périt. Le plus exercé même court risque d'être écrasé lorsqu'il se détache du rocher des pierres d'une grosseur considérable. Arrivé aux excavations, le chasseur prend les oiseaux dans leurs nids, à la main ou au filet. On a aussi des chiens dressés à la chasse de ces oiseaux, qui choisissent souvent leur retraite dans des endroits inaccessibles à l'homme.

La chasse est entièrement libre en Norvège. En 1730, on essaya de restreindre cette liberté; mais le nombre des animaux sauvages augmenta au point, qu'il fallut la rétablir peu a près sur l'ancien pied.

Pêche.

Les fleuves et les lacs qui arrosent la Norvège, et surtout les mers qui baignent ce pays, fournissent aux habitans une autre occasion d'exercer leur industrie. Une mul-

titude de poissons se porte vers les côtes. De la haute mer, ils passent dans les golfes, qui en fourmillent annuellement. Les principaux sont, la morue, le flétan, le très-grand chien de mer, le maquereau et le hareng. C'est au moyen de cette richesse naturelle et des travaux lucratifs qu'elle occasionne, que des lieux arides et déserts ont pu se peupler. Bornée d'abord à nourrir quelques familles éparses sur le rivage, la pêche est devenue peu-à-peu une branche importante, qui fait subsister une grande partie des habitans voisins de la côte, et qui alimente le commerce national. La manière d'établir les pêcheries, les méthodes à suivre pour la préparation du poisson, et l'art d'en tirer le parti le plus avantageux dans le débit, n'ont cependant été perfectionnés jusqu'à un certain point que depuis un siècle ou deux, et pourraient l'être davantage, comme nous le verrons bientôt.

La grande morue, nommée aussi *Cabliau* et *Dorsch*, (*Torsk*) est le poisson le plus important. On la prend surtout depuis le commencement de février jusqu'à la fin d'avril. Il y a plusieurs manières

de la préparer pour le commerce, d'après lesquelles elle reçoit différentes dénominations. Une première espèce c'est la *morue fendue*. (*Rotskiaer*, *Flakfisk*.) Dès que le poisson a été mis sur le rivage, on lui coupe la tête, on le vide, et on lui enlève l'arrête du dos depuis la tête jusqu'à la troisième vertèbre au dessous du nombril; ensuite on le fend le long du dos jusqu'à la queue, et on le suspend à des perches sur le rivage pour le sécher. Une seconde espèce, nommée *morue ronde*, ou *stockfisch* (*Rundfisk*), est préparée de la même manière, excepté qu'on ne fend pas le dos, et que le ventre n'est ouvert qu'en partie, de façon que la forme du poisson reste ronde. On choisit pour cette préparation les morues les plus maigres, parce qu'elles sèchent mieux, et qu'elles sont moins sujettes à se gâter. L'air vif et pur des Nordlandes pénètre le poisson et le dessèche bien; celui de la partie méridionale du grand bailliage de Bergen, et de plusieurs contrées voisines, a une humidité nuisible. Les habitans s'étaient cependant appliqués à la préparation de la morue ronde; mais par l'effet de l'air

l'air, auquel se joignit peut-être le mauvais choix des poissons, il arriva que cette morue, chargée sur les navires, entra en putréfaction, et répandit une odeur infecte. Les marchands étrangers, ceux de Hollande surtout, se plaignirent, et les prix baissèrent sensiblement. L'administration prit le parti de défendre la préparation de la morue ronde dans les districts où elle paraissait ne point convenir. On croit cependant qu'en prescrivant les précautions nécessaires, il pourrait être fait des changemens à cette mesure, pour l'avantage des pêcheurs, qui sont souvent embarrassés de la morue qu'ils ne peuvent employer aux autres préparations.

Une troisième espèce de morue répandue dans le commerce, c'est celle des rochers (*Klippfisk*); elle se prépare ainsi : après avoir coupé au poisson la tête, on le fend le long du ventre jusqu'à la queue, sans toucher au dos et on le sale avec du sel de France; quand il est bien impreigné de sel, et que la température est favorable, on le place sur les rochers, après l'avoir lavé, et l'air le sèche peu à peu. Pour

applatir les poissons ainsi préparés, on les met en piles sous des planches, qu'on charge de grosses pierres.

La *morue salée*, proprement dite, est d'abord préparée comme la morue fendue, excepté que le dos demeure entier. On la place ensuite dans des saloirs, où elle reste pendant huit fois vingt-quatre heures, au bout desquelles on la retire pour la laver, la couvrir de sel d'Espagne, et la mettre dans des tonneaux, joignant légèrement, afin que la saumure puisse s'écouler. On se sert aussi quelquefois de la manière de saler usitée à Terre-Neuve.

Rien n'est perdu de ce précieux poisson, dont on a dit qu'il est la manne des peuples du Nord. On tire des foies, une huile recherchée pour la préparation des cuirs, et pour divers autres usages. Deux cents morues donnent un tonneau de foies, et il faut deux tonneaux de ceux-ci pour en produire un d'huile. Les œufs sont salés avec du sel de France, et servent dans quelques ports de ce pays à prendre les sardines. De deux cents morues, on obtient à-peu-près un tonneau d'œufs.

Les morues moins grandes, telles que la morue noire, ou le charbonnier, l'aigrefin ou capelan, le merlu ou la merluche, ne sont point négligés, et l'on en tire parti à-peu-près de la même manière que de la grande morue.

Le flétan, qui est une espèce de plie fournit un aliment agréable aux habitans du Nord. On coupe les parties les plus grasses du poisson, on les sale légèrement, on les fait sécher à l'air, et l'on obtient ainsi ce qu'on appelle *rav* et *rækling*. Le rav consiste en morceaux gras coupés dans le dos; le rækling, en longues bandes de peau et de graisse enlevées du dos depuis la tête jusqu'à la queue.

Le très-grand chien de mer, nommé *Brygden* dans le pays, n'est pas aussi recherché pour sa chair, que pour son foie, qui fournit une bonne huile, et pour sa peau, dont on peut faire du maroquin.

Les côtes septentrionales de la Norvège jouissent d'une pêche abondante de hareng. Cette pêche a cependant diminué, depuis que le hareng se porte aussi sur les côtes de Suède. On distingue deux espèces de ce

poisson, celui d'été, et celui de printems. Ce dernier est le plus grand et le plus recherché. Le hareng est salé au lieu même de la pêcherie, ou le plus près possible. On se sert de sel de France, d'Espagne et de Portugal, mêlés quelquefois uniquement de sel de France ou de Portugal et les tonneaux sont de bois de sapin. Le maquereau abonde dans quelques parages; on en sale pour l'exportation; mais en trop petite quantité. Le saumon remonte plusieurs rivières, et l'on en pêche beaucoup, tant pour le saler que pour le fumer. La pêche des hommars est très-productive. Les Anglais et les Hollandais en achètent la plus grande partie, et le transportent eux-mêmes dans des bâtimens construits pour cet usage. Les Anglais ont trente de ces bâtimens, qui font annuellement trois voyages, et emportent chaque fois seize mille pièces. La pêche des homards se fait depuis le printems jusqu'au milieu de l'été, et a lieu principalement dans les bailliages de Stavanger et de Mandal. Les propriétaires de la côte s'étaient attribué, sans l'aveu de la loi, un droit de domaine, et exigeaient

une redevance des pêcheurs ; mais cet abus a été défendu par un rescrit du gouvernement.

La grande pêche se fait dans des barques à deux, trois ou quatre hommes, le long de la côte, depuis Skudesnœs, jusqu'au Cap-Nord. Les parages les plus septentrionaux, sont les plus riches. Quelquefois on se hasarde assez avant dans la haute mer, et les Nordlandais vont jusqu'aux extrêmités du Finmarken, pour prendre la grande morue. Les pêcheurs sont la plupart des paysans ; dénués de fonds, ils ne peuvent tenir leurs barques et leurs filets en bon état. N'ayant aucun chef qui puisse les diriger, ils se désunissent et se nuisent réciproquement. Le peu de connaissance qu'ils ont souvent des eaux, empêche qu'ils ne choisissent les endroits les plus convenables pour y jeter les filets. Une audace aveugle les entraîne à des entreprises téméraires ; les tempêtes brisent leurs frêles bâtimens, et les font plus d'une fois périr eux-mêmes. On s'occupe depuis plusieurs années du projet d'établir des pêcheries mieux diri-

gées, et de faire exercer en grand une branche d'industrie si importante pour le pays. La morue n'a été prise longtems qu'à la ligne; depuis l'année 1685, on se sert généralement des filets, et la ligne n'est employée que lorsque le poisson entre très-avant dans les golfes. Les baleines suivent en grand nombre le hareng et d'autres poissons. Mais il est défendu de les poursuivre et de les tuer, apparemment parce qu'elles chassent le poisson vers la côte. On prend quelquefois dans les golfes étroits des petites baleines, ayant deux aunes de longueur, et un pouce de lard.

Il y a quelques années, qu'une centaine de pêcheurs Hollandais, poursuivis par des corsaires Anglais et ne pouvant regagner leur patrie, cherchèrent un asile en Norvège. L'administration leur a offert plusieurs encouragemens propres à les fixer. Une loi ancienne qui défendait de jeter les filets le dimanche et la veille de ce jour, vient d'être abolie. Plusieurs autres mesures ont été prises pour faire prospérer la pêche. Elles se rapportent principalement à la manière de placer les filets,

à l'établissement des grandes pêcheries et à la préparation du poisson.

Il serait difficile de déterminer au juste le nombre des personnes qu'occupent les pêcheries. On peut cependant le porter à vingt cinq mille sans exagération. Vers le tems où la pêche commence, il se rend sur la côte beaucoup d'habitans de l'intérieur, qui retournent par intervalle, chez eux, pour soigner leur économie domestique. Les matelots expérimentés s'adonnent plutôt à la navigation marchande, tant dans le pays que dans l'Étranger, et ce n'est que faute d'engagement qu'ils se laissent employer aux pêcheries. La préparation de la morue des rochers demande le plus de bras; on y emploie principalement les femmes et les enfans; c'est aussi une occasion dont on se sert pour tirer parti des fainéans. Outre les paysans qui s'occupent périodiquement de la pêche, il y a sur la côte des pêcheurs qui exercent ce métier pendant toute l'année; mais leurs établissemens sont peu considérables. La dîme du poisson partagée dans la plus grande partie du pays, entre le roi, le clergé et les

églises, n'est pas exigée avec la même rigueur par-tout, et dans quelques endroits cet objet se réduit à une redevance très-légère.

Les pêcheries des Nordlandes méritent, sous quelques points-de-vue, une attention particulière. Cette vaste contrée absolument dépourvue de villes, mais appelée par sa situation à la pêche, a été obligée de recourir aux négocians de Bergen pour le débit de son poisson. Les pêcheurs nordlandais livrent ce poisson préparé aux bateliers privilégiés de chaque district. Ceux-ci les chargent sur des bâtimens du port de cinquante à cent lasts, et le conduisent à Bergen, où ils prennent en retour divers articles de consommation. Ils font annuellement deux voyages, l'un depuis mai jusqu'à la St. Jean; l'autre, depuis juillet jusqu'à la St. Michel. Ces transports occupent deux cents bâtimens et quinze à seize cents personnes, éloignées par-là de leurs foyers pendant une grande partie de l'année. Les acheteurs de Bergen assortissent le poisson pour les divers marchés. Il est rare que les Nordlandais s'arrêtent pour vendre

à Christiansund, situé sur la route de Bergen, et la raison en est qu'ils sont la plupart obérés dans cette dernière ville, et qu'ils se trouvent dans une dépendance, qui ne leur permet pas de tirer le parti le plus avantageux du produit de leur pêche. Cette marche très-ancienne, mais à plusieurs égards nuisible aux pêcheries, à celles des Nordlandes surtout, va cependant changer peu à peu. La ville de Hammerfest, fondée vers les frontières du Finmarken, deviendra un nouvel entrepôt. Les négocians norvégiens de plusieurs endroits commencent d'envoyer des vaisseaux dans les ports des Nordlandes, ce qui augmentera la concurrence, et dispensera les Nordlandais de courir la mer pendant cinq à six mois de l'année, au préjudice de plusieurs autres travaux.

On distingue dans le commerce le poisson séché et salé en plusieurs classes, désignées chacune par un nom particulier, et ayant des prix différens. Pendant la guerre d'Amérique les prix furent très-hauts, et il en a été de même pendant ces dernières années.

La richesse des pêcheries de Norvège

est, à plusieurs égards, un don de la nature bien précieux pour ce pays. Sous un ciel généralement peu propice à l'agriculture, elle procure une ressource essentielle. Ce n'est pas seulement l'habitant des côtes qui subsiste du produit de la pêche ; ce produit passe dans l'intérieur, et sert à nourrir le laboureur, le mineur et le forgeron. Il entre dans le commerce étranger, facilite les échanges, et procure des gains, dont les branches moins développées et moins faciles à l'être, retirent un grand avantage. Les sommes que le produit total des pêcheries fait entrer dans le pays, se montent année commune, à un million et demi de risdales. Pour trouver le profit net, il faudrait connaître la dépense en sel et autres objets fournis par l'Étranger.

On prétend que depuis une cinquantaine d'années, la pêche a été moins abondante et plus précaire. Il peut en être ainsi relativement au hareng ; mais les autres branches seraient dans le même cas, A-t-on pris soin de s'assurer du fait, et s'il existe, en a-t-on cherché les causes ? Elles peuvent

n'être qu'accidentelles ou passagères, et fussent-elles même permanentes, fût-il même impossible de les prévenir, il resterait encore la ressource de compenser l'abondance naturelle par les efforts de l'industrie, et le perfectionnement des méthodes.

Extraction des substances minérales.

Le règne minéral présente des objets importans dans toutes les parties de la Norvège. La nature a donné à ce pays des mines et des carrières, où la main de l'homme peut fouiller avec succès et avec avantage. Il doit y avoir eu des mines exploitées dès le quatorzième siècle, puisque la reine Marguerite, dans une lettre à Eric de Poméranie, engage ce prince à ne point permettre l'exploitation aux particuliers. Cette lettre fait connaître en même tems les principes suivis à cette époque dans l'administration économique. Aussi l'exploitation des mines resta-t-elle dans l'enfance jusqu'au règne de Chrétien III, qui l'encouragea et qui appela des mineurs et

des forgerons allemands. Ses successeurs publièrent plusieurs règlemens pour diriger les travaux de l'exploitation et de la fonte; celui que donna Chrétien V, en 1685, subsiste encore pour les dispositions essentielles.

Le droit régalien a été réservé à la couronne, qui cependant peut l'aliéner pour l'avantage de l'exploitation. Il est permis à tout particulier, soit norvégien, soit autre, de faire des fouilles, même sur le territoire d'autrui; mais s'il occasionne volontairement quelque dommage, il en est responsable devant les tribunaux. Celui qui découvre une mine reçoit une prime proportionnée à l'importance de la découverte. S'il est de la classe des paysans, on l'exempte de plusieurs charges, et sa veuve peut prétendre à une pension alimentaire. Les exemptions s'étendent même sur sa postérité. Il doit aussi être employé de préférence, avec ses enfans, aux travaux de l'exploitation. En vertu d'une ordonnance de l'année 1687, quiconque avait découvert une mine pouvait l'exploiter, et en obtenait la propriété pour lui et ses enfans, après avoir fait les démarches né-

cessaires auprès des autorités. Mais des lois postérieures ont changé cette disposition. Il est défendu aux autorités d'accorder à des particuliers le droit d'exploiter des mines d'argent, de cuivre et de plomb, et quant aux autres mines, elles ne peuvent être octroyées que lorsqu'il s'est formé une association répartie en cent vingt actions, et que le plan de l'entreprise a été mûrement discuté. Les entreprises embrassent l'extraction du métal, et la préparation pour l'usage. On assigne aux entrepreneurs une étendue de bois située convenablement. Les paysans du district doivent leur accorder de préférence à des prix convenus, les voitures qu'exige le transport du bois et du charbon. Les exploiteurs ont aussi le privilège de demander à bail les forêts voisines de leur district, et de recourir à celles du roi et du clergé, lorsque leurs établissemens l'exigent. Les vivres et les matériaux transportés aux endroits, où se font les travaux, ne paient aucun droit, et les ouvriers doivent être exempts de la conscription militaire. Ceux qui exploitent des mines nouvelles, ou des mines qui

avaient été abandonnées, sont affranchis de la douane et de la dîme des métaux. Les compagnies qui négligent les engagemens, qu'elles ont pris, perdent l'octroi. La dîme est rarement exigée à la rigueur, et l'on s'arrange d'ordinaire pour une somme à-peu-près proportionnée au produit. Les églises, les écoles et les pauvres, reçoivent le vingtième. Les comtes de Laurvig et de Jarlsberg jouissent, relativement aux mines, de plusieurs prérogatives importantes. Ils disposent dans l'étendue de leurs domaines de l'exploitation; lorsqu'ils s'en chargent eux-mêmes, ils ne paient point la dîme, et ils la lèvent, quand ils accordent des octrois. Ces octrois ont cependant besoin de la confirmation du roi. Il y a deux conseils des mines, l'un à Drontheim, pour la division septentrionale du pays; l'autre à Kongsberg, pour la division méridionale. Il y a aussi dans cette dernière ville un séminaire, où les jeunes gens sont instruits dans les sciences relatives aux travaux des mines. Cet institut n'a pas encore rempli le but qu'on s'est proposé en le créant, et il a besoin d'une meilleure organisation.

En 1758, on découvrit la mine d'or d'*Edsvold*, dans le district de Rommerige ; elle a été exploitée à plusieurs reprises, tantôt pour le compte du roi, tantôt par des compagnies. Depuis 1791 elle appartient au chambellan Anker, qui fait continuer les travaux. Le produit n'a pas suffi jusqu'à présent à couvrir les frais ; il a été de 1758 à 1782, de la valeur de 3,223 risd. dont l'extraction en avait coûté 45,507.

A huit milles de Christiania, dans le bailliage de Buskerud, sous le 59e. d. 58′ sont situées les mines d'argent de *Kongsberg*; elles furent découvertes en 1623, par deux bergers, qui trouvèrent de l'argent natif. On commença aussitôt les fouilles, et l'on trouva peu à peu plusieurs dépôts assez riches. Pour faciliter les travaux, le gouvernement établit la ville de Kongsberg. Les mines se distinguent en celles de la montagne supérieure, et celles de la montagne inférieure. Les unes et les autres forment quatre districts : le premier comprend quinze mines et cinq bocards ; le second, seize mines et quatre bocards; le troisième, quinze mines et quatre bo-

cards ; le quatrième , quatorze mines et cinq bocards. La nature des filons nécessite des travaux irréguliers et très-dispendieux. Celui qui découvre une nouvelle veine productive obtient une récompense proportionnée à la richesse de la veine. Le hasard a fait faire de ces découvertes aux paysans et aux ouvriers. Dans les derniers tems les recherches ont été dirigées d'une manière moins vague, et d'après des principes avoués par l'expérience des autres pays. Plusieurs mines ont une profondeur de plus de cent cinquante toises. On emploie, suivant la nature des ouvrages intérieurs, la poudre ou le bois pour détacher le minerai. Quelques endroits ont fourni des morceaux d'argent vierge , remarquables par leur grandeur ; le plus curieux est conservé dans le cabinet des curiosités de Copenhague ; il pèse cinq cent soixante livres. Les minerais contiennent quelquefois de l'or et du cuivre ; lorsqu'ils sont conduits au jour , on les trie suivant leur richesse et , on les transporte à la fonderie ou aux bocards. Les ouvriers prévenus d'en avoir enlevé sont traduits devant un tribunal

tribunal d'inquisition semblable à celui de Copenhague. Il y a depuis longtems, dans les mines de Kongsberg, trois galeries d'écoulement et de communication. En 1782, il fut résolu d'en construire une quatrième, qui est déja considérablement avancée ; elle aura une longueur de 13,892 aunes et demie, et coûtera environ 417,000 risd. ; au moyen de cette galerie on pourra parcourir la montagne supérieure dans toute son étendue.

Ce sont les districts voisins qui fournissent le bois et les transports nécessaires. Les travaux des mines et la fonte consomment annuellement à-peu-près douze mille charges de charbon, et trente mille voies de bois à brûler, outre le bois de construction. Les ouvriers, au nombre de deux mille cinq cents, sont la plupart des descendans de ceux qui furent appelés d'Allemagne par Chrétien IV, immédiatement après la découverte des mines ; ils sont répartis en plusieurs classes, et leur salaire diffère depuis quatorze jusqu'à deux risdales par mois. Pour leur faciliter l'achat des denrées dont ils ont besoin, on a

établi deux magasins, l'un à Kongsberg, et l'autre à Drammen. Les ouvriers malades sont traités gratis; et ceux que l'âge met hors d'état de travailler, obtiennent des pensions alimentaires. Ce dernier avantage est aussi accordé aux veuves. On a d'ailleurs tâché de procurer quelques profits aux femmes et aux enfans, en établissant des ateliers d'industrie.

Depuis l'année 1682, l'exploitation s'est faite pour compte du roi, qui n'a pas toujours trouvé dans les employés le zèle et les connaissances nécessaires. Il y a eu longtems des intrigues, des cabales, des procès, et par conséquent des mécomptes. La fécondité des mines n'a pas été en raison des travaux qu'il a fallu faire; et la diminution du produit a surtout été frappante dans les derniers tems. Cet état de décadence a fixé l'attention des administrateurs. D'un côté on a pris des mesures pour trouver de nouveaux filons; de l'autre, on a songé à réduire l'exploitation des parties connues, et à ne plus s'occuper de celles dont le produit est trop incertain. Le produit total, depuis l'année 1623 jusqu'à

l'année 1792 , a été de 25,130,573 risdales 15 sch. en argent, et de 136,762 risd. en cuivre, non compris celui qui a été employé au monnoyage. Pendant longtems les gains ont balancé les pertes ; mais celles-ci se sont enfin succédées avec une telle continuité que l'équilibre sera difficile à rétablir. De 1769 à 1792 il a fallu annuellement sacrifier des sommes considérables ; elles sont montées, année commune, à 78,003 rid.

Dans le comté de Jarlsberg, à Eger, dans la paroisse de Bamle et ailleurs, on trouve de la mine tenant de l'argent, du cuivre et du plomb, mais elle n'a pas encore été mise à profit, soit qu'on l'envisage comme peu riche, soit que les moyens aient manqué pour l'exploitation.

Les mines de cuivre les plus riches sont celles de *Rœraas*, situées non loin de la ville du même nom, dans les montagnes les plus élevées du pays. Elles furent découvertes en 1644, par un paysan, alors seul habitant de cette sauvage contrée. Une compagnie d'actionnaires à l'octroi de l'exploitation. Il se trouve quatre fonderies

dans le voisinage des mines. Depuis l'année 1646 jusqu'à l'année 1791, on a retiré 237,863 skeppunds, 9 lispunds de cuivre affiné, qui ont rendu à-peu-près dix-sept millions de risdales. Pendant l'année 1767, les frais furent de 125,574 risdales, et le produit en cuivre de 3,397 skep. 4 lisp., lesquels ayant rapporté 275,176 risd., le profit net fut de 149,602 risd. 42 $\frac{1}{2}$ sk.

Les veines les plus riches commençant à s'épuiser, et une mauvaise économie ayant ruiné les bois voisins, l'exploitation a été moins avantageuse depuis quelque tems. Les gains dépendent aussi du prix du cuivre, et ce prix a souvent varié. Pendant le dix-septième siècle, il était de cinquante risd. le skeppund ; pendant le dix-huitième, il a été tantôt de quatre-vingts et au-delà, tantôt de soixante-dix à soixante-douze.

Il y a des mines de cuivre moins riches à *Indsætt* ou *Quikne*, à douze milles de Drontheim ; à *Loekken* ou *Meldal*, à cinq milles de Drontheim ; à *Selboe*, à six milles de la même ville ; et à *Frédéricsgave* ou *Foledal*, dans le bailliage de Christian.

Voici le produit de toutes les mines de

cuivre de Norvège pendant les années 1791 et 1792:

1791.

Roeraas, . . .	2,168 skep.	15 lisp.	2 $\frac{2}{9}$ pund.
Selboe, ...	352 ——	1 —	»
Frédéricsgave,	350 ——	5 —	»
Loekken, . . .	190 ——	11 —	8
Quikne , . . .	110 ——	4 —	2
—— . . .	3,171 ——	16 —	12 $\frac{2}{9}$ —

1792.

Roeraas, . . .	2,313 skep.	5 lisp.	11 $\frac{2}{9}$ pund.
Selboe, ...	445 ——	18 —	9.
Frédéricsgave,	inconnu .	—	»
Loekken, . . .	201 ——	3 —	4.
Quikne , . . .	25 ——	16 —	»
—— . . .	2,986 ——	3 —	8 $\frac{2}{9}$

On a pu observer, que la plupart des mines de cuivre sont situées dans la division septentrionale. Celles de fer semblent avoir été réservées à-peu-près exclusivement à la division méridionale. Les principales de ces dernières se trouvent aux environs de

d'Arendal et de *Kragerœ*. Le minérai est de différentes qualités, et donne en général de quarante à cinquante pour cent. Les forges sont souvent à des distances considérables des mines d'où elles se fournissent, et les transports occasionnent une grande dépense. On n'a pas toujours suivi dans les travaux d'exploitation les vrais principes, et il en est résulté, que plusieurs mines ont été inondées, et d'autres encombrées. Le prix du charbon est ordinairement plus haut qu'il ne devrait être à raison des ressources du pays. Les ouvriers ne trouvent pas dans leur situation les encouragemens nécessaires, et les intendans manquent souvent des connaissances qu'exigerait leur état. Depuis quelque tems les propriétaires font voyager des jeunes gens en Allemagne et en Suède, pour s'instruire des procédés.

L'établissement le plus important pour tirer parti du minérai, est celui de Laurvig, près de la ville du même nom, dans une vallée, qu'arrose la rivière de Faris. Le propriétaire, qui est le comte de Laurvig, possède des mines précieuses, et peut, au moyen des privilèges, dont il jouit,

étendre considérablement les travaux. L'établissement a un bocard, trois hauts fourneaux, six martinets pour le fer en barre, et plusieurs ateliers pour la fabrication des clous, et des ouvrages de fonte. Il livre annuellement six à sept mille skeppunds de fer en barre, et deux mille en ouvrages de fonte. Une très-belle digue en pierres de taille met cet établissement à l'abri des dommages, que pourraient occasionner les débordemens de la rivière.

Un autre établissement remarquable, est celui qui se trouve près de la petite ville de Moss. Il renferme un bocard, deux hauts fourneaux, plusieurs martinets, et une fonderie de canons. Trois cents personnes y travaillent. Les machines sont mises en mouvement par les eaux d'une rivière rapide. Le produit annuel en fer pour le commerce, pour les ouvrages de fonte et pour les clous, peut se monter à trois ou quatre mille skeppunds. Les usines de *Baerum*, de *Bolvig*, d'*Ulfoss*, d'*Eidfoss*, d'*Egeland*, de *Nœs*, de *Dikkemarken*, de *Fossum*, et d'*Oudalen*, en livrent chacune à-peu-près autant, et quelquefois davantage. Viennent ensuite

les usines de *Hassel*, de *Froeland*, de *Lessoe*, de *Mostmarken*, produisant chacune de mille à quinze cents skeppunds. Le produit total de tous les établissemens, s'élève vraisemblablement à quarante ou à cinquante mille skeppunds. Le prix du fer est d'ordinaire plus haut qu'en Suède; celui du fer en barre était en 1781, de onze risdales le skeppund. Depuis 1736, il est défendu expressément d'exploiter des mines de fer, sans avoir en même tems des usines; le motif de cette défense est d'empêcher l'exportation du métal non travaillé.

En 1772, on découvrit sur le sommet d'une haute montagne, dans le baillage de Buskerud, des mines de Cobalt. L'endroit s'appelle *Modum*, ou *Fossum*. Les mines sont peu profondes, mais s'étendent considérablement. L'exploitation se fait pour le compte du roi. Il avait été retiré

En 1791—2281½ quint., évaluées 24,623 ris.
En 1792—2817 ———————— 38,709

A une petite distance des mines de Cobalt, on trouve des carrières de quartz. La mine de plombagine d'*Englidal* a donné quelques profits.

La Norvège a du marbre de différentes couleurs, de très-beau granit, des pierres à meule, des pierres à aiguiser, des cristaux, de l'amiante, des argiles, des ardoises, de l'alun. On tire parti de plusieurs de ces substances. Le marbre est employé aux monumens, aux constructions et à divers ornemens, soit en Norvège même, soit en Dannemarc. Le granit est quelquefois un objet d'exportation, et les Hollandais surtout le recherchent. Les pierres à meule sont d'un grand usage aux habitans dans leurs moulins. L'alun, que fournit la montagne d'*Egeberg*, près de Christiana, suffit pour fournir le pays, et pour faire gagner par l'exportation. On en retire annuellement à-peu-près cinq cents tonneaux, dont deux cents passent dans l'Étranger. Les ouvriers sont au nombre de quarante-quatre. Les essais qu'on a faits à diverses reprises, pour trouver du charbon de terre, ont été infructueux jusqu'ici.

Les habitans de la côte ont souvent essayé de tirer du sel de l'eau de la mer; mais cette eau étant peu salée, les profits n'ont guère payé les frais. On est cepen-

dant parvenu à faire prospérer un établissement à *Vallæ*, près de la ville de Toensberg, en se servant de sel étranger, tant de la Méditerranée que d'Angleterre, pour faciliter l'opération. Il y a quatre bâtimens de gradation, et huit grandes chaudières. Trois à quatre cents personnes travaillent, soit à la fabrication du sel, soit aux ustensiles. Le produit annuel en sel est entre huit et neuf mille tonneaux. Pendant longtems il n'y a eu aucun profit. De 1773 à 1793, il s'est trouvé, année commune, les frais déduits, un gain réel de 11,770 risdales.

On a pu voir par le tableau que nous venons d'offrir des produits de la Norvège, que ce pays a de grands moyens de prospérité. Il s'agit essentiellement d'y étendre les ressources de l'agriculture, pour multiplier les subsistances, afin que la nourriture de l'homme soit moins précaire, et moins dispendieuse.

ISLANDE.

Plusieurs historiens parlent de l'état florissant où se trouvaient autrefois l'industrie et le commerce de l'Islande. Mais les calamités physiques, jointes au joug du monopole des compagnies privilégiés, ont fait naître peu-à-peu dans ce pays un état d'épuisement et de langueur. Les bras ont diminué, le bien-être a disparu, les travaux ont perdu les ressorts qui leur donnaient le mouvement et la vie. Le gouvernement prenait en vain quelques mesures partielles. Il fallait une révolution totale dans le système administratif. Cette révolution a eu lieu en 1787. Le monopole des compagnies danoises a été aboli, et plusieurs mesures récentes, dont nous aurons occasion de parler dans le chapitre du commerce, doivent faire espérer aux Islandais des tems plus heureux. La liberté du commerce est cependant encore sujette à quelques restrictions, qu'il serait peut-être difficile de supprimer sans inconvénient.

L'économie intérieure de l'Islande se présente sous des rapports particuliers, effets de plusieurs circonstances locales. La difficulté des communications, les distances, qui séparent les habitations, les gênes, qui ont entravé si longtems le commerce, et cet attachement aux anciens usages, qui caractérise les pays isolés par leur situation, ont mis obstacle à la division du travail et à celle des différentes branches de l'industrie. Autant de familles, autant d'ateliers pour les besoins domestiques, et pour les produits, que fait valoir le commerce. Nous serons donc obligés de réunir ici des objets, que notre plan devrait d'ailleurs nous faire envisager séparément.

On compte en Islande quinze cents fonds ruraux appartenans au roi, deux mille appartenans aux particuliers ou aux fondations publiques, et cent quarante à la disposition du clergé. Lorsque ces fonds sont donnés à ferme, le fermier paie une redevance en argent, ou en nature, réglée par l'usage. Si le propriétaire fournit un nombre de bestiaux, on paie pour cet

objet une redevance particulière, qui se monte quelquefois à seize pour cent du produit. Le fermier doit de plus, à moins qu'il ne se rachète, faire la pêche sur la barque du propriétaire, qui ne lui cède qu'une part très-modique des profits. Les fermiers du domaine, ou des terres du clergé, sont tenus à faire des corvées pour la récolte des foins. Ces diverses obligations seront supprimées peu-à-peu. L'étendue des fonds ruraux est déterminée par une mesure nommée *grande centaine*, répondant à-peu-près à cent vingt aunes. Une grande centaine se paie suivant la qualité du sol, depuis trois jusqu'à quinze risd. En 1689, on comptait en tout quatre-vingt-six mille centaines; mais ce nombre a été diminué d'un cinquième au moins, par les révolutions physiques, qui ont dévasté l'île à plusieurs reprises.

L'agriculture a besoin de tous les efforts de l'industrie pour se relever de la décadence où elle est tombée. La terre n'obtient pas les engrais nécessaires; les clôtures sont négligées; les canaux d'irrigation établis anciennement n'existent plus. Les

travaux du laboureur islandais consistent principalement dans l'entretien des prairies et la récolte des foins. Cette récolte commence à la mi-juillet, et dure jusqu'au mois de septembre. Il y a lieu de croire, que les blés ont été cultivés autrefois. Sous le règne de Frédéric V, quinze familles jutlandaises furent envoyées en Islande pour s'y livrer à cette culture; mais l'entreprise n'eut point de succès. Le bailli Thodal a fait des essais plus heureux, et son exemple a été imité par plusieurs propriétaires. On a récolté du seigle, de l'orge et de l'avoine, dont on a pu faire usage. Il y a dans les districts habités de l'île trois cents jardins-potagers, où croissent les choux, les carottes, les pommes de terre. Les ouragans, qui règnent fréquemment, ne permettent pas de cultiver les arbres fruitiers. L'administration seconde les habitans qui se livrent à l'industrie agricole, par la distribution de semences, de primes, et de livres élémentaires.

Les Islandais tirent parti de plusieurs plantes naturelles, soit pour leur propre nourriture, soit pour celle des animaux.

Les lichens leur sont surtout très-utiles. L'oseille et le cochlearia se distinguent entre les plantes médicinales et colorantes.

L'éducation du bétail forme la branche essentielle de l'économie rurale des Islandais, surtout dans la partie septentrionale et orientale de l'île. Les tremblemens de terre, et les inondations, ont cependant porté des atteintes funestes à cette branche, en faisant périr une grande quantité de bétail. Les bêtes à cornes, autrefois au nombre de trente-huit milles, étaient réduites à vingt mille en 1783, et après les calamités de cette année, il n'en resta que neuf mille neuf cent quatre-vingt-seize, suivant le calcul le plus vraisemblable. La plupart des vaches n'ont point de cornes, et celles qui en sont pourvues, les ont très-petites. Les chevaux se distinguent par leur vigueur et leur vivacité, ils portent des charges considérables, et sont employés à tous les transports, l'usage des chariots n'existant point, à cause de la difficulté de faire des routes. Une grande partie des chevaux reste au pâturage, même pendant l'hiver. Les vaches sont

conduites dans la belle saison aux vallées, et durant l'hiver on les entretient à l'étable avec du foin, des plantes marines, ou des débris de poisson. Les chèvres ont beaucoup diminué. On a essayé d'acclimater les rennes, et de les rendre domestiques; mais jusqu'ici ces animaux sont en petit nombre, et de peu d'usage. Les Islandais préparent des peaux, et en font diverses fabrications utiles à leur économie intérieure, mais cette partie de leur industrie se trouve cependant encore dans une espèce d'enfance, et n'est point dirigée par la connaissance des bonnes méthodes.

Les fléaux qui ont dévasté l'Islande, et qui ont entraîné tant de malheurs, ont été en particulier très-funestes à l'animal le plus utile du pays. Les moutons, jadis au nombre de cinq cent mille, avaient déja considérablement diminué, lorsque l'année 1783 en enleva près de cent mille. On a fait l'essai d'améliorer la race indigène par le mélange des races étrangères; mais cet essai n'a pas réussi, et suivant plusieurs rapports les brebis étrangères apportèrent dans le pays une contagion meurtrière.

Ce

Ce qui est certain c'est que peu après leur arrivée, il se répandit parmi les moutons du pays une maladie, qui en fit périr un grand nombre.

Les efforts des habitans, secondés par les mesures de l'administration, ont réparé en partie ces pertes, et les troupeaux prospèrent maintenant. Il peut y avoir en tout cent mille moutons. Ces animaux donnent une laine à la vérité fort grossière, mais utile pour diverses fabrications. Leur chair et leurs peaux sont un objet de commerce assez lucratif. Les brébis ont souvent des cornes, qui se multiplient quelquefois de manière qu'une seule tête en porte jusqu'à quatre ou cinq. Les habitans des cantons du Nord et de l'Est donnent le plus de soin aux moutons. Ils les retirent en hiver dans les étables, lorsque la nuit arrive, et les y retiennent même pendant le jour, si le tems est trop mauvais. Ceux des autres districts étant, plus occupés de la pêche, laissent les troupeaux errer dans les champs pendant toute l'année. Les moutons cherchent leur nourriture sous les frimats; quand ils sont surpris par une neige abondante, ils

se forment en peloton, joignent leurs têtes et subissent tranquillement leur sort. S'il se présente une excavation, ou un antre, ils y cherchent un asîle. Quand ils sont réduits à passer plusieurs jours sous la neige, ils se rongent la laine les uns aux autres, et perdent leur vigueur. Les Islandais fabriquent eux-mêmes une grande partie des laines de leurs troupeaux ; ils en font du gros drap, nommé *Wadmar*, des camisolles, des bas, des mitaines, des tapis, des coussins ; mais ils n'entendent pas l'art de préparer la matière première, et leurs métiers sont très-imparfaits. Il fut établi en 1751, dans un endroit nommé *Reikevig*, une fabrique pour compte du roi. Elle a coûté des avances considérables, sans qu'il en soit résulté jusqu'ici des avantages solides. L'administration de la compagnie privilégiée l'avait même fait tomber dans une entière décadence. On la dirige actuellement de manière qu'elle puisse devenir une école d'industrie pour les habitans. Les ouvrages en laine fabriqués par les Islandais, suivant l'ancienne méthode, entrent dans le commerce et passent en Dannemarc.

La volaille est très-rare; mais la chasse donne des cygnes, des canards et des oies sauvages, des bécasses, des coqs de bruyère, des gélinottes; les oiseaux de passage laissent quelquefois une quantité d'œufs qu'on ramasse. L'eider fréquente les côtes, et son duvet est recueilli avec soin. On n'ose faire la chasse de cet oiseau que sur les fonds dont on à la propriété. Les faucons d'Islande passent pour les meilleurs de l'Europe. Ils sont blancs, demi-blancs ou gris. On les livre au fauconnier royal, qui choisit les plus beaux; les gris sont payés dix risdales, les demi-blancs, quinze; et les blancs, vingt. Il part annuellement un vaisseau pour transporter les faucons: lorsqu'ils ont été dressés aux environs de la capitale, le roi les envoie en présent aux cours étrangères.

Les glaces amènent quelquefois des ours, auxquels on fait la chasse. Les renards sont très-nombreux, et leur peau se paie bien dans le commerce. On a envoyé, il y a quelque tems, de Dannemarc, des lièvres, pour en introduire la race; mais ils n'ont pu prospérer. Les chiens d'Islande se distinguent par

leur leur vivacité, leur intelligence et leur fidélité. Les habitans en entretiennent un grand nombre et les dressent surtout à garder les moutons, et à les défendre contre les renards.

La pêche occupe principalement les habitans de la partie méridionale et occidentale. Ils prennent de la morue, qu'ils préparent à-peu-près comme les Norvègiens, du hareng, le très-grand chien de mer, et quelques autres poissons. Les foies de morue, et les différentes espèces de phoques, fournissent beaucoup d'huile. On prend aussi de petites baleines. Mais la pêche pourrait être bien plus productive sur les côtes d'Islande, qu'elle ne l'a été jusqu'ici. Les barques et les filets ont besoin d'être perfectionnés. Les capitaux manquent pour les grandes entreprises. Voulant faire disparaître ces obstacles, le gouvernement a envoyé des modèles de barques et de filets, et il accorde des primes à tous les habitans des états danois qui font des expéditions en Islande pour la pêche. Ces primes sont fixées suivant le port des vaisseaux, et une ordonnance de 1798 les prolonge jusqu'en 1803.

Le règne minéral renferme plusieurs substances importantes. Les argiles sont très-variées. On trouve dans quelques districts de la terre à porcelaine. Les pierres à chaux ne manquent point. Les basaltes, les crystaux, le porphyre, les onyx, les jaspes, pourraient être employés d'une manière lucrative, si les habitans étaient à même de s'appliquer à ce genre d'industrie. La tourbe répandue dans plusieurs parties de l'île est une ressource pour le chauffage. Le soufre se présente pur et mêlé. Les principales mines se trouvent à *Krisewig* et à *Husavig*. Les dernières sont exploitées par une compagnie d'actionnaires. La chaleur y est si forte que les paysans ne peuvent y travailler que pendant la nuit. De 1765 à 1786 le produit avait été, année commune, de 484 quintaux et demi. Il a fallu suspendre, depuis quelque tems, l'exploitation à cause de l'état d'épuisement des mines. Celles de Krisevig sont entièrement abandonnées depuis longtems.

L'eau déposée par la mer entre les rochers des îles du golfe nommé Bredefiord, se change en sel. Depuis 1773, il y a à

Reikenaes, dans la partie occidentale, un établissement royal pour tirer du sel de l'eau de la mer. Il a fourni pendant quelques années du sel de bonne qualité en assez grande abondance; mais les frais ayant été trouvés trop considérables, on a suspendu les travaux. Les sources chaudes, situées dans le voisinage, peuvent être employées pour la cuisson. Les sources chaudes servent aussi aux habitans à faire cuire la viande. D'ailleurs le bois jeté sur les côtes, le suturbrand, la tourbe, le charbon tiré des arbustes et des broussailles, et les arêtes de poisson fournissent les ménages, les forges et divers autres ateliers. Le bois que produit l'île est la ressource la moins abondante.

Les Islandais ne manquent pas d'aptitude pour les arts mécaniques, et ils feraient des progrès marqués dans cette partie, si les circonstances favorisaient leurs dispositions naturelles. Ils fabriquent eux-mêmes tous les ustensiles, dont ils se servent dans leurs ménages. Ils sont forgerons, charpentiers, tonneliers, selliers, et ils travaillent même en argent, et gravent quelques es-

pèces de pierres. Les femmes entendent fort bien la couture, le tricotage et la broderie. Elles donnent beaucoup d'élégance aux couvertures des lits, et aux housses, dont elles font usage pour aller à cheval.

ILES FAEROE.

Les ressources naturelles de ces îles, la manière de les faire valoir, et l'économie générale ne diffèrent presqu'à aucun égard de ce que nous a présenté l'Islande. L'éducation du bétail, et celle des moutons surtout, la chasse, principalement celle des oiseaux sauvages, et la pêche de la morue forment les principaux objets de l'industrie productive. Une industrie manufacturière, adaptée aux circonstances locales, s'y joint généralement. Les îles Faeroe ont souffert plus d'une fois de la marche du commerce; mais les révolutions physiques y ont été moins violentes qu'en Islande. On a découvert dans ces îles des mines de cuivre, qu'on a voulu mettre à profit; elles n'ont cependant pas

trouvée assez riche pour encourager l'exploitation. Il y a du charbon de terre, surtout à Suderoe, et l'on pourrait profiter de ce produit de la nature, si la situation des mines ne rendait le débit trop précaire. Le voisinage des mines d'Écosse fait naître une concurrence difficile à soutenir, et l'île de Suderoe n'est point fréquentée par les navires, qui font le commerce dans ces parages.

Nous ne parlons pas ici de l'industrie productive des possessions coloniales nous la ferons connaître dans le chapitre du commerce, où cet objet se présentera dans ses vrais rapports.

CHAPITRE X.

Industrie manufacturière.

Lorsque l'industrie productive a fourni les subsistances et les matières premières, d'autres travaux doivent se développer. Il s'agit d'abord de s'occuper des fabrications élémentaires et de ces métiers, qui pour-

voient aux besoins essentiels. Ce n'est que par un nouveau résultat de la progression du bien-être national, que se forment toutes ces branches d'activité qui perfectionnent les objets, qui varient les préparations ainsi que les formes, et qui parviennent à satisfaire le luxe et la mollesse. Plus cette marche est graduelle et calculée sur les circonstances locales, plus la richesse publique est solide et durable.

Les préparations élémentaires et les arts mécaniques de première nécessité, s'étaient répandus dans les pays danois, aussitôt que l'ordre social y eut fait quelques progrès. Des étrangers, et surtout les Allemands, contribuèrent au perfectionnement des métiers proprement dits en Danemarc et en Norvège. Ils firent adopter aux habitans leurs méthodes et leur genre de police. Peu à peu il se forma aussi des ateliers pour des fabrications adaptées aux localités. Il y a plus d'un siècle, qu'en Jutland, en Fionie, à Copenhague et ailleurs, on s'est appliqué à travailler les peaux, les lainés, les argiles, et qu'en Norvège on a fabriqué des instrumens et des ustensiles

de fer. Les habitans n'ont eu besoin d'autre guide, que de cet instinct de raison, qui porte l'homme à exercer son industrie sur les objets qui se trouvent à sa portée, et dont le perfectionnement est d'une utilité sensible. Des circonstances particulières firent naître en Sleswig la fabrication des dentelles, et quelques autres manufactures. Divers essais sur la soie, qu'on fit sous le règne de Chrétien V, n'eurent aucune suite, et la manufacture de tapisseries établie à-peu-près à la même époque, dans la petite ville de Kœge, vit bientôt le terme de sa prospérité.

Tel était à-peu-près l'état de l'industrie manufacturière des pays danois, lorsque sous le règne de Chrétien VI, on entreprit de donner à cette branche un grand développement. Le tems en était-il venu? Fit-on la distinction essentiellement nécessaire des fabriques auxquelles la patrie pouvait fournir les matières premières, et de celles qui devaient s'en pourvoir de l'Etranger? des fabriques, qui conviennent au pays du Nord, et de celles qui ne peuvent y espérer? Choisit-on les vrais moyens

de faire réussir cette entreprise, qui devrait avoir une si grande influence sur le bien-être public ?

A l'époque dont il s'agit, les progrès de la population languissaient au point, que les campagnes manquaient de bras. Par-tout les différentes branches de l'industrie productive, sollicitaient des capitaux. Il eût du moins été convenable de faire disparaître, au moment où les fabriques allaient être encouragées, les obstacles, qui s'opposaient à l'augmentation des matières premières, qu'on pouvait créer chez soi. Mais cette considération ne put frapper des esprits, qui avaient probablement m'éconnu le principe sur lequel elle est fondée. On supposait que la main-d'œuvre et la façon paieraient au delà des frais, et qu'il en naîtrait une grande circulation. Au lieu de se borner aux genres de fabrications qui eussent un rapport naturel avec le climat et ses effets, on voulut avoir également ceux qui ne conviennent qu'à ces contrées plus heureusement situées et plus populeuses, où les subsistances abondent, ainsi que les matières premières, où l'imagination vive et souple,

varie sans cesse les inventions au gré du luxe et de la vanité. Les peaux, les laines ordinaires, le lin et le chanvre, les argiles, les métaux, le bois, voilà les articles sur lesquels il fallait fixer les efforts de l'industrie. Après avoir obtenu par les progrès de cette partie et par ceux du commerce, une grande masse de capitaux disponibles, on eût pu aller au delà; et peut-être serait-on parvenu à combattre avec succès les obstacles physiques. Mais, on se pressa de faire travailler la soie, le coton, les laines fines, et d'établir des fabriques de porcelaine et de plusieurs autres objets d'un luxe recherché.

La capitale fut désignée pour point central de ces travaux manufacturiers. On éleva de vastes édifices, où furent réunis de nombreux ouvriers. Les avances, les gratifications et les primes, absorbèrent des sommes considérables. Des étrangers furent établis à grands frais. Pour favoriser le débit des ouvrages, les prohibitions et les haussemens des droits se succédèrent avec des variations fréquentes. Il fut ordonné des visites domiciliaires, non-seu-

lement chez les marchands, mais même chez les tailleurs, et chez d'autres artisans. On prescrivit aux prédicateurs de recommander du haut de la chaire l'usage des produits indigènes. Plusieurs genres de fabrications obtinrent des privilèges exclusifs. Il fut créé en Norvège une compagnie, privilégiée à-la-fois pour l'augmentation des produits, et pour le perfectionnement de ceux que le pays fournissait déja. Le manque de données nous empêche d'offrir des détails sur cet établissement qui dura peu ; mais nous pourrons faire connaître celui dont on voulut faire l'appui principal du nouveau système.

L'administration établit en 1737, à Copenhague, un magasin général, qui devait tirer de la première main les matières premières, en fournir les fabricans au prix courant, prendre leurs draps et leurs autres étoffes, et les payer en argent, ou en articles nécessaires aux ateliers. L'administration de ce magasin fut remise à une direction composée de quatre directeurs en chef, d'un caissier et de plusieurs employés inférieurs. Le premier fonds provint d'une re-

tenue de dix pour cent sur les appointemens et les pensions, et il fut réglé que le remboursement se ferait en marchandises au choix des intéressés. Ce fonds ayant été épuisé, il fallut recourir aux emprunts et à la caisse du roi. Lorsque le magasin se trouva pourvu d'une certaine quantité d'étoffes, on fit des contrats avec les marchands qui s'engagèrent solemnellement à se fournir au dépôt de tous les articles qui s'y trouveraient. Au bout de huit mois, on vit qu'ils n'avaient pris dans cet espace de tems, que pour la valeur de huit cent quarante risdales. Les directeurs, frappés de ce faible débit, demandèrent et obtinrent la permission de faire vendre en détail les artîcles du dépôt. Bientôt après les marchandises étrangères du même genre furent entièrement défendues, et les marchands reçurent l'ordre de livrer à des commissaires celles qu'ils avaient fait venir, pour recevoir en échange les produits indigènes, qu'on pouvait leur fournir. Cet échange eut lieu, et le magasin cessa de vendre en détail. Les marchandises étrangères furent exportées pour compte du roi.

Le magasin ne devant rien gagner sur le fabricant qui achetait les matières premières, il y eut des mécomptes, qui firent abandonner cette méthode, et l'on se contenta d'accorder des crédits aux fabricans, qui firent venir eux-mêmes, ou par commission, les objets que travaillaient leurs fabriques, de manière cependant que ces objets passaient au magasin avant de leur être délivrés. Un fabricant ayant achevé une pièce d'étoffe, et ne trouvant pas à s'en défaire, pouvait la porter au dépôt, où il recevait d'abord, et sans payer d'intérêt, les deux tiers de la valeur ; on lui remettait l'autre tiers quand la pièce avait été vendue. Lorsqu'un marchand était hors d'état de payer d'abord au fabricant la valeur de ce qu'il prenait de sa fabrique, celui-ci se faisait donner un billet, que le magasin acquittait, en accordant au marchand un crédit de dix-huit mois, à raison de quatre pour cent d'intérêt.

Les sommes que le gouvernement dépensa pour les fabriques, montèrent de 1734 à 1776 jusqu'à 862,329 risd. 29 sch. Les résultats prouvèrent, qu'il serait, im-

possible d'atteindre le but qu'on s'était proposé. Malgré des efforts dispendieux, et soutenus pendant une assez longue suite d'années, les fabriques n'avaient pu prospérer, et les fabrications étrangères étaient recherchées en dépit de toutes les prohibitions. On s'est rapproché peu-à-peu d'un système plus naturel. Les administrateurs ont senti, qu'il fallait avant tout encourager l'industrie productive. Il a été mis de la réserve dans la concession des gratifications et des primes. Les grands établissemens pour compte du roi, ont été vendus à des particuliers. Les prohibitions ne subsistent plus, que pour quelques objets, depuis l'introduction du nouveau tarif des douanes. On a retiré peu-à-peu les privilèges exclusifs. Le magasin a été remplacé par d'autres établissemens, dont le dernier est de création assez récente. Il porte le nom d'institut du commerce manufacturier, et il a pour but de diriger les manufactures, de procurer les matières premières au plus bas prix, et de faciliter le débit des fabrications, en accordant aux acheteurs un crédit, que les fabricans eux-mêmes ne

sont

sont pas en état de faire. Il doit y avoir à cet effet un magasin pour les matières premières, et un autre pour les marchandises. Celles-ci seront reçues de manière, que le fabricant touchera la moitié de la valeur, en payant un intérêt de deux pour cent les premiers six mois, de trois pour cent les dix-huit mois suivans, et de quatre pour cent, jusqu'au moment de la vente. Si les marchandises ne se trouvent pas vendues au bout de trois années, elles devront être rendues au fabricant, ou passer à l'enchère pour son compte. Comme il se commande à Copenhague une quantité d'articles, pour les provinces danoises et pour la Norvège, il est prescrit à l'institut de fournir aux fabricans les avances nécessaires, en raison de la solidité des commettans.

Plusieurs personnes éclairées ont publié dans les derniers tems des réflexions utiles sur l'éducation de ceux qui se livrent à l'industrie manufacturière. Il en est résulté, qu'on s'occupe des moyens de procurer à cette classe, les connaissances d'histoire naturelle et de chimie, et les notions du

dessin, et de la mécanique, dont elle a besoin pour perfectionner ses travaux.

Nous allons faire connaître maintenant dans un plus grand détail l'état de l'industrie manufacturière en Dannemarc, dans les duchés de Sleswig et de Holstein, et en Norvège.

DANNEMARC.

On voit par la manière dont les maîtrises sont organisées en Dannemarc, que les métiers ont été introduits, ou du moins perfectionnés par les Allemands. Même esprit, mêmes usages dans cette partie qu'en Allemagne, à peu de chose près. Et en effet c'est de Lubeck, de Hambourg, de Brêmen que la connaissance des arts mécaniques a passé non-seulement en Dannemarc, mais en Suède, en Norvège, et dans une partie de la Russie. La plupart des ouvriers employés dans le Nord, sont venus originairement de ces endroits, et des contrées voisines. Encore actuellement on en trouve un grand nombre à Copenhague et dans plusieurs autres villes da-

noises. Si le sage règlement de Chrétien IV eût pu rester en vigueur, les métiers auraient fait des progrès plus rapides. L'année 1613, ce prince fit publier, que les artisans du pays abusant de leurs privilèges, pour se négliger et pour faire payer leurs ouvrages trop cher, les maîtrises seraient abolies; et que tout homme qui aurait obtenu des lettres de bourgeoisie, et qui acquitterait les charges municipales, pourrait exercer librement son industrie. Il parut ensuite quelques ordonnances particulières, déterminant les mesures que les autorités constituées auraient à prendre pour régler le détail de cet objet. Mais les droits supprimés furent rétablis peu à peu, et le plan de Chrétien IV n'eut aucun effet sensible. Nous avons fait connaître, en traitant des lois civiles, les principes suivis dans les tems les plus modernes, relativement aux maîtrises. Plusieurs métiers ont été déclarés libres. Différentes personnes peuvent exercer les arts mécaniques sans être d'une corporation. Cette prérogative revient à ceux qui ont obtenu du gouvernement, ou de la jurande, des lettres d'exemption, aux

militaires, aux cent cinquante individus, composant le guet de Copenhague, aux vingt employés permanens de la police des incendies de la même ville, et aux domestiques de l'hôpital Frédéric, lorsqu'ils ont servi six années. Le règlement publié depuis peu pour la capitale, et dont nous avons parlé dans le chapitre des lois, est très-propre à diminuer insensiblement l'influence des maîtrises. Nous devons répéter ici, qu'aux termes de ce règlement, tout homme, qui a appris un métier, de quelque manière que ce soit, peut former un établissement, après avoir prévenu la jurande; que les compagnons, qui ne trouvent point à s'engager chez un maître établi, ont le droit de travailler pour leur propre compte, et que les corps de métiers ne pourront plus exclure les jeunes gens nés hors du mariage.

Plusieurs écrivains danois avouent que les métiers ont besoin d'être perfectionnés à Copenhague et surtout dans les villes de province. « Nos ouvriers, dit l'un de ces écrivains, sont chers, travaillent lentement, et souvent mal et sans goût; leur

éducation est négligée. On ne les forme point à penser, et l'apprentif imite machinalement ce qu'il voit faire au maître. » Une société fondée à Copenhague en 1798, se propose de faire donner aux jeunes artisans des instructions utiles qui, jointes à une plus grande liberté du travail, produiront des changemens avantageux.

Avant de présenter le détail relatif aux fabriques, nous observerons que c'est le Dannemarc proprement dit, qui est devenu le centre de toutes celles des États danois, tant par sa situation que par la direction des efforts, que fit le gouvernement lorsqu'il donna son affection au système manufacturier. En Dannemarc même ce fut Copenhague qui obtint les plus grands encouragemens, et les principaux ateliers se trouvent dans cette ville, ou dans ses environs. Un article particulier du règlement concernant les maîtrises, donne le droit d'établir des ateliers à tout fabricant qui se procure des lettres de bourgeoisie. La plupart des fabriques avaient cependant été exemptées dès leur naissance de la gêne des maîtrises.

La fabrication des draps convient à un pays où cet article fait une partie essentielle de l'habillement, et qui peut en même tems se livrer avec succès à l'éducation des moutons. Le Dannemarc fournit depuis plusieurs siècles la laine pour les gros draps dont s'habille l'habitant de la campagne, et qu'il fabrique souvent lui-même; mais il faut encore faire venir de l'Étranger une bonne partie de la matière première des draps plus fins, et l'on a recours à la Pologne, à l'Espagne, au Meklenbourg; ce qu'on tire du district d'Eyderstedt en Sleswig, ne peut pas être envisagé comme étranger, au moins relativement à l'ensemble du commerce des États danois. Le nombre des ouvriers employés à la fabrication des draps, tant à Copenhague que dans les provinces, se monte à dix-huit cents. La valeur de la matière première s'élève à 97,000 risdales, et celle des articles manufacturés à 165,000. On fait aussi du chalon, des camelots, des casimirs, pour lesquels on se sert principalement de laine d'Eydersted. Le produit total est évalué à 94,000 risd., et la matière première à 41,000. L'industrie, qui fait

valoir les laines, se trouvant dans une connexion intime avec l'économie rurale du pays, les bras qu'elle occupe étant déja assez nombreux, et une stagnation dans le débit pouvant par conséquent entraîner plusieurs suites fâcheuses, on a cru devoir excepter les draps et plusieurs autres étoffes de fabrication étrangère du nombre des objets portés comme permis sur le nouveau tarif des douanes.

La grande manufacture des draps pour l'usage de l'armée, fut établie à Copenhague, sous le règne de Frédéric IV. Elle a sept métiers pour les draps fins, et quarante-quatre pour les draps de munition, et les diverses étoffes dont l'armée peut avoir besoin. Le nombre des ouvriers est d'environ douze cents. Cette manufacture livre annuellement entre cent quarante et cent cinquante mille aunes, dont huit à douze mille en draps fins et moyens.

Il y a dans la capitale soixante-quinze métiers, fournissant des bas, des bonnets, des gants et autres objets de bonneterie en laine. Le produit annuel est de 27,500 risd. quelques autres endroits ont des fabriques

du même genre. Dans plusieurs cantons du Jutland, les habitans de la campagne s'appliquent depuis longtems à tirer partie de la laine. La seule commune de Hœringsholm a vendu, dans une année, jusqu'à vingt mille paires de bas, dont une partie de fil. Le père, la mère, les enfans, les domestiques, travaillent à l'envi pendant les soirées d'hiver ; souvent on appelle les voisins qui apportent leur ouvrage, et il se forme une veillée, dont le travail fait l'amusement. Les uns cardent ou filent ; les autres tricotent ou sont au métier. Le produit de cette estimable activité rend anuellement à-peu-près seize mille risdales. Il passe à Copenhague, d'où il est répandu dans les provinces, et quelquefois dans l'Étranger.

Aux portes de Copenhague est une fabrique de Manchester établie d'abord pour compte du roi, et vendue depuis à des particuliers. Elle a été montée à la manière anglaise par un suédois nommé Norberg. Ce vaste atelier est bien entretenu, et fait subsister deux cents personnes. On purifie d'abord la matière; après avoir passé entre deux

cylindres de fer, le coton est mis en pièces par des pointes du même métal, et tombe sur des barres en fil-de-fer assez espacées pour laisser un passage à la crasse. On peut purifier de cette manière jusqu'à cent livres de coton par jour. La machine à carder est composée de quinze cylindres plus ou moins grands, et revêtus de pointes de fer. D'autres machines à cylindres servent à tirer le coton et à le filer. Les rouages sont mis en mouvement à bras d'homme ou par l'eau. On fait des ouvrages de coton pur et de coton mêlé. Le débit annuel a été de vingt à trente mille risdales. Les entrepreneurs espèrent qu'en perfectionnant les machines, ils pourront soutenir la concurrence des Anglais. Il vient d'être établi une seconde manufacture sur le même plan dans le bailliage de Hirschholm, à quelques milles de Copenhague. On fabrique dans cette ville des bas de coton, mais en petite quantité, la valeur en argent du produit annuel n'étant que de deux à trois mille risdales.

Il n'a été permis pendant assez longtems d'imprimer des indiennes qu'à une seule manufacture, qui avait obtenu le privi-

lège exclusif à des conditions très-avantageuses Depuis l'année 1754, cette industrie est libre, et il s'est formé à Copenhague plusieurs ateliers où elle s'exerce avec succès. Outre sept grandes manufactures occupant trois cent soixante personnes, il y en a de moindres, dont le travail réuni forme un objet important. Les unes et les autres impriment annuellement pour 200,000 risdales de toiles, au moyen de 46,800 risdales en frais de couleurs et autres matériaux. La valeur des objets sortant des imprimeries est évaluée à 366,800 risdales Il faut chercher la raison du succès de ces manufactures dans le commerce des Indes orientales, auquel les Danois se livrent depuis longtems avec activité, et qui fait de Copenhague un des grands marchés d'indiennes. Aussi la défense d'importer des toiles imprimées dans l'Étranger a-t-elle été maintenue.

Il a été difficile jusqu'à présent de faire réussir les fabriques qui travaillent le lin et le chanvre. Elles ne pourront prospérer que lorsque le pays fournira lui-même une quantité plus considérable de la matière première.

L'importation annuelle en filasse et en étoupes pour compte du Dannemarc même, de la Norvège et des duchés se monte en tout à vingt-six mille skepp., faisant une valeur en argent de 460,000 risd. dont, 300,000 pour le lin, et 160,000 pour le chanvre. Nous ignorons combien le Dannemarc en particulier consomme de cette masse d'importation; mais sa part est sans doute la plus considérable. Ce pays a quatre grandes fabriques de toiles, une en Séland, une en Fionie, et deux en Jutland. Elles produisent, sur cinquante-cinq métiers, 25,000 aunes de toiles de diverses qualités. Il y a dans plusieurs cantons des fabriques rurales, travaillant pour la consommation domestique et pour le commerce. Celles de Jutland se distinguent par la qualité et la quantité des articles qu'elles fournissent. La ville d'Aalborg a quelquefois exporté dans le cours d'une année pour soixante mille risdales de toile fabriquée par les paysans jutlandais. Mais malgré le parti qu'on tire de la matière première du pays et de celle qu'on importe, on est encore obligé de faire venir beaucoup de toile de l'Étranger.

Il n'y a qu'une seule fabrique de toiles à voiles, digne d'attention ; elle emploie quatre cents personnes, et donne un produit de la valeur de 18,000 risdales ; le reste vient de Russie. On trouve des corderies à Copenhage, à Elseneur et ailleurs. Celles de la capitale vendent, année commune, pour 30 à 40,000 risdales. Pendant une des dernières années il a été tiré de Russie 24,827 *pud.* de cordages. On fait de grands efforts pour encourager la filature, et il existe dans la ville de Nestved une société patriotique, qui s'occupe principalement de cet objet.

Les écrivains du pays assurent que les fabriques qui font valoir la soie, ont coûté, en encouragemens, en primes et autres objets, la somme d'environ 200,000 risdales. Le résultat de ces efforts n'a pas répondu à l'attente. Il y a actuellement cent quarante à cent cinquante métiers pour les étoffes. En 1787, il y avait six fabriques de rubans, ayant en tout quarante métiers, et trois cent treize ouvriers. La valeur du produit annuel était de 32,175 risdales. Il y avait la même année trente-huit métiers

pour les gazes, ayant soixante-sept ouvriers, et produisant pour 17,400 ridales. Le produit annuel des fabriques de bas de soie fait une valeur d'environ 13,000 risd.

On a payé longtems un tribut considérable à l'Étranger pour les différentes espèces de papier nécessaires au pays. Vers l'année 1759, cet article était évalué à 15,000 risd., année commune, et en 1793, à 100,000. Suivant les registres de la douane de Copenhague, cette ville seule avait tiré, en 1790, de Hollande, de France et d'Allemagne, pour 20,319 risdales de papier de toutes les sortes. Un des grands obstacles à l'établissement des papeteries, a été la difficulté de se procurer des chiffons. Il a fallu prendre plusieurs mesures pour lever cet obstacle, et l'on espère de réussir par la continuité des efforts. La papeterie établie près de Jægersborg, fabrique annuellement pour la valeur de 14,500 risdales. Celle de Roskild est peu considérable. Il s'en forme actuellement une sur un plan très-vaste, pouvant donner des espérances. Copenhague a une bonne manufacture de papier pour ameublement, et deux fabriques de cartes à jouer, qui four-

nissent au Dannemarc, à la Norvège et aux duchés, 144,000 jeux, année commune. Toutes les cartes doivent être timbrées : le timbre est apposé par un employé public, qui soigne en même tems la vente, et qui rend compte à la chambre des rentes.

En 1746, on défendit l'exportation des peaux en poil, pour encourager les tanneries. Elles se sont en effet multipliées depuis, mais sans pouvoir encore fournir aux besoins du pays. On vante la fabrique de cuir établie à Copenhague par Henriques, qui doit avoir trouvé une méthode très-avantageuse. Il y a une autre fabrique à deux milles de la capitale, dont le débit annuel est entre trente et quarante mille risdales. La ville de Randers en Jutland a été longtems célèbre par ses manufactures de gants de peau de chien; mais elles sont réduites maintenant à un très-petit nombre, et ce genre d'industrie fleurit principalement à Odensé, en Fionie, où l'on fait aussi des selles et des harnois très-estimés. Les préparations sont facilitées par l'eau de la petite rivière qui baigne la ville.

L'acquisition des îles d'Amérique a servi

à développer un genre d'industrie, qui a fait des progrès marqués, c'est le rafinage du sucre. La compagnie, qui en 1734 obtint le privilège exclusif du commerce des îles, se fit aussi accorder celui de rafiner le sucre, et d'en pourvoir les États danois. Ce privilège n'existe plus depuis l'année 1754. Il est permis à chacun d'établir des rafineries, et même de tirer du sucre brut de l'Étranger, lorsque la récolte a manqué dans les îles.

Il y avait vers l'année 1793, dix-huit rafineries à Copenhague. Elles sont montées de manière à pouvoir tenir en activité soixante-huit chaudières; mais ordinairement le tiers ou le quart de ces chaudières repose. En établissant un calcul d'après le nombre total, on trouverait le résultat suivant. Une chaudière peut mettre en valeur annuellement 202,500 livres de matière brute. La consommation des soixante-huit chaudières s'éléverait donc à 13,770,000 livres, faisant une valeur en argent d'un million 863,979 risdales 1 marc, en comptant le frêt, l'assurance et la douane, et en évaluant la livre à treize schelings. Chaque

chaudière consomme en outre trente lastes de charbon de terre, ce qui, à seize risdales et demie le laste, fait une somme de 33,660 risdales pour les soixante-huit chaudières. Le produit annuel d'une chaudière en sucre et en sirop, peut s'évaluer à 35,812 risdales, ce qui donnerait pour toutes les chaudières 2,435,218 risdales; ainsi le travail ferait gagner 537,579 risdales. Chaque chaudière a besoin de cinq ouvriers pour être tenue en activité. Les soixante-huit chaudières demanderaient donc trois cent quarante ouvriers.

Outre les rafineries de la capitale, il y en a deux à Elseneur, travaillant 800,000 livres de matière brute, une à Odensé, travaillant 700,000 livres, et deux à Aalborg, consommant 300,000 livres.

La distillation de l'eau-de-vie de grain est un objet important pour tous les pays du Nord. On trouve des *distilleries* dans plusieurs villes du Dannemarc; mais celles de Copenhague sont depuis longtems les plus considérables. Les distillateurs, au nombre de trois cent-seize, forment une maîtrise, qui jouit de quelques privilèges particuliers

culiers. Pendant l'année 1800, ces distillateurs avaient employé 287,824 tonneaux de grains, qui avaient donné 9,391,400 pots d'eau-de-vie. Une partie de cette eau-de-vie passe dans l'Etranger ou dans les provinces; mais la capitale elle-même doit en garder beaucoup pour fournir mille neuf cents cabarets et guinguettes, qu'elle renferme dans ses murs et dans ses faubourgs. Les procédés de la distillation ont besoin d'être perfectionnés pour économiser les grains, et l'administration a porté son attention sur cet objet.

Les premières savonneries furent établies à Copenhague en 1662. On en compte actuellement six ou sept dans cette ville. Il y en a aussi à Aalborg et ailleurs. On évalue le produit total à 72,000 risdales; les matières premières tirées de l'Etranger en avaient coûté 32,000.

En passant à un autre genre de fabriques, nous parlerons d'abord de l'antique industrie des campagnards jutlandais. Les habitans du village de Worup, du canton de Warde et de plusieurs autres endroits, font depuis très-longtems de la poterie noire, qui

est recherchée non-seulement en Danne-marc, mais à Hambourg et en Hollande. La terre qu'ils emploient est une argile fine et bleuâtre, qui se trouve dans leur voisinage. Ils la prennent en automne, mais ne commencent les travaux qu'au printems. L'argile reçoit un mélange de sable soigneusement nettoyé. Les ustensiles se distinguent par leur solidité et leur lustre. Suivant un calcul approximatif, cette industrie fait gagner annuellement à trois paroisses 13,660 risdales. Le transport procure également des gains considérables. Un grand pot se paie sur les lieux deux schelings; dans la ville de Weyle, douze à seize, et à Copenhague, vingt-quatre et au delà. Il se fabrique aussi de la poterie dans les îles de Bornholm et de Falster.

La faïence fabriquée dans le village de Castrup, faisant partie de l'île d'Amack, se débite à Copenhague avec succès. Un suédois a établi non loin de cette ville une manufacture de poëles de faïence, construits à la manière de son pays. Le gouvernement lui a accordé un privilège exclusif pour vingt ans, en considération des difficultés qu'il

aura à vaincre pour introduire l'usage des nouveaux poëles. Il en fait de différentes grandeurs et couleurs, et le prix varie depuis dix risdales jusqu'à deux cents.

Plusieurs projets de manufactures de porcelaine avaient échoué, lorsqu'enfin en 1774 par les soins actifs de *François-Henri Muller*, très-versé dans les connaissances chymiques, il se forma une souscription pour l'établissement d'une manufacture à Copenhague. Le gouvernement accorda des facilités, et les travaux commencèrent. Muller, nommé directeur, fit un voyage dans l'Etranger, pour observer les procédés. On appela des ouvriers saxons, qui ne purent cependant être employés, parce qu'ils ne possédaient pas l'habileté qu'on leur avait supposée. En 1779 les intéressés avaient fourni 24,500 risdales, et le roi les avait assistés à plusieurs reprises. Mais il fallait de nouvelles avances, et les profits n'ayant encore pu assurer aucun remboursement des premières, le zèle se refroidit. L'entreprise allait se trouver en stagnation, et le directeur était sur le point de voir s'évanouir le fruit de ses efforts,

Dans cet état de détresse, on eut recours au roi, qui acheta les actions, et se chargea de la manufacture. Il fut assigné une somme de 120,000 risdales pour payer les actions, ainsi que les dettes de la compagnie, et pour mettre les ateliers en activité. Cette somme n'a cependant pu suffire, et toute la dépense de 1779 à 1784 doit avoir été de 210,000. Depuis l'année 1784, on a fourni un secours annuel de 8000 risdales et quelquefois au delà.

Il se fabrique année commune pour la valeur de 30,000 risdales; mais on ne peut vendre que pour 20,000. Les partisans de la manufacture allèguent que cet établissement fait subsister quelques centaines d'individus, et que l'argent qui serait dépensé en porcelaine étrangère, reste dans le pays. Ces argumens ne sont cependant pas à l'abri de toute observation, lorsqu'on envisage l'objet sous les rapports généraux de l'ordre économique. Il vaut mieux alléguer l'espérance qu'un jour les prix pouvant être diminués, on soutiendra la concurrence étrangère, et qu'alors les profits compenseront les pertes. Cette espérance

est d'autant plus fondée, que les produits de la fabrique de Copenhague peuvent rivaliser pour la légèreté du biscuit, l'éclat du vernis, et la beauté des couleurs avec ceux de Saxe. La terre est prise à Bornholm, la Norvège fournit le cobalt et l'île de Séland les meules; mais le plâtre pour les meules vient de France. Voici ce que le nouveau règlement des douanes statue relativement au commerce de la porcelaine. « La porcelaine étrangère reste défendue, parce que la fabrique établie à Copenhague est pour compte de l'Etat, et travaille avec assez de succès, pour pouvoir fournir les deux royaumes d'une marchandise, qui est plutôt un objet de luxe, que de nécessité. Reste défendue aussi la faïence peinte, parce que cette marchandise approche assez de la porcelaine, pour pouvoir écarter celle-ci. La faïence unie étant un objet plus généralement nécessaire, est permise, ainsi que la porcelaine de la Chine, apportée sur les vaisseaux de la compagnie asiatique. »

Un vaste atelier établi à Erédéricswaeerk en Séland, procure les canons de bronze, les

obus, les mortiers, les bombes, les boulets et la poudre nécessaires à l'armée et à la marine. De 1762 à 1772. Cet atelier a livré neuf cents pièces de canons, de mortiers et d'obus, vingt mille bombes et grenats, et trois millions de livres de poudre. En janvier 1772, le nombre des ouvriers s'élevait à neuf cent vingt, et il est à-peu-près le même actuellement. Un autre atelier, placé dans le voisinage d'Elseneur, fabrique annuellement trois mille cinq cents fusils et un grand nombre de baïonnettes, de baguettes, de pistolets, de lames de sabres. Les ouvriers sont au nombre d'environ quatre cents.

Une société de marchands de Copenhague possède une fabrique de clous et d'ouvrages en fer. Un particulier de la même ville a monté une fabrique d'ustensiles de fer. A deux milles de la capitale, au bord d'une petite rivière, sont trois établissemens destinés à travailler le cuivre. On y fait des plaques, des ustensiles, du laiton et du fil de laiton. Il y a d'ordinaire à-peu-près cent ouvriers, et la consommation en cuivre, quand le débit est bon, se monte à sept cents skeppunds.

La fabrication des faulx et autres instrumens nécessaires au laboureur, a été pendant longtems réservée exclusivement pour les îles de Séland, Laaland, Falster et Langeland, à une seule fabrique; le privilège ayant été supprimé, le nombre des fabriques du même genre a augmenté, et les ouvrages sont moins chers.

Depuis l'année 1740, il existe à Copenhague une fonderie de caractères d'imprimerie; elle pourvoit les imprimeries du pays, et fait quelquefois des envois en Suède et en Russie.

Nous n'avons point parlé de quelques autres établissemens d'industrie manufacturière, soit parce qu'ils sont peu importans, comme les fabriques de cire d'Espagne, de poudre à cheveux, d'amidon; soit parce qu'ils ne peuvent être appréciés exactement faute de données suffisantes, comme les tuileries, les briqueries, les fabriques de tabac, de pipes, de chapeaux et de bougies. On prétend que ces dernières, au nombre de deux, fournissent annuellement pour 38,400 risd. de bougies, dont la ma-

tière première est en grande partie un produit du pays.

Mais pour achever le tableau de l'industrie manufacturière du Dannemarc, nous devons faire connaître les ateliers qui se forment à Gudumlund en Jutland. Ils sont décrits de la manière suivante dans une feuille périodique de Copenhague : (1)

« La terre de Gudumlund, à deux milles d'Aalborg, est propre à l'établissement de plusieurs espèces de fabriques, par la quantité de produits naturels qui se trouvent dans les environs. On avait déja commencé il y a quelque tems, à tirer parti de ces produits ; mais cette année (1798) de nouveaux entrepreneurs se sont réunis pour travailler sur un plan plus vaste. La tourbe, les pierres à chaux et différentes espèces d'argiles, forment les matières principales sur lesquelles ils exerceront leur industrie.

» Les pierres à chaux fourniront de plus grands profits au moyen des nouveaux fourneaux, qu'on s'occupe à construire. Leur

(1) Gazette du Commerce, année 1798.

construction sera telle, qu'on pourra les chauffer uniquement avec la tourbe, qui fera l'effet du charbon de terre.

» Les procédés pour extraire, au moyen de la chaux, l'alcali minéral du sel de cuisine, ont été peu connus jusqu'ici, et encore moins mis en usage. Il appartient au plan des intéressés d'exécuter ces procédés en grand. Ils ont encore d'autres ressources pour obtenir l'alcali minéral à peu de frais. Ce produit les met en état de fabriquer du savon, objet d'autant plus important, qu'à l'exception du sel, tous les ingrédiens du savon se trouvent dans le pays.

» On fait à Gudumlund, non-seulement du savon dur, mais aussi du savon mou, suivant une méthode découverte par les entrepreneurs actuels. Les deux espèces ne diffèrent que par la force; du reste le savon mou est aussi blanc que le savon dur, et comme celui-ci, sans aucune odeur.

» En fabricant l'alcali minéral, on obtient un alun dégagé de parties ferrugineuses, et qui pourra être employé avec beaucoup d'avantage aux blancheries.

» On est occupé à établir une fabrique

de salpêtre. La méthode mise en usage, et au moyen de laquelle la potasse fait une partie constituante du salpêtre, est de l'invention d'un membre de la société des entrepreneurs. Peut-être ressemble-t-elle à celle usitée en France; mais faute de renseignemens authentiques, on ne saurait en parler avec certitude. Ce qu'on peut dire d'une manière positive, c'est que la fabrique de Gudumlund s'engage à livrer le salpêtre aussi pur, que le nître dépuré des apothicaires, et par conséquent beaucoup plus fort que le salpêtre ordinaire.

» Un autre établissement se trouve en connexion avec celui dont on vient de parler; c'est une fabrique de céruse dont les procédés s'éloignent entièrement de ceux qu'on suit ailleurs. Ils font obtenir en même tems un très-beau bleu de Prusse et d'autres couleurs. Le verre est un objet de fabrication dont on pourra s'occuper également avec succès à Gudumlund; mais il n'a pas encore été fait d'entreprise dans ce genre. »

La feuille périodique, qui nous a fourni ce détail, contient aussi un tableau indi-

catif des fabriques du Dannemarc et de la Norvège, pour l'année 1798; mais ce tableau nous a paru incomplet, et d'ailleurs les objets n'y étant pas distingués relativement aux deux pays, les résultats ne sauraient être saisis sous le vrai point de vue. Suivant des relevés exacts, il y avait à Copenhague, vers la fin de l'année 1800,

3750 Maîtres et entrepreneurs.
4319 Compagnons.
2352 Apprentifs.
1418 Ouvriers employés à divers travaux de fabrication.

Total 11,839.

DUCHÉS DE SLESWIG ET DE HOLSTEIN.

Ces deux provinces étant essentiellement agricoles, l'industie manufacturière n'a pu y faire de grands progrès. Les maîtrises sont organisées, comme dans la plupart des contrées de l'Allemagne. Quelques villes, Altona et Christiansfeld sur-tout, ont obtenu des dispenses, dont l'effet sur leur prospérité est sensible. C'est dans ces deux

villes qu'on trouve les artisans les plus habiles.

Il y a des fabriques de draps, de tapis et de couvertures, à Husum en Sleswig, à Altona, Neumunster et Rendsbourg en Holstein. Dans quelques autres endroits on fait des ouvrages de coton pur et mêlé. Altona et Vansbeck ont des établissemens considérables pour imprimer les indiennes, dont ils font le commerce. Les ports de mer ont des corderies et des fabriques de toiles à voiles. La fabrication des autres toiles ne s'étend guères au delà des besoins indispensables de chaque ménage de la campagne, et le reste se tire de l'Etranger. En 1666 un fabricant de Dortmund s'établit à Tœndern en Sleswig, pour s'y livrer à la fabrication des dentelles, et il répandit dans tout le district le goût des travaux relatifs à cette fabrication. Les habitans d'origine frisonne, voisins de Tœndern, n'ont cependant jamais voulu s'adonner à ces travaux, qu'ils regardent comme la ressource la plus humiliante. Leur manière de voir commence à gagner parmi les autres habitans, dont le zèle a beaucoup di-

minué. La marchandise a d'ailleurs moins de débit. On peut encore observer les papeteries de Flensbourg, et de quelques autres villes, les tanneries d'Altona, au nombre de seize, la manufacture de glaces de la même ville, et ses fabriques de tabac. Les distilleries d'eau-de-vie de grains, établies à Flensbourg, sont au nombre de deux cents, et le produit va principalement en Norvège. Les distillateurs engraissent en même tems du bétail, et en font le commerce. Toute cette branche d'industrie fait circuler annuellement une somme d'environ cent mille risdales. Autour du golfe de Flensbourg, il y a un grand nombre de tuileries, dont le produit est vendu avec avantage à Copenhague.

Les Hernhutes, fondateurs de Christiansfeld, et seuls habitans de cette ville, y ont réuni des ateliers de toute espèce, qui fleurissent, et attirent de nouveaux colons. Outre les artisans, tels que les cordonniers, les menuisiers, les selliers, dont les ouvrages sont très-recherchés, cet endroit renferme dans son enceinte des fabriques de draps, de bonneterie en laine, de

chandelles, de savon, de cire à cacheter, des distilleries, des brasseries. Les marchandises ont un grand débit, quoiqu'elles soient chères.

NORVÈGE.

L'industrie manufacturière se présente en Norvège sous des rapports particuliers, que produisent les circonstances locales. Les métiers, introduits depuis très-longtems à-peu-près sur le même pied qu'en Danemarc, n'ont pu arriver à un grand développement. On conserve encore assez généralement dans les villes l'habitude de faire chez soi une bonne partie des objets de consommation domestique. Les habitations de la campagne étant à de grandes distances, et ne consistant guère qu'en deux ou trois feux, le paysan est obligé de faire lui-même les ustensiles dont il a besoin, et les vêtemens qui le couvrent. L'activité de l'artisan proprement dit, est donc très-circonscrite, et la concurrence nécessaire ne peut exister.

En 1793, il y avait dans la ville de Christiania, ayant une population d'environ dix mille ames faisant un commerce avantageux et formant un centre d'administration, deux cent quarante et un individus occupés aux travaux des métiers. On sera peut-être bien aise d'en voir la liste détaillée :

Boulangers . .	10	Graveurs . . .	1
Barbiers . . .	3	Faiseurs de peignes	1
Ouvriers en corne	1	Cardeurs . . .	2
Relieurs . . .	4	. . . . .	1
Tailleurs de pierr.	1	Peintres . . .	7
Ferblantiers. . .	1	Mâçons . . .	2
Distillateurs d'eau-de-vie . .	1	Epingliers . .	5
		Perruquiers. . .	10
Pelletiers . . .	4	Passementiers . .	1
Tonneliers . .	7	. . . . .	
Armuriers . .	2	Teinturiers . .	5
Chapeliers . .	7	Ouvriers en cuir .	11
Charrons . .	8	Tanneurs . . .	3
Faiseurs d'instr . .	2	Plâtriers . . .	2
Potiers-d'étain. .	3	Vîtriers . . .	2
Faiseurs de cardes.	5	. . . . .	1
Boutonniers . .	2	Orfèvres . . ,	6
Chaudronniers .	2	. . . . .	1

Gantiers . .	2	Tailleurs	22
Cordiers. . .	1	Maréchaux et ser-	
. . . . .	1	ruriers . . .	14
Selliers . .	6	Menuisiers . .	10
Voiliers. . .	1	Eperonniers . .	1
Emouleurs .	5	Faiseurs de chaises .	4
Cordonniers .	29	Fourbisseurs . .	1
Charpentiers .	3	Horlogers . .	8
Tisserands . .	3		

La Norvège a des matières premières, qu'elle peut faire valoir avec avantage jusqu'à un certain point; car les derniers perfectionnemens ne lui conviennent pas encore. On a commencé par les métaux, et en particulier par le fer. Les grandes usines, où ce métal passe par les premières préparations, sont en même tems des ateliers de divers ouvrages de fonte, comme poëles, marmites, clous et plaques. A Moss il y a une grande fonderie de canons. Il s'est formé, depuis quelque tems, une manufacture d'ouvrages en fer et en acier à la manière anglaise; elle débite surtout beaucoup de couteaux. La fabrication de l'acier a été pendant quelque tems réservée exclusivement

exclusivement à certaines usines ; mais depuis 1775 elle est libre.

En 1776, on produisit dans toute la Norvège 5,788 livres de potasse. En 1783, on en produisit 134,836 livres. Les progrès de cette branche d'industrie ont été en raison de celles des verreries. Celles-ci doivent leur origine à la compagnie privilégiée de Norvège, dont nous avons parlé plus haut. Elles sont au nombre de quatre, *Biri*, dans le bailliage de Christian, *Huurdalen*, dans le bailliage d'Aggershuus, *Hadeland*, dans le district de Randsfiord, près du golfe de ce nom, et *Strœmsmœn*, dans le comté de Jarlsberg, non loin de la petite ville de Strœmsœ. Les verreries consomment annuellement environ trois cents quintaux de potasse, et une grande quantité de soude, qu'on tire des plantes marines, le long de la côte septentrionale du pays. La préparation de cette soude occasionnant une odeur très-forte et très-désagréable, quelques personnes auraient desiré qu'elle fût défendue, à cause de l'effet que l'odeur pourrait avoir sur l'apparition annuelle du poisson ; mais il a été

prouvé que le poisson ne craint pas cette odeur. La fumée incommode et gêne cependant les navigateurs et les pêcheurs, inconvénient qui serait prévenu, si l'on établissait des fourneaux. Le sable nécessaire pour la fabrication des bouteilles vient de Danemarc. Outre les bouteilles, les verreries fournissent plusieurs espèces de verre ordinaire. Sujettes longtems au monopole d'une compagnie, elles sont maintenant affermées à des particuliers qui débitent librement le produit; elles ont rendu:

En 1781 . . .	77,052	risd.	57 s.
— 1782 . . .	67,285	—	38. —
— 1783 . . .	48,088	—	40. —
— 1784 . . .	44,233	—	87. —
— 1785 . . .	61,457	—	11. —
— 1786 . . .	55,574	—	50. —
— 1787 . . .	73,213	—	67. —

Les autres espèces de manufactures sont de peu d'importance. Nous indiquerons cependant les rafineries de sucre au nombre de trois; les savonneries, florissantes pendant un tems, mais déchues par la concurrence de celles d'Altona et de Vandsbeck,

les fabriques de tabac assez actives à cause de la grande consommation du pays; les corderies de Christiania, de Drontheim, de Frédericshald; la fabrique de toiles à voiles établie à Drammen, par un capitaine de navire, qui s'est procuré d'Ecosse les instrumens nécessaires; les métiers pour les draps, les flanelles et la toile que font valoir les détenus à la maison de Force de Christiania, et enfin les fileries de la même ville.

On rencontre dans les campagnes des ateliers qui attestent l'activité, l'intelligence et le génie inventif des habitans. Le paysan fait non-seulement les gros draps dont il s'habille, mais des meubles, des ustensiles, des outils, des souliers, des bottes, des selles et des harnois. Dans des asiles solitaires, cachés entre les montagnes et les rochers, se forment sous la seule direction de la nature, des sculpteurs, des horlogers, des ébénistes, dont les ouvrages excitent l'admiration.

Nous avons exposé dans le chapitre précédent, l'état de l'industrie manufacturière en Islande et aux îles Færœ et nous aurons

occasion de considérer cet objet relativement aux possessions coloniales dans le chapitre suivant.

CHAPITRE XI.

Commerce.

C'est le commerce qui fait naître le cercle de la consommation, et de la reproduction. Borné d'abord aux échanges intérieurs, il étend ensuite son activité aux autres pays, et souvent il embrasse les régions les plus lointaines. Conformément à l'ordre indiqué par cette progression naturelle, nous considérerons d'abord le commerce intérieur des Etats danois, et nous envisagerons ensuite les relations commerciales, qu'ils entretiennent avec les pays étrangers.

Commerce intérieur.

Les différentes parties, dont se forme le Dannemarc proprement dit, communiquent

généralement entr'elles avec une grande facilité, au moyen d'une navigation intérieure qui n'est interrompue que pendant quelques mois de l'hiver. Les golfes entrent souvent si avant dans les terres, que des canaux construits par la main de l'homme, ne pourraient offrir plus d'avantages. Ce bienfait de la nature n'ayant pas obtenu les soins nécessaires, on ne peut, depuis quelque tems, en tirer par-tout autant de parti qu'autrefois. Les embouchures et les ports rarement débarrassés du sable et du limon, que les années y entassent, se sont obstrués et encombrés. Le golfe de Limfiord, en Jutland, est encore navigable pour d'assez grands bâtimens, jusqu'à *Lægstær*; mais au delà, il faut décharger les cargaisons sur des prames. Il en résulte, que les laboureurs, qui se trouvent au delà de Lægstær, sont obligés de vendre leurs produits à plus bas prix, et d'acheter plus cher les objets dont ils ont besoin.

Les grandes routes du Danemarc ont longtems étonné le voyageur, par l'état déplorable où elles se trouvaient, et les chemins de traverse étaient encore plus

mal entretenus. On commença vers le milieu du dernier siècle, à s'occuper de cet objet. Depuis 1778, il existe un plan général qu'on exécute peu à peu, et qu'on perfectionne à mesure que l'expérience instruit sur les détails. Les terres privilégiées paient un subside en argent, les autres paient le subside, ou fournissent des bras. Le propriétaire dont le fonds est entamé par les travaux, reçoit une indemnité. Les chemins sont construits autant que possible en ligne droite, et ont tous une largeur de vingt aunes. Il y a de distance en distance des barrières, où est perçu le droit pour l'entretien. Pendant l'année 1798, la construction des grandes routes, avait coûté 41,621 risd. 21 s. Les travaux sont à-peu-près achevés en Séland et très-avancés en Fionie. On va maintenant d'Elseneur à Copenhague, et de Copenhague à Corsœr, au bord du grand Belt, sur une chaussée comparable à ce que d'autres pays offrent de plus solide et de plus beau dans ce genre. En 1800, il a été ordonné de travailler aux chemins de traverse. Pendant l'hiver de cette même année, les

routes furent rendues impraticables par les neiges, les glaces et les pluies. Les communications intérieures souffrirent une longue interruption, et il arriva des accidens funestes. Un règlement publié peu après, prescrit la manière de soigner les routes pendant l'hiver, et fait de cet objet une branche particulière de la police des grands chemins. Les arrangemens pris pour les voyageurs, et pour la correspondance, se perfectionnent de plus en plus. On voyage avec sûreté et commodité dans tout le pays. Le prix des chevaux est de quelque schelings plus bas qu'en Allemagne. La direction générale des postes de tous les États danois réside à Copenhague.

Le commerce intérieur appartient principalement aux villes; elles ont seules le droit d'entretenir des établissemens pour les échanges, que demande la consommation du pays, d'avoir des magasins, des boutiques, et de tenir des foires à des époques fixées. On compte en Dannemarc soixante-huit endroits décorés du nom de ville. A l'exception de Copenhague, Elseneur, Odensé, Aalborg, Ribe, Fredericia,

Aarhus, toutes ces villes sont languissantes, dénuées d'industrie, et peu en état d'influer sur la prospérité générale. Elles consomment quelques produits du cultivateur, qu'elles paient avec les gains d'un petit nombre de métiers, et les profits qui leur reviennent des frais intermédiaires, occasionnés par les privilèges, dont elles jouissent. Aussi auraient-elles souvent beaucoup de peine à subsister, sans la ressource des terres, qui leur ont été affectées à l'époque de leur fondation. Un négociant nommé *Reyersen*, mort depuis peu, a légué la somme d'un demi-million de risdales, dont la rente doit être employée à mettre les villes du Dannemarc en état de faire des établissemens de commerce et d'industrie. Le donateur a nommé lui-même deux directeurs, en réglant qu'au décès de l'un, le survivant nommera un successeur, et qu'il sera rendu compte au public de l'administration. Pour procurer à la ville d'Odensé une communication facile et directe avec la mer, on établit un canal, au moyen de la petite rivière qui baigne la ville. Ce travail coûtera environ 75,200 risd. L'introduc-

tion du nouveau tarif de l'accise aura une influence bienfaisante sur le mouvement intérieur en Dannemarc et en Norvège.

Dans ce dernier pays, le commerce intérieur a pu parvenir à une assez grande activité le long des côtes. On est surtout frappé des avantages du golfe de Christiania et des baies voisines, en parcourant les districts qui touchent à ces canaux naturels. C'est là qu'on rencontre le plus grand nombre de villes et de bourgs, l'aisance la plus générale et l'industrie la plus animée. On voit à des distances peu considérables Fredericshald, Fredericstad, Moss, Drœback, Christiania, Bragnæs, Strœmsœ, Tangen, Holmestrand, Tœnsberg et Laurwig. Mais dans l'intérieur du pays, les communications languissent. Elles sont entravées par les hautes montagnes souvent très-difficiles à franchir, par des bois impénétrables, par des marais sans fond. On a cherché à lever ces obstacles, et les grandes routes ont été considérablement améliorées depuis quelque tems. Celle de Christiania à Drontheim passe sur le Dovrefield. Parvenu à la partie la plus

élevée de ces montagnes, le voyageur n'aperçoit plus que des rochers arides, des marais et quelques lacs; c'est un vaste desert où règne un morne silence, et qui n'offre d'autre habitation, que quatre petites hôtelleries entretenues par des paysans. Le passage nommé l'*Echelle* est remarquable par la rapidité de la pente, et par l'aspect imposant des objets qu'il présente. D'un côté du chemin s'élève un mur de rocs entassés; de l'autre est une profonde vallée, où roulent les eaux de la rivière de Driva, qui donne son nom à l'une des hôtelleries. Les chevaux du pays étant dressés avec soin, il est rare qu'il arrive des accidens. Le nombre des voyageurs est trop petit en Norvège, pour qu'on ait pu faire, dans ce pays, des établissemens de poste semblables à ceux qui existent ailleurs. Ce sont les paysans, qui, à tour de rôle, fournissent les chevaux à un prix réglé. Ce prix étant assez modique, et le transport exigeant un tems, qui, plus d'une fois, serait nécessaire pour d'autres objets, le paysan perd plutôt qu'il ne gagne. Les rivières qui arrosent la Norvège, ne ser-

vent essentiellement qu'à flotter le bois, et ne se prêtent à la navigation, que dans quelques-unes de leurs parties, les autres étant remplies de chûtes violentes, que n'ose braver le navigateur. Mais l'art ne pourrait-il pas triompher de la nature par des travaux, qui forceraient les eaux à ralentir leur cours, ou à le changer?

Il y a, dans tout le pays, vingt-deux villes, qui étant la plupart des ports de mer, prospèrent à un certain point. Bergen, Drontheim, Christiania, Fredericshald, Christiansand, ont même acquis des richesses, qui les mettent en état de contribuer efficacement aux progrès du bien-être général. Outre ces cités, il se trouve le long des côtes plusieurs endroits servant d'entrepôts au commerce intérieur et extérieur. Les villes accordent aussi le droit de trafiquer, hors de leur enceinte, à un nombre de personnes qui leur paient une redevance annuelle. Il se tient des foires dans les campagnes, pour les échanges des districts trop éloignés des villes. Pendant qu'elles ont lieu, un détachement de soldats des régimens

voisins, doit veiller au maintien de l'ordre.

Plusieurs rivières navigables, l'Elbe, la Trave, la Stœr, l'Eyder facilitent les communications intérieures des duchés de Sleswig et de Holstein. Les grandes routes ne sont pas également bonnes dans toutes les parties de ces deux provinces; mais les autres mesures pour la facilité des transports et pour la commodité du voyageur, font honneur à l'administration. Les villes au nombre de quatorze en Holstein et de treize en Sleswig, ont été dotées la plupart de privilèges particuliers, qui ne favorisent pas le mouvement général. Altona, Flensbourg, Kiel, Husum, Christiansfeld et Tœndem, ont la part la plus marquée à ce mouvement. Il se tient annuellement au mois de janvier, dans la ville de Kiel, une grande foire, pendant laquelle cette ville devient le rendez-vous de ce qu'il y a de plus riche et de plus considérable dans l'une et l'autre province. Les marchands y font des échanges et les propriétaires des viremens de capitaux.

On avait eu depuis longtems le projet d'établir, dans le Holstein, un canal pour

la jonction de la Baltique et de l'Océan. Contrarié par les obstacles qui naissaient de la collision des droits de régence, ce projet n'a pu être exécuté, qu'après l'acquisition de la partie ducale. Le gouvernement s'étant chargé de l'entreprise, les travaux commencèrent en 1777. Ils furent achevés en 1784, et le canal fut ouvert la même année. La dépense est évaluée à deux millions et demi de risdales. Le canal commence non loin de Kiel; sur sa route il touche l'extrémité septentrionale du lac de Flemhud, qui lui sert de réservoir, et ensuite il se joint à la Haute-Eyder, qui passe à Rensbourg. Au delà de cette ville, est la Basse-Eyder, qui se décharge dans l'Océan germanique, près de la ville de Tœnningen, entre les districts de Ditmarsen et d'Eydersted. La longueur du canal, proprement dit, est de quatre milles et un quart; mais comme les travaux ne cessent qu'à Rendsbourg, parce qu'on a été obligé de creuser quelques parties de la Haute-Eyder, on peut regarder cette partie comme une dépendance du canal, qui, envisagé ainsi, a une longueur de cinq milles et deux tiers. La pro-

fondeur est par-tout de dix pieds; la largeur du fond de cinquante-quatre, et celle de la surface de cent. Il peut passer des navires de soixante-dix lastes, et au delà, s'ils sont construits en conséquence. Les autres sont obligés de décharger, et l'on transporte la cargaison sur des prames. Comme le lac de Flemhud est plus élevé que la Baltique et l'Eyder, il a fallu construire des écluses qui sont au nombre de six. A côté de cinq de ces écluses, il y en a d'autres moins grandes pour faciliter l'écoulement des eaux, lorsque le lac de Flemhud en fait passer dans le canal une trop grande quantité. Pour empêcher que le canal ne gênât les communications de terre, il a été construit des ponts sur plusieurs points. Les bâtimens venans de Kiel, doivent être tirés par des chevaux jusqu'à Rendsbourg. Ceux de trente lastes n'ont besoin que d'un cheval; mais il en faut deux pour les autres. De Rendsbourg à l'Océan, on emploie les voiles. Les pilotes d'Helgoland assistent les bâtimens embarrassés par les sables que la rivière d'Eyder charie non loin de son embouchure. Toute la navigation de Kiel à

Tœnningen, ou de la Baltique à l'Océan, est d'environ vingt-deux milles.

Depuis que le canal existe, on est dispensé de faire la navigation toujours longue, et souvent dangereuse, autour du Jutland, pour passer d'une mer à l'autre. Les Etats danois, et en particulier, les deux divisions des duchés, peuvent donc communiquer plus facilement; il règne plus d'activité dans l'intérieur du Holstein et du Sleswig; plus de promptitude et de sûreté dans le commerce de ces provinces avec le Dannemarc et la Norvège. En outre, il se forme de nouveaux rapports lucratifs avec les étrangers, qui dans plusieurs occasions, préfèrent le passage du canal à l'ancienne navigation.

C'est par les effets qui résulteront de ces différens avantages que l'État sera peu à peu remboursé de ses avances, et les droits perçus au passage ne doivent pas être regardés comme le seul moyen d'opérer ce remboursement. Le tarif des droits, établis en 1785, a été changé en 1792, de manière que le taux le plus bas est un, et le plus élevé trois pour cent. Le tableau sui-

vant donnera une idée de la navigation du canal.

Navigation du canal de Holstein, de 1784 *à* 1798.

Années.	Nav. danois.	Nav. Etrangers.	Total.
1784.	— —	— —	77.
1785.	— 409.	— 44.	453.
1786.	— 333.	— 67.	400.
1787.	— 520.	— 125.	645.
1788.	— 490.	— 136.	626.
1789.	— 792.	— 280.	1,072.
1790.	— 678.	— 293.	961.
1791.	— 794.	— 456.	1.250.
1792.	— 787.	— 722.	1,509.
1793.	— 849.	— 1,441.	2,290.
1794.	— 927.	— 1,192.	2,019.
1795.	— 983.	— 970.	1,953.
1796.	— 921.	— 1,258.	2,179.
1797.	— 925.	— 1,180.	2,105.
1798.	— 1,086.	— 1,164.	2,250.

L'avantage d'une communication plus facile entre les duchés, le Dannemarc et la Norvège,

Norvège, qu'a procuré l'établissement du canal, est d'autant plus précieux, que ces différens pays ont plusieurs objets à échanger réciproquement. Copenhague fait passer en Holstein des articles fournis par l'Amérique et l'Inde, et reçoit en retour des marchandises d'Allemagne. Il y a depuis assez longtems un paquebot entre la capitale et Kiel. On a aussi amélioré la route de terre entre Kiel Hambourg et Altona, et l'on se flatte de pouvoir peu à peu, avec le secours du canal, partager les gains du commerce de commission et de transit, qui se trouve depuis plusieurs siècles entre les mains des Lubeckois. La Norvège tire du Dannemarc et des duchés, du blé, des eaux-de-vie et plusieurs fabrications; elle fournit à ces pays, dans une quantité qui ne solde point ce qu'elle y achète, du fer, du cuivre, du poisson, de l'huile de poisson. Suivant le nouveau règlement des douanes, tous les produits étrangers et indigènes, tant bruts que fabriqués, peuvent être conduits d'un royaume à l'autre sans payer de droits, à l'exception des articles étrangers qui sont restés défendus. Les duchés peuvent introduire de

même, dans les royaumes, leurs produits bruts; mais leurs fabrications sont sujettes à un droit d'entrée. Les marchandises étrangères, qui ont acquitté les droits établis dans les duchés, obtiennent aux douanes des royaumes une déduction équivalente. Ces différences proviennent de celles qui ont lieu dans les règlemens et les tarifs, objet encore très-compliqué en Sleswig et en Holstein. La ville d'Altona est envisagée dans ses rapports commerciaux avec le Dannemarc et la Norvège, comme un port étranger.

Une autre espèce de commerce intérieur, c'est celui que font les pays, constituant essentiellement la puissance danoise, avec les possessions lointaines et coloniales, entre lesquelles il faut comprendre sous ce point de vue le Finmarken, ou la Laponie danoise. Les objets de ce commerce, et la manière dont il a été exploité à différentes époques, exigent quelque détail.

Le climat du Finmarken empêche les habitans de cette contrée de se livrer à une industrie régulière. Le produit des rennes qu'ils possèdent, celui de la chasse,

et celui de la pêche, forment leur richesse. Ils peuvent en céder assez pour payer le blé, les eaux-de-vie, le tabac, les ustensiles et les étoffes qu'ils reçoivent du dehors. En 1702, quelques négocians de Bergen obtinrent le monopole de ce commerce, et le conservèrent jusqu'en 1714. Ils furent remplacés par d'autres monopoleurs qui ruinèrent le Finmarken. Le commerce fut fait ensuite pour compte du roi, mais avec peu de succès; il entraîna des dépenses, sans contribuer au soulagement d'une province malheureuse. En 1787, à la suite d'une discussion détaillée, il fut permis à tous les habitans des États danois de fréquenter les ports de cette province, et d'y faire les établissemens les plus convenables. En même tems on résolut de fonder deux villes, Hammerfest et Vardoe, dans le Finmarken même, et une autre nommée Tromsoe, sur la frontière. Ceux qui se fixeront dans ces endroits obtiendront des immunités, et le libre exercice de leur religion. Pour faciliter les communications du Finmarken avec l'intérieur de la Norvège, on a établi, depuis quelques années, du consentement de la

Suède, une poste entre Alten et Torneo. Les relations de commerce avec les Suédois et les Russes sont anciennes, mais peu importantes. Les marchandises conduites du Finmarken à Copenhague pendant l'année 1788, rendirent 42,376 risd. Le poisson, l'huile de poisson et de veau marin, l'édredon, les peaux de rennes et les fourrures sont les articles principaux.

Dans le tems de leur prospérité intérieure, les Islandais faisaient eux-mêmes leur commerce et possédaient des vaisseaux. Au treizième siècle les troubles politiques, et d'autres malheurs, anéantirent cette activité. Des mains de quelques villes anséatiques, qui s'en étaient d'abord emparés, le commerce d'Islande passa dans celles des marchands de Copenhague. En 1602 commença le système des compagnies exclusives, qui eut des suites si malheureuses pour le pays. Jusqu'en 1684, les octrois embrassèrent tous les ports. Depuis cette année jusqu'en 1733, on donna à ferme chaque port séparément, et ce mode soulagea les Islandais. Mais ils retombèrent bientôt sous le joug d'une compagnie gé-

nérale, et souffrirent des traitemens odieux. Les avides monopoleurs leur vendaient des étoffes de rebut, des farines gâtées, des ustensiles dégradés; ils les forçaient d'acheter des objets superflus, et haussaient les prix au gré de leur cupidité. Cette association fut dissoute en 1758, le roi fit faire le commerce pour son compte, et les Islandais respirèrent un moment. En 1763 on établit de nouveau une compagnie privilégiée. Son administration fut si mauvaise, que le roi se vit obligé d'acheter les actions, et de prendre le commerce pour son compte. La caisse royale fit des pertes sensibles, et l'Islande ne reçut aucun soulagement réel. Les calamités physiques de l'année 1783, mirent le comble aux malheurs de ce pays. Des plumes habiles, guidées par la raison et le sentiment, en tracèrent le tableau, et présentèrent les mesures que sollicitaient en faveur d'un peuple infortuné, la justice et l'humanité. En 1787, le gouvernement permit à tous les habitans des États danois de faire le commerce en Islande, avec quelques restrictions relatives à des circonstances par-

ticulières. Les étrangers sont entièrement exclus, et si un Islandais veut se mettre en relation avec eux, il doit s'associer à une maison établie dans quelqu'un des pays danois. Six des anciens ports, qui sont en tout au nombre de vingt-cinq, doivent devenir peu à peu des villes, dont les habitans jouiront de plusieurs avantages Les noms de ces endroits sont Reikewig, Westmanœ, Grænnefiord, Isefiord, Œfiord et Eskefiord. On établit aussi pour l'avantage du commerce intérieur des foires et des postes. Un paquebot royal fera, au printems, le voyage entre Copenhague et l'Islande, et en automne, entre cette île et Christiansund en Norvège.

Les Islandais ne sont cependant pas entièrement satisfaits Ils ont fait parvenir depuis peu, au gouvernement, une pétition signée dans une de leurs assemblées générales, et appuyée par des employés publics. Ils se plaignent, dans cette pièce, des abus dont le commerce souffre encore. Ils demandent d'être mis en état de se livrer eux-mêmes à ce commerce, et ex-

priment leur desir de pouvoir entrer en relation immédiate avec les étrangers. Dans la réponse à cette pétition, il est dit essentiellement, que la manière dont elle a été faite, et l'appui qu'elle a reçu des employés, a dû surprendre le gouvernement; que plusieurs des abus, dont on se plaint, sont de nature à pouvoir être prévenus par les lois déja existantes; que les autres seront corrigés par des mesures convenables; que les ports ne sauraient encore être ouverts aux étrangers sans inconvéniens majeurs; que les moyens de procurer aux Islandais l'avantage de prendre une part active au commerce, n'ont pas été négligés, et que pour mettre la partie septentrionale, moins favorablement située pour les communications maritimes à l'abri de la disette, il sera fait des avances, sans intérêt, aux marchands de ce district, qui voudront établir des magasins.

Les principaux objets d'exportation que fournit l'Islande, sont le poisson séché et salé, l'huile de poisson et de veau marin, la viande salée, le suif, les peaux, les

plumes, et en particulier l'édredon, le soufre rafiné, la laine crue, les bas, les gants et les camisoles de laine ; le tout s'élève annuellement à la somme de 200,000 risd. Les importations qui montent environ à 150,000 risd., consistent en farine, gruau, bière, eau-de-vie, étoffes, toiles, chapeaux, café, thé, épiceries, sel, ouvrages de fer, d'étain et de cuivre; quincailleries, papier, savon. Le tableau des cargaisons parties de Copenhague de 1764 à 1784, présente une valeur de 2,560,000 risd., et celui des retours, une valeur de 4,665,000 risd. Déduction faite du frêt des navires, de l'assurance, et de plusieurs autres frais qu'avait entraînés le mode du commerce, il restait un gain d'un million. Le mode actuel sera plus avantageux pour les Islandais, et pour ceux qui feront les expéditions. Depuis 1787, Bergen, Christiansand, Drontheim, Fahrsund, Altona et d'autres endroits, ont pris part au commerce d'Islande, et les gains n'ont pas été exclusivement pour la capitale. Voici l'état des expéditions de 1787 à 1791.

	Copenhague.		*Bergen, Christiansand, Drontheim, Altona, etc.*	
1787.	— 35 Nav. port.	1,627 l.	6 Nav. port.	234 ½ l.
1788.	— 27 —	1,042	28 —	959 ½
1789.	— 32 —	1,200.	33 —	1,390 ½
1790.	— 38 —	1,499.	27 —	967
1791.	— 35 —	1,344.	25 —	945 ½

Les habitans des îles Færœ firent eux-mêmes leur commerce, jusqu'au milieu du seizième siècle. Ne pouvant, à cette époque, le défendre contre les incursions des pirates, ils le virent passer à une compagnie de négocians des villes de Hambourg, Lubeck et Brêmen, qui en obtinrent l'octroi, et qui le firent avec succès jusqu'en 1607. Depuis cette année jusqu'en 1662, on en accorda le privilège d'abord aux négocians de Bergen, et ensuite à la compagnie d'Islande. Frédéric III, voulant récompenser *Christophe Gabel* des services qu'il avait rendus pendant la révolution, lui donna les îles Færœ sur le pied de fief, et lui permit d'en affermer le commerce au plus offrant. Les îles retournèrent à la couronne en 1706, et depuis ce tems, les expéditions

ont eu lieu pour le compte du roi. La résolution prise en 1788 de les déclarer libres, n'a pas encore été exécutée. On tire des îles Færœ du poisson séché et salé, de l'huile de baleine, des plumes, des peaux, du suif, des bas de laine, et l'on y envoie du blé, de la farine, des eaux-de-vie, du thé, du café, du sucre, des épiceries, des toiles, du verre, et quelques autres objets. Les exportations s'étaient montées de 1781 à 1789, année commune, à 22,251 risd., et les importations n'avaient guère passé cette somme. De 1749 à 1780, le commerce des îles Færœ avait rendu annuellement au roi 6351 risd. y compris la contribution foncière des habitans.

Sous le règne de Chrétien IV, on proposa aux Islandais de faire des expéditions au Grœnland; mais ce projet ne put avoir aucune suite. Sous le même règne il se forma, à Copenhague, une association de marchands, pour expédier des vaisseaux à la côte grœnlandaise. Ces vaisseaux revinrent chargés de sable, qu'on prétendit contenir de l'or, mais qui, examiné de plus près, fut trouvé n'être que du sable ordinaire. D'autres tentatives ne réussirent pas

mieux, et l'on borna enfin toutes les spéculations à la pêche de la baleine. Le zèle religieux ayant conduit en Grœnland le norvègien *Eggede*, accompagné de sa famille et de plusieurs autres personnes, on s'occupa de nouveau de ces déserts hyperboréens, longtems perdus de vue. Une compagnie tenta le commerce; mais sans succès. Les efforts d'un particulier, nommé *Jacques Séverin*, furent plus heureux. Cet homme actif et entreprenant, ayant obtenu un octroi, hasarda plusieurs expéditions, fit des gains considérables, et entretint en même tems la mission sur un pied florissant. En 1750, il se retira, et depuis cette année le commerce du Grœnland, combiné avec la pêche de la baleine, s'est fait d'abord par des compagnies, et ensuite pour compte du roi. Une commission nommée en 1788, pour examiner l'état de ce commerce, trouva qu'il entraînait annuellement des pertes considérables, surtout par le traitement des employés, et par les expéditions pour la pêche. Le roi a donc renoncé à ces expéditions, et les vaisseaux qu'on y employait, ont été vendus à Copenhague, à Bergen,

à Christiansand et à Flensbourg. On n'a pas voulu déclarer libres les relations commerciales avec les Grœnlandais, par le motif que ces hommes encore peu civilisés, ne pourraient faire les échanges d'une manière avantageuse pour eux. Ce motif est très-louable; mais il faudra le rappeler souvent aux employés, et surveiller leur conduite. Le nouveau plan d'administration prescrit une économie plus sévère, et peut-être parviendra-t-on à obtenir quelques profits. Le Grœnland fournit de l'huile de baleine et de veau marin, du poisson salé et séché, de l'huile de poisson, de l'édredon et des fourrures; on y envoie des farines, des lainages d'Islande et d'autres étoffes, du tabac, des eaux-de-vie, du sucre, des épiceries. Une bonne partie de ces objets est consommée par les étrangers établis dans le pays, soit pour prêcher l'évangile, soit pour travailler à leur fortune, et veiller aux intérêts du commerce. Nous allons donner l'état des importations et des exportations pour une suite d'années.

Importations.

Ann. 1781.	—	35,989 risd.	20 ½ s.
—— 1782.	—	43,645. —	24 ½ —
—— 1783.	—	64,903. —	30 ½ —
—— 1784.	—	74,114 —	5 ½ —
—— 1785.	—	81,886. —	35 ½ —
—— 1786.	—	80,409. —	19 —
—— 1787.	—	74,427. —	36 —

Exportations.

Valeur y compris la pêche des baleines.	Valeur des objets tirés uniquement du pays.
1781. — 122,593 risd. 18 s.	41,396 risd. 18 s.
1782. — 107,423 — 29.	71,967 — 15.
1783. — 123,462 — 33.	74,986 — 13.
1784. — 127,087 —	111,616 — 5 ½
1785. — 151,495 —	99,851 — 8
1786. — 165,915 —	95,813 — 25
1787. — 168,475 —	93,110 — 1 ½

Les colonies se sont accrues à mesure que le commerce et la mission ont pris plus de consistance. Nous les avons fait connaître en dé-

tail dans le chapitre qui traite de l'administration intérieure Les colons sont parvenus à cultiver avec succès quelques légumes. Ils ont aussi du bétail qui ne peut cependant s'acclimater qu'avec beaucoup de peine.

La pêche de la baleine a été encouragée par des primes. On paie actuellement huit risdales par laste de navire. En 1781, il a été expédié d'Altona dix vaisseaux, et onze de Gluckstadt.

Une compagnie créée, l'année 1735, s'était enrichie par le commerce des îles d'Amérique, en appauvrissant ces îles dont elle disposait. Fatigués du joug, les habitans firent parvenir à Copenhague des plaintes, qui engagèrent l'administration à s'occuper de leur sort, et à changer le mode des relations commerciales de la mère patrie avec eux. Les îles, les établissemens faits en Afrique pour la traite des nègres, les actions de la compagnie, sa rafinerie de sucre, et tous ses effets, furent acquis par le roi, au moyen d'un arrangement, qui coûta, en dernier résultat, à-peu-près un demi-million de risdales. Peu après, il

parut un édit, permettant à tous les Danois Norvégiens, et Sleswicois de faire le commerce des îles. Les conditions de cette concession varièrent cependant à plusieurs reprises, et en 1777, Copenhague fut déclaré le seul entrepôt des retours. On s'était rapproché ainsi peu à peu du système exclusif, lorsqu'en 1778, on le rétablit formellement en faveur d'une compagnie. La guerre d'Amérique seconda les entreprises des intéressés, au point que les actions doublèrent de valeur, et que les dividendes s'élevèrent jusqu'à cent pour cent. Mais ce brillant succès ne fut pas de longue durée, et entraîna même des pertes aussi funestes à l'État qu'aux particuliers. La neutralité armée fit naître une concurrence, qu'on ne put soutenir, et la paix de Versailles amena une stagnation complète. En 1785, la compagnie expira, cédant ses actions au gouvernement.

Il est permis actuellement à tous les ports du Dannemarc, de la Norvège et des duchés, d'expédier des navires à Sainte-Croix; mais les retours doivent être déchargés à Copenhague, à moins qu'ils ne soient pour

le compte des villes, qui ont des rafineries de sucre. Au nombre de ces villes, n'est cependant pas comprise celle d'Altona, à cause des privilèges particuliers dont elle jouit à d'autres égards. Le commerce des îles de Saint-Jean et de Saint-Thomas, est sujet à moins de restrictions, et les étrangers même y sont admis dans certains cas.

La culture de Ste.-Croix se trouve dans un état très-florissant. Cette île est répartie en trois cent quarante-cinq plantations, ayant chacune une étendue de trois mille pieds en longueur sur deux mille en largeur. Cent cinquante plantations sont consacrées uniquement aux cannes à sucre; les autres donnent du coton, et une petite quantité de café. De 1778 à 1792, il avait été gagné 136,008,009 livres de sucre, faisant une valeur en argent de 9,555,917 risds. 126,462,972 livres, avaient passé en Europe, et le reste avait été vendu en Amérique. Voici le produit de tous les plantages de 1793 à 1796:

Année.

Année.	Sucre.	Rum.	Coton.
1793. —	24,887 bar.	9,993 bar.	419 sacs.
1794. —	15,156 —	7,118 —	392 —
1795. —	14,204 —	7,655 —	235 —
1796. —	18,620 —	11,200 —	203 —

Les récoltes du coton ont été dans les derniers tems si incertaines, que plusieurs terres auparavant employées à cette culture, sont maintenant plantées de cannes à sucre, et rendent davantage. Depuis l'année 1795, il est permis d'exporter à des ports étrangers les cotons de Sainte-Croix, en payant un droit de sept et demi pour cent.

Les pisanges, les noix de coco et plusieurs autres fruits, entre lesquels se distingue une espèce de pomme de terre, viennent abondamment à Sainte-Croix. Dans la partie septentrionale on s'applique à l'éducation du bétail. Il y a dans l'île un commerce intérieur assez lucratif. Les routes y sont très-belles, et l'ont y trouve deux villes, Christianstad, ayant 664 maisons, et Frédéricstad en ayant 190.

Saint-Thomas a eu en dernier lieu à-peu-près quarante plantations pour les cannes à

sucre, et trente-quatre pour le coton et plusieurs autres objets; St.-Jean, vingt-deux pour les cannes, et quarante pour le coton et d'autres cultures. L'étendue des plantations estplus considérable qu'à Sainte-Croix. L'éducation du bétail occupe les habitans dans quelques parties de ces deux îles d'une manière assez lucrative.

Suivant un terme moyen on a gagné annuellement:

A Ste.-Croix,	18,714	bar. de s.	83,8166	de rum.	12,600 l. de c.
A St.-Thom,	1,219	—	448	—	5,800 —
A St.-Jean,	829	—	309	—	3,500 —
——	20,762	—	84,573	—	21,900 —

Tous les établissemens de Sainte-Croix peuvent être évalués à vingt-cinq millions et demi de risdales. Les droits levés sur le commerce de l'île, ont rendu:

En 1793	—	186,108 risd. 77 s.
— 1794	—	164,467 — 50 —
— 1795	—	140,627 — 37 —
— 1796	—	191,431 — 20 —

Les autres revenus de Sainte-Croix montent à-peu-près à cent mille risdales, et

sont absorbés par les dépenses. Il en est de même des revenus de Saint-Thomas et de Saint-Jean. On est venu plusieurs fois au secours des planteurs. Ils avaient contracté en Hollande une dette de quatre millions de risdales, dont le roi s'est chargé pour en acquitter les intérêts, de manière que le capital lui soit remboursé au bout de vingt-huit années. De plus il a été prêté aux planteurs, il y a quelque tems, un million et demi, et d'autres sommes leur ont été avancées en dernier lieu. On doit porter en ligne de compte ces différens objets, ainsi que les frais d'acquisition et de premier établissement, lorsqu'on veut apprécier exactement le profit que l'État a retiré des îles.

Les cargaisons expédiées pour les îles consistent en denrées de toute espèce, en fer et en cuivre, en fabrications tant danoises qu'étrangères, et en marchandises de l'Inde.

Le sucre, le rum et le coton des îles forment principalement les retours; mais on se procure aussi par d'autres relations, de l'indigo, du tabac, du bois de menuiserie et du café. Quoique les habitans de

Sainte-Croix, de Saint-Thomas et de Saint-Jean soient pourvus essentiellement des objets de consommation par la mère patrie, ils peuvent aussien tirer des colonies étrangères, en les payant avec les produits de leur sol.

Le nombre des vaisseaux employés au commerce des îles, et à celui qui en résulte avec d'autres ports américains, a varié suivant les circonstances ; on en comptait :

En	1754	7
—	1761	52.
—	1781	127.
—	1782	246.
—	1785	91.
—	1793	50 à 60.
—	1797	86.
—	1798	75.

Les vaisseaux sont du port de quarante à soixante lastes, et ont entre seize et vingt hommes d'équipage.

Aussitôt que les Danois eurent acquis des établissemens à la côte de Guinée, ils commencèrent à faire le commerce le long de cette côte. Les expéditions eussent ce-

pendant bientôt langui, si l'acquisition des îles d'Amérique n'eût donné lieu à la traite des nègres. Le privilège d'expédier des navires à la côte de Guinée a été accordé tantôt à des particuliers, tantôt à des compagnies. Les cargaisons consistent en eaux-de-vie, toiles, marchandises de l'Inde, poudre à canon et armes; la valeur de chacune est d'environ 58,000 risdales, dont vingt mille en produits danois. On charge pour les retours des dents d'éléphant et de l'or; mais ce sont les nègres qui forment l'objet principal. Le tableau suivant fait connaître l'état de la traite.

NÈGRES exportés d'Afrique pour cpte. danois.	NÈGRES conduits sur des nav. danois aux îles danoises d'AMÉRIQUE.	NAVIRES DANOIS employés à ce commerce.
1778. — 1,197	908.	3.
1779. — 1,021.	979.	2.
1780. — 475.	438.	1.
1781. — 2,408.	1,229.	5.
1782. — 1,831.	192.	5.
1783. — 1,999.	629.	7.
1784. — 2,428.	305.	8.
1785. — 2,087.	115.	8.
1786. — 1,227.	406.	3.
1787. — 993.	492.	4.
1788. — 733.	249.	2.
1789. — 714.	287.	2.
17,113.	6,229.	50

On voit que c'est de 1781 à 1785, c'est-à-dire, pendant les dernières années de la guerre d'Amérique, et immédiatement après, que la traite a eu le plus d'activité. Dans les années ordinaires cet objet a été

moins important. Si l'on compte les frais d'entretien qu'entraînent les établissemens de la côte, le bas prix auquel il a fallu vendre les nègres dans les îles, et la mortalité, tant des nègres que des matelots, pendant le trajet, les profits se réduiront à très-peu de chose. En 1791, le gouvernement nomma une commission pour examiner le commerce dont il s'agit sous tous ses rapports, et l'année suivante, il parut un édit dicté par la sagesse. La traite doit cesser dix ans après la publication de l'édit, c'est-à-dire, en 1803. Pendant cet intervalle, les planteurs peuvent faire venir sur des vaisseaux danois et étrangers des nègres des deux sexes, dans les proportions nécessaires pour augmenter les mariages. On doit payer pour les nègres domestiques, ne servant qu'au luxe, une taxe, dont le produit est destiné à récompenser les planteurs, qui auront contribué à l'augmentation des mariages entre les noirs. Ces mariages sont mis sous la sauve-garde des lois. Les enfans ne doivent point être enlevés aux parens, et il sera établi pour leur instruction des écoles dans chaque

district des îles. L'exportation des nègres aux colonies étrangères, est défendue. Les Danois tirent gloire d'avoir été le premier peuple en Europe, qui se soit occupé d'une réforme, que réclamaient les droits sacrés de l'humanité. Le plan adopté par l'administration, présente un modèle à suivre. Puissent des circonstances favorables hâter l'exécution de ce plan! puissent les succès en recommander l'imitation aux autres peuples, et puissent les Européens répandre enfin, par des mesures sagement combinées, les bienfaits de la civilisation, parmi ces hommes qu'ils ont si longtems dégradés, en les vouant à une barbare oppression!

Depuis que le nouveau plan, relatif à l'existence des nègres, a été sanctionné, le commerce à la côte de Guinée, est entièrement libre. Si la traite cesse en effet, les établissemens à cette côte, n'auront de l'importance, qu'autant qu'ils seront consacrés à des cultures utiles et appropriées au sol. Ils coûtent annuellement trente milles risdales à l'État, en frais d'entretien, et le revenu n'a pas répondu jusqu'ici à cette dépense.

Toujours occupé du projet de donner une grande extension au commerce des Etats danois, Chrétien IV fonda dès l'année 1616, une compagnie des Indes orientales. Joignant à l'activité de l'esprit, la fermeté du caractère, ce prince sut écarter les obstacles que voulurent susciter les Hollandais. L'acquisition de Tranquebar favorisait ses vues, et les expéditions semblaient devoir prendre une marche facile et assurée. La compagnie privilégiée languit cependant bientôt, soit qu'il y eût des vices dans son administration, soit que le commerce dont elle était chargée, fût trop précoce pour le Dannemarc. En 1634, cette compagnie devait au roi 156,000 risd., et l'on chercha en vain à la relever. Le gouverneur de Tranquebar négligea l'établissement qui lui était confié, et les rapports avec l'Inde furent perdus de vue pendant les malheurs que l'Etat éprouva sous le règne de Frédéric III. A la sollicitation de ses ministres, Frédéric, délivré des embarras de la guerre, créa une nouvelle compagnie, qui, pendant quelques années, eut des succès brillans.

Elle étendit par des acquisitions avantageuses le territoire de Tranquebar, et en 1674, elle expédia le premier navire danois pour la Chine. Mais son activité se ralentit peu à peu, et en 1682, la décadence de ses affaires, fut au point, que les habitans de Tranquebar abandonnés à leur sort, ne purent se soutenir, que par la piraterie. Chrétien V ayant fondé une autre compagnie, dotée des privilèges les plus étendus, le commerce de l'Inde se releva, et rendit des sommes assez fortes aux particuliers et à l'Etat, jusqu'en 1709. La longue guerre du Nord à laquelle le Dannemarc prit part, et les avances que la compagnie fut obligée de faire au gouvernement, produisirent de nouveau une stagnation. Il fut d'autant plus difficile de la prévenir, que le gouverneur de Tranquebar, *Jean Hassius*, et les employés subalternes, avaient, par leurs vexations, ruiné les établissemens, et forcé les marchands Indiens à s'éloigner. *Hassius* resta impuni; il reçut même des titres de noblesse, et devint grand bailli de Christiansand.

Un Hollandais et un Allemand se rendi-

rent en Dannemarc, avec des projets pour le rétablissement du commerce de l'Inde. Le Hollandais éveilla la jalousie de ses compatriotes, qui, l'ayant déclaré traître à la patrie, firent jeter dans un cachot sa femme et ses enfans, confisquèrent ses biens, et parvinrent même à lui enlever la confiance des Danois. L'Allemand fut plus heureux. D'après le plan qu'il donna, il se forma une association, pour faire des expéditions à Tranquebar et à la Chine. Les entreprises ayant été heureuses, Chrétien VI fonda, en 1732, une compagnie revêtue, pour quarante ans, du privilège exclusif de faire le commerce depuis le cap de Bonne-Espérance, jusqu'à la Chine. Les plus grandes faveurs furent accumulées sur cette compagnie. Elle obtint la juridiction sur tous ses employés, l'administration indépendante des établissemens de l'Inde, le droit de faire en son nom des traités avec les princes asiatiques, et la dispense de se servir du papier timbré dans ses contrats et dans ses transactions. Pour prix de tant de concessions, le gouvernement ne se réservait qu'un droit d'un

pour cent sur les retours qui seraient vendus dans l'Étranger, et d'un et demi sur ceux, qui seraient vendus dans les Etats danois. Il n'est pas surprenant qu'avec d'aussi gands avantages, la compagnie parvînt à prospérer, et à faire de nouvelles acquisitions dans l'Inde. Lorsqu'en 1772, l'octroi eut expiré, il en fut accordé un nouveau, pour vingt ans, mais d'après d'autres principes. La compagnie eut le droit exclusif du commerce de la Chine; mais elle s'engagea d'admettre à celui de l'Inde, les particuliers contre une redevance de quatre pour cent. Les entreprises des particuliers ne purent cependant prendre une activité soutenue, qu'après que le roi devenu propriétaire des établissemens de l'Inde, en eut changé l'administration. L'achat se fit en 1777, pour la somme de 170,000 risd. Les employés civils de la compagnie passèrent au service du roi. En 1792, cette compagnie a obtenu un nouvel octroi, pour vingt ans, à-peu-près sur le pied du précédent. La liberté du commerce de l'Inde a même été étendue considérablement. Il est permis de fréter des navires pour l'Inde.

Non-seulement, dans les ports danois, mais même dans les ports étrangers, en se procurant à Copenhague, à Tranquebar ou à Frédéricsnagor les passe-ports nécessaires. Les retours doivent cependant être conduits à Copenhague, et vendus à l'enchère dans cette ville. Les étrangers peuvent prendre part aux expéditions, pourvu que le fréteur principal soit établi dans les États danois. Ils peuvent même porter à Copenhague sur leurs propres vaisseaux des marchandises de l'Inde, mais sans y mêler de celles de la Chine.

Le fonds de la compagnie des Indes orientales, nommée aussi en Dannemarc la compagnie asiatique, est de 2,400,000 risd. réparties en 4,800 actions, de cinq cents risdales chacune. Pendant la guerre d'Amérique ces actions étaient si recherchées, qu'elles furent vendues 18 à 1,900 risd. et à cette même époque les dividendes montèrent à plus de cent pour cent. Les circonstances ayant changé, les actions ont baissé de valeur, et les dividendes ont été de quarante à cinquante pour cent. En dernier lieu il y a eu des profits, qui ont permis de faire une

distribution extraordinaire de soixante risdales par action. La compagnie a son propre chantier ; les vaisseaux qui vont à l'Inde sont du port de deux cents lastes, et ceux qui vont à la Chine du port de cinq cents. Chaque voyage dure ordinairement dix-huit mois.

Depuis la naissance de la compagnie en 1732, jusqu'en 1745, les cargaisons expédiées de Copenhague ont fait une valeur de 3,973,474 risd., tant en marchandises qu'en argent, et la valeur des retours a été de 7,470,761 risd. Il a été placé de ces retours dans les pays danois, pour la somme de 1,304,329, et dans l'Étranger pour la somme de 6,166,432. De 1781 à 1787, on a envoyé en argent à la Chine, la somme de 7,559,444 risd., et les ventes des retours ont rendu à Copenhague, déduction faite des droits, la somme de 12,775,872 risd., dont 11,530,927 pour compte étranger, en y comprenant ce qui a été envoyé aux îles d'Amérique, aux îles Færœ, à Kiel et à Flensbourg. Le calcul suivant s'étend à des années plus récentes, et fournit un plus grand détail. De 1780 à 1793, il y a eu vingt-neuf expédi-

tions pour la Chine. Chacune de ces expéditions a coûté en frais de construction, d'équipement et d'assurance, la somme moyenne de 85,900 risdales, elles ont rendu en tout 3,229,045 risd. Le commerce de l'Inde a fait gagner à la compagnie pendant le même tems 3,079,153 risd., tant par les expéditions de la compagnie même, que par le droit qui lui revient des particuliers. Ainsi le gain général a été de 6,308,198 risd., dont les actionnaires en ont eu 3,263,162, ce qui fait, année commune, à-peu-près 48 risd. par action. Le reste a été absorbé par les frais, par les redevances à payer au roi, et par les pertes.

L'activité du commerce de la Chine a diminué depuis que les droits sur le thé ont été baissés en Angleterre, et que l'on trouve par conséquent moins de débouchés dans ce pays. Les profits du commerce de l'Inde se sont soutenus plus longtems; mais ils ont aussi éprouvé une diminution depuis l'année 1790. On croit que cette diminution est en grande partie provenue d'une économie vicieuse, à laquelle l'établissement des factoreries dans l'Inde doit avoir contribué

principalement, et l'on a proposé de ne conserver que deux facteurs, qui seraient changés tous les deux ans.

Le commerce des particuliers à l'Inde a fait des progrès; on comptait :

En 1797 — 11 retours, dont trois des établissemens danois et les autres de ports étrangers.

En 1798 — 13 retours, dont quatre des établissemens danois, et les autres de ports étrangers.

En 1799 — 13 retours, dont quatre des établissemens danois, et les autres de ports étrangers.

Les expéditions se font avec soixante hommes, qui coûtent en gages, en provisions et en douceurs, 30,000 risd.

Le thé, la rhubarbe et la porcelaine sont les principaux articles qu'on tire de la Chine. Les établissemens acquis dans l'Inde et d'autre

tres endroits de ce pays, fournissent aux navires des chargemens de toiles, de soieries, de sucre, de riz, de poivre, de gingembre, de canelle, d'indigo, d'opium, d'arrack, de safran. Outre l'argent porté à la Chine, on débite, tant dans ce pays, que sur les autres marchés qu'on fréquente, des métaux, des eaux-de-vie, du goudron et quelques fabrications. Frédéricsnagor est, entre les établissemens danois, celui qui alimente le plus l'activité commerçante. La ville de ce nom a des fabriques considérables, et entretient des relations dans plusieurs contrées de l'Asie. Les étrangers sont admis aux expéditions d'un port à l'autre.

Commerce extérieur.

Après avoir envisagé les différentes branches du commerce intérieur, dont quelques-unes ont pris une extension, qui les combine avec le commerce extérieur, nous passons à celui-ci, pour en faire connaître la marche et les objets. En se rappelant ce qui a été dit au sujet du système commercial, adopté pour les possessions lointaines

et coloniales, on comprendra qu'il ne peut être question ici que des États qui composent essentiellement la puissance danoise, c'est-à-dire, du Dannemarc, des duchés et de la Norvège.

Le commerce extérieur de ces pays a été longtems au pouvoir des villes anséatiques, et surtout de Lubeck. Les comptoirs des Lubeckois s'étendaient jusqu'à Bergen, où leurs agens et leurs commissionnaires formaient une colonie indépendante. Desirant de secouer le joug des Lubeckois, qui sortaient souvent de la sphère de leur industrie commerciale, pour s'immiscer dans les intérêts politiques du Nord, les rois de Dannemarc favorisèrent les Hollandais, qui depuis le milieu du seizième siècle jusque vers la fin du dix-septième, recueillirent les principaux profits du commerce des États danois. Le gouvernement et la nation ayant senti qu'il était tems de sortir de cette dépendance étrangère, on créa, peu à peu, une marine marchande, et les expéditions bornées d'abord à l'Espagne et à la France, furent assez heureuses pour en faire naître de plus étendues. Mais ces

efforts naissans rencontrèrent un obstacle, qui en suspendit le développement. Au commencement du dix-huitième siècle s'alluma cette guerre funeste qui dévasta le Nord pendant vingt années. Frédéric IV ayant pris une part assez active à cette guerre, les travaux du commerce furent plusieurs fois entravés. La paix, rétablie en 1720, a été conservée en Dannemarc presque sans interruption jusqu'à nos jours. Pendant cet espace de tems plusieurs guerres ont eu lieu en Europe. A la faveur de la neutralité, le pavillon danois s'est répandu sur toutes les mers. On a pu multiplier les échanges, accroître la marine marchande, et faire des profits considérables par le frêt. Les capitaux gagnés de cette manière ont circulé dans les canaux de l'industrie intérieure, et ont contribué à l'augmentation des produits, qui entretiennent le commerce étranger.

Les règlemens relatifs à la marche des opérations commerciales s'étaient longtems ressentis de l'influence de ce système qui arrête l'essor de l'industrie, en circonscrivant le cercle de son activité. Les vrais

principes ont été reconnus, et le nouveau règlement des douanes, publié en 1797, en est le résultat le plus remarquable. La multiplicité des droits n'existe plus ; la manière de les percevoir a été rectifiée et simplifiée ; leur rapport aux marchandises est fixé suivant les différentes espèces de valeur de celles-ci ; on adopte les amendemens que recommande l'expérience, et la partie du détail se perfectionne ainsi avec les années. Toutes les marchandises étrangères peuvent entrer dans les royaumes de Dannemarc et de Norvège, en payant les droits prescrits par le tarif. Il n'y a d'exception que pour les articles suivans :

1°. Les sucres bruts et rafinés venant des ports d'Europe, parce que suivant l'organisation du commerce colonial, il ne peut être accordé aux sucres de Sainte-Croix, d'autre débouché en Europe que les pays danois.

2°. Le verre, pendant sept années, à compter depuis le premier janvier 1797, pour lequel espace de tems la défense a été promise aux fermiers des verreries de Norvège ; elle ne comprend cependant pas

le verre pour vitrage, ni les glaces à miroir.

3°. La porcelaine, parce que la manufacture établie à Copenhague est pour compte de l'État, et peut fournir les deux royaumes d'une marchandise qui est plutôt un objet de luxe que de nécessité.

4°. La faïence peinte, parce que cette marchandise se rapproche assez de la porcelaine, pour pouvoir écarter celle-ci. La faïence unie, jaune ou blanche, étant un article plus généralement nécessaire, est permise, ainsi que la porcelaine de la Chine venant sur les vaisseaux de la compagnie asiatique.

5°. Les cartes à jouer, parce que le revenu du droit de timbre payé par les fabriques du pays, est attribué à l'hôpital Frédéric, et à d'autres établissemens de bienfaisance.

6°. Le café brûlé, et les fruits brûlés pouvant servir au même usage, comme la chicorée et autres, parce que le brûlement empêche de distinguer s'il y a des mélanges nuisibles, comme des fruits vénimeux et autres.

7°. Les toiles peintes, ainsi que les lainages spécifiés sur le tarif.

Quelques objets de première nécessité, ou essentiels pour les progrès des arts, sont exempts des droits d'entrée.

Toutes les marchandises du produit des pays danois peuvent être exportées, en payant les droits, et il n'y a d'exception à cette règle, que pour le commerce des bois dans certains districts de Norvège. Les marchandises étrangères, qui ont été importées, peuvent ressortir du pays. Le règlement admet deux espèces d'entrepôt, celui de transit, et celui de crédit: le premier a lieu lorsque des marchandises étrangères sont déposées pour l'exportation, ou jusqu'à ce que le propriétaire en déclare la destination d'une manière positive; le second a lieu lorsque des marchandises étrangères sont d'abord confiées au propriétaire, et mises sous sa propre garde ou à sa disposition, en lui faisant crédit des droits d'entrée, de manière qu'il acquitte ces droits si les marchandises restent dans le pays, et qu'on les déduit des frais, si les marchandises passent dans l'Étranger, ou dans des ports exempts. Les

précautions nécessaires, soit pour la conservation des objets admis à l'entrepôt, soit pour la sûreté de l'acquittement des droits et des frais, sont déterminés par le règlement. Le droit même de transit est d'un pour cent, y compris le papier timbré et autres frais.

Les nations étrangères sont distinguées en privilégiées et non-privilégiées, distinction qui se fonde sur les traités de commerce et d'alliance. Les nations privilégiées acquittent les droits sur le même pied que les habitans de Dannemarc et de Norvège; les autres paient davantage, et l'augmentation est déterminée de manière qu'elle fait le tiers de toute la somme. Le droit de transit et de consommation est le même pour tous.

Les habitans du Dannemarc, des duchés et de la Norvège, se trouvent en relation avec la plupart des peuples commerçans, soit pour les échanges des produits de leur sol et de ceux des colonies, ainsi que des marchandises qu'ils tirent de l'Inde et de la Chine, soit par le commerce de transit et le frêt de leurs navires, tantôt pour des

expéditions lointaines, tantôt pour le cabotage.

On se rend dans les ports de la Baltique, et surtout à Pétersbourg, Riga, Memel pour y vendre du hareng, du poisson séché, des fabrications de laine venues d'Islande et des îles Færœ, du sel qu'on a tiré de France, d'Espagne et de Portugal, des marchandises de l'Inde et de la Chine, des huîtres, des gants de peau de chien. On prend en retour des cendres, de la potasse, des planches, du bois à brûler, du chanvre, du lin, des cordages, du fer, du cuivre, des toiles et des grains, ceux-ci principalement à l'usage de la Norvège. Sur les frontières de ce pays il y a un commerce assez actif avec la Suède, qui reçoit du poisson, du tabac, des épiceries, du café, qu'elle paie soit en argent, soit en produits.

Le commerce avec l'Allemagne est important, surtout pour les duchés et pour le Dannemarc. Les Allemands tirent de ces pays un grand nombre de chevaux, des bœufs engraissés dans les pâturages des Marches, du beurre, du fromage, du poisson et de l'huile de poisson, des peaux

de veaux marins, des bas de laine, du sucre, du thé, et ils y débitent du fil, de la toile, de la laine, des eaux-de-vie, des vins, des quincailleries, du papier, des livres.

Les duchés et la Norvège ont depuis longtems des rapports commerciaux très-intimes avec les Hollandais, qui recherchent beaucoup la graine de navette, les produits des bois, le poisson salé et séché, et qui fournissent en échange, des épiceries, des drogues pour les apothicaireries, différentes graines, des pipes et du papier. Les Hollandais gagneraient peu à ce commerce, si la rente des capitaux, qu'ils font valoir dans les États danois, ne contribuait à solder leurs comptes.

Le commerce avec l'Angleterre, peu important pour le Dannemarc et les duchés; l'est d'autant plus pour la Norvège. Les Anglais achètent dans ce pays, du poisson séché et une grande quantité de bois. Quoiqu'ils y placent avantageusement du charbon de terre, et plusieurs produits de leurs manufactures, la balance n'est point en leur faveur. On a prouvé par les

registres des douanes, que depuis 1698 jusqu'en 1754, les États danois en général ont gagné avec l'Angleterre, année commune, 120,000 risd. Suivant le tableau du commerce des Étrangers présenté au parlement en 1796, il était entré dans le port de Londres, sous pavillon danois, de 1792 à 1794, 343 navires, portant 72,218 lastes, et de 1795 à 1798, 246, portant 66,459 lastes. Ces navires avaient été chargés de bois, de poisson, de grains et de fer. Il se rend d'ailleurs annuellement un nombre de vaisseaux anglais dans les ports de la Norvège.

La plupart des villes commerçantes de la France connaissent le pavillon danois. Les objets d'échange sont d'un côté, le beurre, le fromage, les chevaux du Dannemarc et des duchés, le poisson et les bois de Norvège, et plusieurs articles tirés de Russie; de l'autre, le sel, les vins, les fruits, les eaux-de-vie, les étoffes de laine et de soie, les modes, le papier.

Les pays danois expédient, pour l'Espagne et le Portugal, à-peu-près les mêmes articles que pour la France, et ils reçoivent

en retour des laines, du sel, du vin, des fruits secs, et des marchandises d'Amérique.

Le commerce de la Méditerranée, y compris les relations avec les ports de France et d'Espagne, situés sur cette mer, occupe annuellement un assez grand nombre de vaisseaux. Nous pouvons offrir le tableau de ce commerce pour l'année 1798.

Vaisseaux partis pour les ports de la Méditerranée.

LIEUX de l'expédition.	NOMBRE et port des vaiss.	LIEUX de la destination.	NOMBRE et port des vaiss.
Copenhague..	17 v. 1,1161.	Malaga.....	5 v. 387 l.
Flensbourg...	1 176 1/2.	Barcelone.....	44 2,233.
Randers.....	7 228.	Algésiras.....	7 592 1/2.
Altona.....	4 349 1/2.	Marseille.....	12 767.
Gluckstadt...	1 72 1/2.	Toulon.....	1 53.
Tœnningen...	1 110.	Messine.....	5 230 1/2.
Christiania...	1 78 1/2.	Naples.....	10 480.
Kellestad.....	1 81 1/2.	Livourne.....	17 993 1/2.
Stavanger....	1 39.	Gênes.....	10 479.
Molde.....	1 23.	Venise.....	6 394.
Cristiansand..	8 564 1/2.	Ancône.....	4 342.
Arendal.....	2 150.	Trieste.....	5 305.
OEsterriscer...	1 84.		
Kragerœ.....	1 86.		
Bergen.....	44 2,330.		
Cristiansund..	10 371 1/2.		
Drontheim ...	18 902.		
Finmarken ...	4 370.		
Islande.....	3 136.		
	126 — 7,257 1/2.		126 — 7,257 1/2.

Vaisseaux retournés des ports de la Méditerranée.

LIEUX de l'expédition.	NOMBRE et port des vaiss.	LIEUX de la destination.	NOMBRE et port des vaiss.
Malaga.....	8 v. 449l. 1/2.	Copenhague..	251,2v. 47l. 1/2.
Figueira.....	37 37.	Flensbourg...	5 356 1/2.
Alicante.....	3 182.	Apenrade.....	1 37.
Bandol.....	1 73.	Randers.....	1 19.
Barcelone.....	13 743.	Aalborg.....	1 35.
Torre-Vieja...	1 77.	Altona.....	8 533 1/2.
Salou.....	2 81 1/2.	Christiania...	2 159 1/2.
Marseille.....	1 19.	Arendal.....	1 40.
Cette.....	3 225.	Frédéricshald.	1 107.
St.-Michel....	1 42.	Faresund.....	4 187.
Yvica.....	5 389 1/2.	Stavanger....	2 107.
Messine.....	6 257.	Bergen.....	1 61.
Palerme.....	1 37.	Christiansund.	2 183.
Cagliari.....	2 200.	Drontheim....	1 101 1/2.
Ventimiglia...	1 25.		
Livourne.....	2 127 1/2.		
Trieste.....	4 209.		
	55—3,174 1/2.		55 — 3,174 1/2

Les vaisseaux sont chargés en partant, de bois et de poisson de Norvège; de viande et de beurre de Holstein; de fer de Suède, et ils rapportent des vins, des eaux-de-vie, des fruits, des huiles, du sel. Mais ces échanges ne sont pas l'objet le plus lucratif de la navigation des peuples danois dans la Méditerranée; cette navigation rapporte principalement par le louage des navires, qui sont très-recherchés, surtout dans les ports d'Italie, parce que le pavillon danois n'a presque jamais à craindre les Barbaresques, avec qui le gouvernement a soin d'entretenir la paix. Cette paix coûte cependant des sommes qu'il faut décompter du gain national.

On a essayé plusieurs fois d'établir des relations avec le Levant; mais cette branche n'a pas encore pris une grande extension, et les navires qui fréquentent les mers du Levant ne gagnent que par le frêt et le cabotage.

Nous avons trouvé dans un Recueil publié en Allemagne (1), une balance générale

(1) Ur Kunden par Gastpari.

des exportations et des importations pour l'année 1768; elle offre les résultats suivans:

DANNEMARC.

Exportations.		*Importations.*	
Séland, etc.	335,047 r. 21 s.	Séland....	1,098,177 r. 75 s.
Fionie, etc.	24,170 — 56	Fionie....	45,345 — 9.
Jutland.....	307,169 — 44.	Jutland...	209,020 — 29.
	666,387 — 75.		1,352,543 — 17.

DUCHÉS.

Exportations.		*Importations.*	
Sleswig.....	487,851 r. 16 s.	Sleswig....	465,838 — 75.
Holstein roy..	198,443 — 19.	Holstein...	158,419 — 5.
	686,294 — 35.		624,257 — 80.

NORVÈGE.

Exportations.			*Importations.*		
Gr. B. de Christ.	513,440 r.	9.	Gr. B. de Christ.	465,748.	82.
de Christiansand	103,660	56.	Cristiansand...	957,780.	86.
de Bergen	695,760	75.	Bergen	421,754.	64.
de Drontheim.	401,507	93.	Drontheim....	254,999.	89.
	1,714,369	41.		1,238,284	33.

TOTAL.

Exportations.	*Importations.*
3,067,051. r. 5 s.	3,215,085 r. 34 s.

Cette balance a probablement été dressée d'après les registres des douanes, qui ne sont pas toujours le guide le plus fidelle, et qui d'ailleurs ne rendent compte ni des profits que donne le frêt et la commission, ni des pertes occasionnées par le change, et par l'intérêt des dettes contractées dans l'Etranger. Il faudrait aussi pour compléter les résultats et les inductions qu'on peut en tirer, connaître les exportations et les importations des comtés d'Oldenbourg et de Delmenhorst, ainsi que celles du Holstein ducal, à l'époque dont il s'agit. Mais quoiqu'il en soit de ce calcul, l'état du commerce des pays danois a beaucoup changé depuis, et les balances des années plus récentes présenteraient sans doute de grandes différences. Les renseignemens nécessaires pour les dresser manquent encore. On ne peut recueillir sur les exportations et les importations que des notions partielles, dont la plupart ont déja été indiquées dans le tableau de l'industrie productive et manufacturière. Nous allons donner ici un plus grand détail sur les deux branches les plus importantes du commerce de la Norvège :

Exportations

Exportations en bois de Norwège à l'Etranger pendant l'année 1797.

Cargaisons.		Lastes.		Destination.
156	—	14,662.	—	Répnblique Batave.
15	—	720 1/2.	—	Les ci-dev. provinces belg.
16	—	777 1/2.	—	Calais et Dunkerque.
55	—	3,080 1/2.	—	Ports Franc. de l'Océan.
2	—	248 1/2.	—	Marseille.
1	—	72	—	Espagne.
2	—	109.	—	Portugal.
63	—	2,673.	—	Grande-Bretagne.
310	—	22,345.		

Exportations en bois pendant l'année 1799.

Cargaisons.		Lastes.		Destination.
1	—	84.	—	Naples.
11	—	608.	—	Espagne.
71	—	3,551.	—	France.
20	—	2,176.	—	République Batave.
2	—	127 1/2.	—	Les ci-dev. provinces belg.
100	—	7,717.	—	Emden et autres ports d'All.
589	—	46,553.	—	Angleterre.
203	—	9,104.	—	Écosse.
172	—	16.565.	—	Irlande.
1169		86,574. 1/2.		

Ces tableaux font connaître non-seulement l'importance de la branche de com-

merce dont il s'agit, mais aussi le mouvement et la direction qui lui ont été imprimés par les évènemens de la guerre. Les cargaisons consistent en planches, mâts, poutres, lattes et chevrons. Le plus grand nombre était parti de Christiania et des villes de Bragnæs, Stromsœ et Tangen, désignées sous le nom général de Drammen, et formant un seul péage.

Exportation en poisson de Norvège à l'Étranger vers l'année 1790.

Bergen	958,000 risd.
Christiansund .	78,000.
Drontheim . . .	75,000.
Molde	22,000.
Stavanger . . .	10,000.
Finmarken . . .	40,000.
Division mérid.	20,000.
	1,203,000 risd.

Exportations en poisson pendant l'année 1799.

Cargaisons.		Lastes.		Destination.
4	—	113 1/2.	—	République Batave.
41	—	913 1/2.	—	Embden.
3	—	139 1/2.	—	Hambourg.
18	—	923 1/2.	—	Méditerranée.
41	—	1,486.	—	Plusieurs ports d'Espagne.
21	—	447 1/2	—	Angleterre.
31	—	912.	—	France.
6	—	348.	—	Naples.
1	—	35.	—	Madère.
4	—	193 1/2.	—	Messine.
3	—	277.	—	Bremen.
6	—	490.	—	Trieste.
8	—	496 1/4	—	Venise.
5	—	365 1/2	—	Livourne.
1	—	22 1/2.	—	Bruge.
1	—	47	—	Gênes.
1	—	10.	—	Saint-Ubes.
10	—	226 1/2.	—	Koenigsberg.
9	—	203.	—	Stettin.
1	—	24 1/2.	—	Colberg.
9	—	165.	—	Lubeck.
14	—	513 1/2.	—	Rostock.
5	—	205.	—	Pétersbourg.
8	—	266. 1/2.	—	Suède.
1	—	30 1/2.	—	Stralsund.
1	—	37 1/2.	—	Danzig.
1	—	50.	—	Elbingen.
2	—	16 1/2.	—	Baltique.
261	—	8,958 3/4.		

Le commerce de frêt doit avoir rendu beaucoup pendant ces dernières années. Il s'est étendu jusqu'en Asie et en Amérique. On accorde à tous les habitans des passe-ports pour faire ce commerce à l'Inde et à la Chine, sous la condition que les retours seront conduits à des ports étrangers, en deçà du cap de Bonne-Espérance. Depuis le premier janvier 1796, jusqu'au dernier juin de la même année, cinquante-cinq navires danois, en tout du port de 5,032 lastes, avaient été frêtés par les Étrangers pour différens endroits d'Amérique.

On pourra se faire une idée approximative de l'état du commerce des pays danois à diverses époques, en observant l'accroissement successif de la marine marchande. Au commencement du dernier siècle il y avait en tout, non compris cependant le Holstein, 1,748 vaisseaux marchands du port de dix lastes et au dessous, jusqu'à celui de cent soixante et au dessus.

En 1792 on comptait :

	Vais.	Lastes.
En Dannemarc, non comp. Copenhague	926	10,857.
En Norvège		
Division méridionale. .	566	35,416.
Division septentr. . .	294	11,095.
En Sleswig	804	17,083.
En Holstein	523	10,879 $\frac{1}{2}$.
	3,113	85,330 $\frac{1}{2}$.

Copenhague avait à-peu-près deux cents vaisseaux, dont plusieurs à trois mâts.

Le tableau suivant indique pour l'année 1799, le nombre des vaisseaux ayant au dessus de dix lastes, et donne en même tems à connaître les équipages

DANNEMARC.

	Vaiss.	L.	E.
Copenhague	320.	24,000	4,417.
Compagnie des Indes	8.	2,562.	
Gr. bailliage de Séland	52.	2,263.	175.
Gr. bailliage de Fionie	57.	1,261.	109.
Laaland et Falster	14.	230.	40.
Gr. bailliage d'Aalborg	51.	1,023.	214.
— de Viborg	4.	57.	12.
— d'Aarhuus	95.	2,015.	349.
— de Ribe	82.	2,489.	1,026.
	683.	35,900.	6,342.

NORVÈGE.

	Vaiss.	L.	E.
Gr. bailliage de Christiania	283.	22,627 1/2.	2,510.
— de Christiansand	348.	16,794 1/2.	2,310.
— de Bergen	55.	6,906.	1,035.
— de Dronthem	63.	3,142 1/2.	481.
	747.	49,470 1/2.	6,336.

DUCHÉS.

	Vaiss.	L.	E.
Sleswig	463.	20,177 1/2.	2,788.
Holstein	290.	19,421 1/2.	3,434.
	743.	39,599.	6,222.
Tot.	2,183.	124,969 1/2.	18,900.

Le plus grand nombre de ces vaisseaux

a été construit dans les États danois. Ceux qui sont achetés des étrangers ne peuvent être employés qu'après qu'on a acquitté un droit de dix pour cent par laste.

Il existe à Copenhague, depuis l'année 1727, une compagnie pour les assurances maritimes. Les actions sont originairement de mille risdales chacune; on a souscrit sans rien débourser, mais en donnant une caution. En 1748, les souscriptions furent portées à 600,000 risd., et cette somme peut être augmentée par des appels aux intéressés. Dans une assemblée générale tenue au mois de février 1797, le dividende fut fixé à quarante risdales pour chaque action de mille. Suivant les comptes présentés à cette assemblée, la somme des assurances s'était montée pendant l'année 1796, à 5,973,812 risd.; celle des primes à 273,227; celle des paiemens pour naufrages et avaries à 304,459, et le fond de caisse était, à la fin de la même année, de 663,773 risd. dont 416,130 placés sur hypothèque. Il n'est permis à aucun particulier d'assurer des navires; mais on peut traiter avec les assureurs étrangers.

Plusieurs parages de la Baltique, du Cattegat et de la mer du Nord, présentant vers les côtes de grandes difficultés à la navigation, surtout dans l'arrière-saison, il a été essentiel de prendre des mesures pour prévenir les accidens. Tous les districts maritimes ont des pilotes côtiers qui subissent un examen, et qui reçoivent des patentes royales. Ceux de l'île d'Itelgoland sont célèbres par leur adresse et leur intrépidité. Les fanaux ont été augmentés principalement le long des côtes de la Norvège, où il en manquait sur plusieurs points. Il y a des écoles de navigation dans la plupart des ports, et depuis quelque tems il a été formé à Copenhague un dépôt de cartes marines à l'usage des navigateurs.

Copenhague tient depuis longtems le premier rang entre les places commerçantes des États danois. La situation de cette ville est avantageuse, et son port joint l'étendue à la sûreté. Devenue peu à peu la résidence des rois, le centre du gouvernement, et le siège de la marine royale, du commerce exclusif de plusieurs branches importantes, des grands ateliers d'industrie,

et des principaux établissemens d'éducation, cette ville a dû attirer dans son sein la masse des capitaux. La compagnie générale établie en 1742, devait avoir pour objet principal de faire de Copenhague l'entrepôt du commerce de la Baltique ; mais ce plan ayant rencontré divers obstacles, la compagnie le perdit de vue, et se fit accorder le privilège exclusif des expéditions à l'Islande, au Finmarken et au Grœnland. Après avoir épuisé les habitans de ces pays par un monopole oppressif, elle vendit ses actions au roi en 1773, et termina sa carrière. Depuis que le règlement des douanes a facilité le transit, les négocians cherchent à réaliser le projet de l'entrepôt. Pendant l'année 1798, il était arrivé à Copenhague :

2,066	nav.	des ports étrangers d'Europe.
2,490	—	des ports du Dannemarc.
414	—	des ports de Norvège.
912	—	des ports des duchés.
92	—	des Indes orientales et occid.
T. 5,974.		

Les bâtimens étrangers qui s'arrêtent au Sund, pour acquitter le péage, occasionnent un trafic assez actif à Elseneur. Il vient d'être établi dans cette ville un hospice pour les matelots malades de toutes les nations, et les Anglais ont déja loué plusieurs chambres. Aalborg, Randers, Ribe et Odense font des expéditions pour l'Étranger. L'activité des autres ports du Dannemarc se borne à la navigation intérieure.

En Holstein, Altona, Kiel, et Gluckstadt et en Sleswig, Flensbourg, Tœnningen et Frédéricstadt, tiennent la première place,

On comptait à Flensbourg :

En 1782, 134 vais. de 6 — 95 lastes.
En 1788, 156 — de 10 — 120 l.
En 1797, 257 — de 10 — 140 l. et au delà.

En Norvège, c'est Bergen qui a les affaires les plus importantes. Cette ville avait :

En 1782, 112 grands navires.
En 1792, 113 ——

et de plus un nombre considérable de

moindres bâtimens. Les villes de Hambourg, Lubeck et Bremen, entretiennent encore un comptoir à Bergen. C'est là le seul monument de leur ancienne influence en Norvège. Christiania, Drontheim, Christiansand, et les trois villes comprises sous le nom de Drammen, ont des relations importantes avec l'Étranger.

Avant de terminer ce chapitre, nous devons encore parler de quelques objets, qui ont rapport au commerce, tant extérieur qu'intérieur.

Le savant astronome Rœmer ayant été mis à la tête de la police de Copenhague, sous le règne de Chrétien V, vers la fin du dix-septième siècle, se servit des moyens que lui donnait sa place, et du crédit dont il jouissait, pour introduire plusieurs réformes utiles. Celle des mesures et des poids fixa surtout son attention, et il fit sur cet objet un travail qu'il présenta au gouvernement. Son plan ayant été adopté, il parut en 1798 un règlement pour changer les mesures et les poids. Le nouveau système était conçu de manière, que les mesures des

denrées sèches et liquides pussent être aisément déduites de celles des longueurs, et qu'elles donnassent à leur tour la détermination du poids. Ce système a été introduit peu à peu dans tous les pays danois. Les habitans d'Islande, des îles Færœ et des possessions coloniales, se servent cependant encore dans leurs relations intérieures de quelques méthodes particulières. Nous avons fait connaître à la tête de cet ouvrage les poids et les mesures, ainsi que les monnaies. L'origine de celles-ci remonte au règne de Canut-le-Grand; mais le pied ne fut déterminé d'une manière fixe que sous le règne de Chrétien IV. Depuis 1791, on a introduit l'argent *espèces*, qui se trouve dans un rapport déterminé à la monnaie, nommée *argent courant*.

Jusqu'au commencement du dix-huitième siècle, les pays danois n'avaient connu que le numéraire métallique, soit en or, soit en argent. Le papier parut à son tour. En 1736, il fut établi à Copenhague, par souscription, une banque d'assignation, de change et d'emprunt. Les souscripteurs fournirent un fonds de 500,000

risdales. La banque fit des prêts aux particuliers, et mit en circulation une masse de billets, dont le crédit se soutint quelque tems. Mais l'appât du gain entraîna les intéressés qui, perdant de vue les vrais rapports, portèrent les émissions à des sommes disproportionnées au fonds qu'ils avaient en valeurs effectives. Le bien-être momentané qu'avait produit une circulation plus forte et plus active, coûta cher à la nation. Le luxe fit des progrès rapides, et dérangea les fortunes; l'accroissement des produits indigènes ne fut pas en raison des besoins factices pour lesquels il fallait s'adresser aux étrangers. Le gouvernement obligé de faire, en 1762, un armement dispendieux, demanda des emprunts à la banque, et se servit du papier qu'on lui prêta, pour le paiement des objets achetés à Hambourg et ailleurs. Les billets de banque furent bientôt au dessous du pair, et le numéraire métallique disparut de la circulation. On crut pouvoir relever le crédit de la banque en donnant à son papier un cours forcé, en le déclarant monnaie courante du pays, et en permettant en consé-

quence l'émission de billets d'une risdale; mais ces mesures augmentèrent la méfiance au lieu de la calmer, et malgré plusieurs emprunts levés dans l'Étranger, malgré les gains du commerce des deux Indes, le papier continua de perdre.

En 1773, le ministre des finances acheta toutes les actions, et fit passer la banque entre les mains du roi. Le crédit de cet établissement se ranima pour quelques années sous le nouveau régime, parce que le roi acquitta une partie des sommes qu'il devait à la caisse, par des emprunts dans l'étranger. Cette prospérité apparente s'étant évanouie, le papier se trouva dans un rapport si défavorable à l'argent, que le commerce en reçut une secousse violente, qui en suspendit les opérations. Il falut recourir à de nouveaux palliatifs; mais comme il fut fait, en 1781 et 1782, des émissions considérables de papier, les craintes se réveillèrent bientôt, et l'alarme devint générale, lorsque la conclusion assez inattendue de la paix de Versailles, arrêta tout d'un coup l'activité de plusieurs branches de commerce, et fit manquer de vastes spéculations.

Il était tems de songer à la réforme totale d'un système, dont l'influence désastreuse pouvait entraîner la ruine de l'État. L'administration de la banque ayant passé du département des finances à une commission particulière, et une partie des économies du fisc ayant été assignée pour l'acquittement de la dette du roi, on s'occupa des moyens de faire sortir de la circulation un numéraire dont le crédit était usé. En 1788, il fut fondé dans la ville d'Altona une banque pour retirer peu à peu le papier qui circulait dans les duchés, et pour y substituer de nouveaux signes, soit en argent, soit en billets d'une valeur fixe et solide. Le roi déposa un fonds de 600,000 risdales, et nomma une direction, qui reçut la promesse solemnelle de ne jamais être mise avec le fisc, dans des rapports qui fussent de nature à influer sur les affaires de la banque. Cet établissement réussit, et prit consistance malgré les conjonctures peu favorables qu'amena la guerre entre la Suède et la Russie. L'armement et les marches des troupes danoises coûtèrent, à ce qu'on prétend, près de 7,000,000 de risd.

et le subside extraordinaire n'en rapporta pas deux. Aussi dans le même tems, où la banque d'Altona commençait à prospérer, le cours du papier était-il, en Dannemarc et en Norvège, plus défavorable que jamais. Le succès du plan adopté pour les duchés, avait cependant encouragé le gouvernement à étendre la régénération des finances nationales aux autres parties de l'État. Il publia la résolution relative à ce sujet en 1791, et l'exécution des mesures arrêtées fut commencée peu après.

L'ancienne banque doit retirer peu à peu de la circulation tous ses *billets*, au moyen de la rentrée successive des sommes qui lui sont dues, tant par le roi que par les particuliers, et du fonds qui lui reste en espèces sonnantes. Une nouvelle banque a été créée à Copenhague pour le Dannemarc et la Norvège; elle est octroyée à des particuliers pour quarante ans, et le fonds provenu des souscriptions est de 2,400,000 risd. espèce, ou 3,000,000 risd. argent courant, répartis en 6,000 actions de 400 risd. espèce, ou 500 risd. cour. chacune. Cette banque est destinée à mettre en circulation par

par des prêts aux particuliers, une masse de billets proportionnée aux ressources qu'elle possède en valeurs effectives. On peut y placer des sommes pour en disposer par assignation. C'est de plus une caisse d'escompte et un lieu de dépôt pour tous les fonds tant publics que particuliers, qui ne sont disponibles qu'au bout d'un certain tems.

On s'adresse, pour tous ces objets, à la nouvelle banque. Les affaires de l'ancienne se bornent à recevoir, comme l'autre, des fonds en dépôt, à encaisser les rentes, ainsi que les acquits des sommes qui lui sont dues, et à retirer peu-à-peu ses billets. Elle en amortit annuellement à la concurrence de 750,000 risd. On estime que la masse entière est de seize millions.

La nouvelle banque compte en risdales espèce : ses billets sont de 80, 40, 20 et 4 risd. Elle peut faire usage dans ses opérations des anciens billets, mais au cours qu'ils ont sur la place. L'administration est entre les mains des intéressés. Ils se réunissent en assemblée générale pour les objets qui demandent de nouvelles conventions, et

pour le choix d'un nombre de représentans. Ceux-ci surveillent les intérêts de l'établissement, et nomment des directeurs pour les affaires courantes. Les représentans et les directeurs doivent être pris entre les intéressés. Dans les assemblées générales on compte les voix suivant le nombre des actions. Le roi s'est désisté du droit de suffrage que pourraient lui donner les actions qui seraient directement ou indirectement pour son compte. Les directeurs et les employés sont déliés de tout engagement envers le roi, qui serait en contradiction avec le serment qu'ils prêtent à la banque. Il ne doit jamais y avoir rien de commun entre le fonds de la banque et la caisse du gouvernement. Le rapport de la masse des billets mis en circulation aux valeurs effectives disponibles, sera comme 19 à 10, ou tout au plus comme 20 à 10, si des circonstances extraordinaires le permettent.

Le gouvernement retirait, année commune, 200,000 risd. en profits de l'ancienne banque. Ce revenu est perdu par l'établissement du nouveau système ; mais on pourra compter sur plus d'une indemnité.

A mesure que le numéraire se bonifie, les subsides encaissés par le trésor augmentent en valeur réelle et certaine. Une circulation réglée, que des mesures bien combinées mettent à l'abri de toute intermittence dangereuse, étend l'activité nationale, et par là même les ressources publiques. C'est le bien être solide d'une nation qui fait la vraie richesse du gouvernement.

Les circonstances, assez longtems favorables aux opérations de la banque, l'ont été moins depuis l'année 1799; on a pris plusieurs mesures pour parer aux inconvéniens qui auraient pu en résulter, et il a été résolu d'augmenter le fonds de 600,000 risd: espèce, répartis en 1,000 actions nouvelles de 100 risdales chacune. Le dividende de l'année écoulée depuis le premier juillet 1800 jusqu'au dernier juin 1801, a été de 24 risd: espèce pour les actions de 400, et de 6 pour les actions de 100.

Fin du Tome II.

TABLE DES MATIÈRES

DU SECOND VOLUME.

CHAPITRE VI.

Système militaire.

Armée de terre, pag. 1—30
Marine, pag. 30—55

CHAPITRE VII.

Recettes et dépenses publiques.

Observations générales, pag. 56—59
Recettes, pag. 59—85
Dépenses, pag. 85—91

CHAPITRE VIII.

Population.

État général de la population, pag. 92—97
Rapports part. dans les divers pays, p. 97—114

CHAPITRE IX.

Industrie productive ; agriculture, chasse, pêche, extraction des substances minérales.

Système général, pag. 114—120
Dannemarc, pag. 121—159
Sleswig et Holstein, pag. 159—175

Norvège, pag. 175—235
Islande et îles Færœ, pag. 235—248
Possessions coloniales, pag. 248

CHAPITRE X.

Industrie manufacturière.

Système général, pag. 248—258
Dannemarc, pag. 258—283
Sleswig et Holstein, pag. 283—286
Norvège, pag. 286—291
Possessions éloignées et coloniales, pag. 290—292

CHAPITRE XI.

Commerce.

Commerce intérieur, pag. 292—337
Commerce extérieur, pag. 337—365
Objets qui ont rapport au commerce tant intérieur qu'extérieur, pag. 365—371

Fin de la Table du Tome second.

ERRATA DU SECOND VOLUME.

Page 113, — ligne 6, — *mortalité*, lisez : *moralité.*

Page 139, — ligne 11, — *calorantes*, lisez : *colorantes.*

Page 141, — ligne 20-21, — *pour cet objet établie*, lisez : *établie pour cet objet.*

Page 218, — ligne 24, — *seraient dans le même cas*, lisez : *seraient-elles dans le même cas ?*

Page 248, — ligne 1, — *pas trouvée*, lisez : *pas été trouvées.*

Page 250, — ligne 26, — *y espérer*, lisez : *y prospérer.*

Page 251, — ligne 2, *qui devrait*, lisez : *qui devait.*

Page 279, — ligne 11, — *pourvoit*, ajoutez : *en partie.*

Page 360, — ligne 9, — *Itelgoland*, lisez : *Helgoland.*

De l'Imprimerie de CH. FR. CRAMER, rue des Bons-Enfans, N°. 12.